

REPUBLICQUE DU BENIN
.....
DEPARTEMENT DE L'ATACORA
.....
COMMUNE DE MATERI
.....



PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL:
plan économique et social de Matéri

CT/PDC avec l'appui technique de la SNV/Bureau Conseils Natitingou
et l'appui financier du PRODECOM / UE / Mairie de Matéri

Janvier 2005

TABLE DES MATIERES

1. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PLAN	9
1.1. Animation du processus	9
1.2. Planification du processus	9
1.3. Identification des outils d'analyse	9
1.4. Déroulement du processus d'élaboration du PDC	9
1.4.1. Phase préparatoire	10
1.4.2. Phase de l'analyse diagnostique de la commune	10
1.4.3. Phase de définition de la vision, des orientations stratégiques, des objectifs et des résultats	12
1.4.4. Phase de la programmation	12
1.4.5. Phase de la validation, d'adoption et de popularisation	13
1.5. Organisation logistique du processus	15
2. BILAN DIAGNOCTIC	15
2.1. Présentation de la commune	15
2.1.1. Cadre physique	15
2.1.2. Cadre humain	19
2.2. Organisation administrative et économie locale	23
2.2.1. Organisation administrative	23
2.2.2. Economie locale	23
2.2.3. Services sociaux et niveau d'équipement	31
2.2.4. Financement du développement de la Commune	36
3. PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT DE MATERI	40
3.1. Atouts et contraintes par secteur	40
3.2. Opportunités et menaces	43
3.3. Priorisation des atouts, contraintes, opportunités et menaces	43
4. PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE MATERI	44
4.1. Rappel de la vision et des orientations stratégiques du Bénin	44
4.1.1. Vision du Bénin	44
4.1.2. Orientations stratégiques nationales	44
4.2. Vision et orientations stratégiques de la Commune de Matéri	45
4.2.1. Vision de développement de la Commune	45
4.2.2. Formulation des orientations stratégiques de développement de la Commune	45
4.3. Cohérence entre vision communale et orientations nationales	47
4.4. Objectifs spécifiques et résultats attendus	48
5. PROGRAMME D'ACTION DE DEVELOPPEMENT DE MATERI	49

5.1. Cadre logique PDC Matéri	49
5.2. Evaluation du coût du PDC Matéri	55
5.3. Plan quinquennal d'investissement	60
5.4. Schéma de financement	68
6. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT	69
6.1. Cadre légal de la mise en œuvre du PDC	70
6.2. Dispositif institutionnel de mise en œuvre du PDC	71
6.2.1. Création d'un Service de Pilotage du Système de Suivi/Evaluation (SPSSE)	71
6.2.2. Cadre de Concertation des Acteurs (CCA)	71
7. DISPOSITIF DE SUIVI ET DE MISE EN ŒUVRE DU PDC	72
7.1. Définition, objectifs et préalables du suivi évaluation	72
7.2. Instauration d'un Système de Suivi/Evaluation	72
7.2.1. Définition des objectifs particuliers d'un Système de Suivi/Evaluation	72
7.2.2. Clarification des rôles des acteurs impliqués	77
7.2.3. Tableau de Suivi et évaluation	78
7.2.4. Fréquence de collecte	78
7.3. Cadre légal de suivi évaluation du PDC	78
7.4. Les éléments du dispositif de suivi évaluation du PDC et des plans d'actions annuels de Matéri	79
7.4.1. Objectifs du système de suivi-évaluation	79
7.4.2. Acteurs et leurs rôles dans le suivi évaluation	79
Conclusion	82
Références bibliographiques	

DEFINITION DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AGeFIB : Agence de Financement des Initiatives de Base
AGR : Activités Génératrices de Revenus
APE : Agent Permanent de l'Etat
APE : Association des Parents d'Elèves
APV : Agent Polyvalent de Vulgarisation
ASF : Association des Services Financiers
AVIGREF: Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faunes
BUPDOS/EEAD : Bureau des Projets pour le Développement et des Œuvres Sociales
CA : Chef d'Arrondissement
CeRPA (ex-CARDER): Centre Régional de Promotion Agricole
CARDER : Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural
CB : Commandant de Brigade
CENAGREF : Centre National de Gestion des Réserves de Faunes
CIPEN : Coordination des Initiatives et Projets d'Emplois Nouveaux
CLAC : Centre de Lecture et d'Action Culturelle
CLCAM : Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
COGEA: Comité de Gestion du Centre de santé d'Arrondissement
COGEC : Comité de Gestion du Centre de Santé Communal
CPS : Centre de Promotion Sociale
CeCPA : Centre Communal de Production Agricole
UVS : Unité Villageoise de Santé
CSA : Centre de Santé d'Arrondissement
CSC : Centre de Santé Communal
RAC : Radio Aérienne de Communication
CS : Circonscription Scolaire
IFESH :International Foundation for Education and Self-Help
DDI : Direction Départementale des Impôts
DGTCP : Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DRSP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FSI : Fonds de Solidarité Inter communale
GF : Groupement Féminin
GPA : Groupement de Production Agricole
GV : Groupement Villageois
GVS : Groupement Villageois de Stockage
UGVS : Union des Groupements Villageois de Stockage
IOV : Indicateur Objectivement Vérifiable
IST : Infections Sexuellement Transmissibles
MISD : Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
MOS : Matrice d'Orienteation Stratégique
ODES : Organisation pour le Développement Economique et Social
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OPT : Office des Postes et Télécommunications
PTT : Poste de Téléphone et de Télécommunication
ORPIDE : Organisation pour la Recherche, la Promotion des Initiatives de Développement et la Protection de l'Environnement
ORTB : Office de Radio Diffusion et Télévision du Bénin
PADSA : Projet d'Appui au Développement du Secteur Agricole
PDC : Plan de Développement Communal
PDRT : Projet de Développement des Racines et Tubercules
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PPCB : Péri Pneumo Contagieuse Bovine
PPO : Planification de Projets par Objectifs
PROMIC : Projet de Micro finance et de Commercialisation
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SONEB: Société Nationale des eaux du Bénin
SIDA : Syndrome de l' Immuno Déficience Acquisse
SNV : Organisation Néerlandaise de Développement
SONAPRA : Société Nationale pour la Promotion Agricole

SBEE: Société Béninoise d'Energie Electrique
TDL : Taxe de Développement Locale
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
UCPC : Union Communale des Producteurs de Coton
UNACOB : Union Nationale des Conducteurs du Bénin
UCTIB : Union des Conducteurs Interurbains du Bénin
UVS : Unité Villageoise de Santé
VIH : Virus de l'Immunité Humaine
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
LISA : Lutte Intégrée pour la Sécurité Alimentaire
CRS: Catholic Relief Service
ADMAB:
GSAP:
OAPIC: Organisation d'Appui pour la Promotion des Initiatives Communautaires
GARDES : Groupe d'appui et de Recherche pour le Développement Economique et Social
T'TIIM : Association pour la Promotion de la Femme et la Sauvegarde de l'Environnement
ARDI : Association d'Appui et de Recherche pour le Développement Intégré Durable
OSAP :
PRODECOM : Programme de Développement des Communes
PPA : Projet de Pêche Artisanale
DDT : Dichlorodiphenyl Trichloréthane
CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
HEPS/MCDI :
CEG : Collège d'Enseignement Général
ARA : Association des Réseaux d'Alphabétiseurs
PDFM : Programme de Développement de la Filière Manioc
PHPA : Projet Hydraulique Pastorale et Agricole
PBC : Programme alimentaire à Base Communautaire
AIC : Association Interprofessionnelle de Coton
PAMRAD : Projet d'Appui au Monde Rural dans l'Atacora et la Donga
PADPA : Programme d'Appui et de Développement de la Pêche Artisanale
IFF : Initiative Femme pour Femme
RAI : Receveur Auxiliaire des Impôts
RP : Receveur Percepteur
PADEL : Projet d'Appui au Développement Local
CVEC : Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit
ANCB : Association Nationale des Commerçants du Bénin
Loi PARMEC-CEDEAO:

Avant propos

Le comité Technique chargé de l'élaboration du PDC de Matéri (CT/PDC) vient de faire valider, par l'ensemble des acteurs, l'étude entreprise depuis septembre 2003 sur le développement de notre chère Commune, Matéri. Après son adoption par le conseil communal et les observations de l'autorité de tutelle, les résultats de cette étude deviendront le Plan de Développement Economique et Social de la Commune (PDESC) de Matéri. Il sera complété par le Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune (SDAC). Ces deux documents au terme de la loi, constitueront le Plan de Développement Communal (PDC) de Matéri.

Je voudrais, au nom du conseil communal, rappeler aux différents acteurs qui se sont investis dans ce processus collectif que le chemin parcouru a fait naître en nous des élans de solidarité et de concorde qui présagent l'engagement de chacun pour sa mise en oeuvre. La raison d'être de ce plan est qu'il est une boussole devant permettre d'améliorer les conditions de vie dans Matéri, donc de contribuer à la réduction de la pauvreté. Nous y croyons et nous nous en félicitons de cette foi partagée.

Le plan est le support de la volonté politique traduite concrètement en programmes et projets. Il devient dès lors, pour le conseil communal, un engagement pris devant la population d'œuvrer pour le développement de notre commune dans la bonne gouvernance et l'exercice de la démocratie à la base.

Cette prise de conscience collective nous a conduit à la formulation d'une vision dont le sens qu'il ne faut pas occulter, est l'exhortation à l'unité, à la bonne gouvernance et à la prospérité basée essentiellement sur la valorisation des ressources propres de Matéri.

Cette vision est désormais une attente de voir " en 2020 Matéri :

- Commune unie ;
- De bonne gouvernance ;

- A économie prospère basée sur la production végétale et animale où, la santé, l'éducation, le tourisme, le rayonnement culturel et les ressources humaines qualifiées constituent le socle d'un développement durable. "

Nous espérons que la clairvoyance qui a conduit à la formulation de cette vision continuera par animer chacun de nous. Aussi, voudrais-je, au nom du conseil communal remercier toutes celles et tous ceux qui ont mis leur savoir et leur expertise au service de la commune de Matéri. Cette adresse va tout particulièrement en direction de la SNV/Bureau-Conseils de Natitingou et du Comité Technique dans son ensemble.

Il exprime sa reconnaissance aux chefs des services déconcentrés, aux chefs de projets et aux ONG qui nous ont soutenu activement tout au long du processus d'élaboration du plan.

Il se félicite de l'appui matériel et financier des fils de Matéri, du PRODECOM et leur sait gré de leur participation aux ateliers les plus importants.

Le Plan de Développement Communal étant un outil de travail, le Conseil Communal renouvelle aux uns et aux autres sa demande d'appui au cours de sa mise en œuvre.



INTRODUCTION

Vu les lois N°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin et N°98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin, et spécifiquement à l'article 84 de la loi N°97-029 : « la commune élabore et adopte son plan de développement. Elle veille à son exécution en harmonie avec les orientations nationales en vue d'assurer les meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population... »

Dans ce cadre le Conseil Communal de Matéri s'est engagé dans l'élaboration de son plan de développement communal avec l'appui conseil de la SNV/Bureau-Conseils de Natitingou. Après plusieurs mois de préparation, la *phase* consacrée au diagnostic a démarré en octobre 2003 avec le recrutement des enquêteurs et leur formation en vue de la conduite des diagnostics participatifs dans tous les villages des six arrondissements de la commune. A la fin des diagnostics, les données ont été dépouillées par arrondissement. Les ateliers de restitution par arrondissement ont permis de corriger certaines informations et de compléter d'autres. Pendant plus de 14 mois, les recherches de terrains, les ateliers et mini ateliers suivis des travaux de groupe ont permis aux hommes et aux femmes issues des forces productives de la commune de mettre au point le présent plan qui est donc le résultat de la mise en commun des efforts de tous.

Présenté sous forme de rapport, le Plan de Développement Economique et Social de la Communal de Matéri comprend les parties ci-après :

L'approche méthodologique

Le bilan diagnostic

La problématique de développement de Matéri

La vision et les orientations stratégiques de développement

Le programme d'action quinquennale de la commune de Matéri

Le dispositif de mise en œuvre du plan de développement

Le dispositif de suivi de la mise en oeuvre

LISTE DES TABLEAUX

N°	TITRE DU TABLEAU	PAGES
1	Synthèse de la méthode et des outils pour l'élaboration du PDC Matéri	14
2	Organisation administrative et territoriale de la commune de Matéri	23
3	Synthèse de la couverture sanitaire	32
4	Synthèse de la situation scolaire 2003-2004 (primaire)	33
5	Synthèse de la situation en points d'eau de la commune	35
6	Situation des pistes de la commune	35
7	Situation de recouvrement de quelques taxes et impôts pour le compte des années 2001-2002-2003 et projection 2004	37
8	Atouts et contraintes par secteur	40
9	Synthèse des opportunités et menaces de Matéri	43
10	Synthèse des priorités de la commune de Matéri	44
11	Objectifs spécifiques (OS) et résultats attendus	48
12	Schéma de planification de projets (SPP)	49
13	Estimation des coûts du PDC Matéri	55
14	Coût des programmes sur cinq ans	61
15	Schéma de financement	69
16	Cadre référentiel	73
17	Matrice de suivi et évaluation	78
18	Dispositif de suivi et évaluation des activités de la commune découlant des lois	79

1. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PLAN

Le Plan de Développement Communal (PDC) est une prescription légale nécessitant l'implication de tous les acteurs au cours de son élaboration. En ce qui concerne la Commune de Matéri, la méthodologie ayant conduit à la réalisation de son plan de développement communal a consisté à :

- l'animation du processus ;
- la planification du processus ;
- l'identification des outils d'analyse ;
- le déroulement du processus d'élaboration du PDC
- la logistique

1.1. Animation du processus

Le processus d'élaboration du PDC a été conduit par le Conseil Communal de Matéri qui en est l'initiateur. Le Comité Technique Chargé de l'élaboration du PDC, nommé par arrêté N°64-3/31/MCM- SG-BAGP-SA du 03-09-03 incluant les facilitateurs de la SNV/Bureau-Conseils de Natitingou, en a assuré l'animation. Les personnes ressources et les ONG y ont participé de façon appréciable.

Le Comité Technique a été divisé en quatre sous-comités supervisés par une cellule permanente. Il s'agit du:

- Sous-comité information et sensibilisation ;
- Sous-comité recherche de financement ;
- Sous-comité supervision du diagnostic participatif ;
- Sous-comité recherche documentaire, traitement de données et rédaction;

1.2. Planification du processus

Le planning du processus d'élaboration du PDC a pris en compte la définition des étapes, des activités, des personnes impliquées, les résultats attendus, les périodes et le budget prévisionnel.

Six étapes ont été définies avec plus d'une vingtaine d'activités prévues pour être exécutées entre juin 2003 et mars 2004 pour un coût global de 14 364 000 FCFA (non compris la contribution technique de la SNV).

1.3. Identification des outils d'analyse

Les outils ont été définis suivant les étapes du processus et selon la nature des informations à collecter et à analyser. Le tableau N°1 résume les outils qui ont été utilisés.

1.4. Déroulement du processus d'élaboration du PDC

L'approche méthodologique ayant sous-tendue l'élaboration du plan de développement communal de Matéri s'inspire du guide pour la planification du développement communal élaboré par la mission de décentralisation du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation qui prescrit en principe cinq (05) étapes. Dans le contexte de Matéri, l'approche méthodologique a connu sept

phases qui sont:

- phase préparatoire ;
- phase de l'analyse diagnostic ;
- phase de la définition de la vision, des orientations stratégiques, des objectifs et des résultats ;
- phase de la programmation ;
- phase de la validation ;
- phase d'adoption ;
- phase de popularisation.

1.4.1. Phase préparatoire

Cette phase a été marquée par :

- la prise de décision du conseil communal d'élaborer le plan de développement communal ;
- la signature du contrat pour l'accompagnement et la facilitation du processus avec la SNV/Conseils bureau Natitingou ;
- l'installation des structures d'élaboration du PDC (Comité Technique Chargé de l'élaboration du PDC et des sous-comités permanents) ;
- la formation des membres du comité sur les différentes étapes du processus d'élaboration du PDC ;
- l'appui à l'élaboration des documents de travail comme le budget pour le processus, le plan de communication, le plan d'action et le règlement intérieur du Comité Technique ;
- l'élaboration des différentes fiches de collecte et d'analyse des données

1.4.2. Phase de l'analyse diagnostique de la commune

Cette phase comprend trois étapes ayant permis la collecte et l'analyse des informations depuis les villages jusqu'à la commune en passant par les arrondissements.

a. Réalisation des diagnostics participatifs niveau village

Elle constitue la phase au cours de laquelle il y a eu:

- le recrutement et la formation des enquêteurs pour la réalisation des diagnostics participatifs niveau village ;
- la constitution des équipes d'enquêtes ;
- la collecte des données ;

- le dépouillement et le traitement des données ;
- la rédaction des rapports des diagnostics participatifs.

Le diagnostic au niveau des villages a été conduit par des étudiants, élèves et déscolarisés de la commune sous la supervision du comité technique. Les outils utilisés sont essentiellement ceux de la MARP comme la carte du terroir, les entretiens semi structurés, les observations etc.

A ce niveau les données ont été retenues selon qu'elles expriment une réalité sociale, économique, humaine, géographique ou socio anthropologique. Ces différentes données ont été croisées afin de permettre l'établissement des corrélations et des comparaisons pour la compréhension des tendances de durabilité et/ou les facteurs limitant leur évolution.

b. Organisation des ateliers d'analyse et de synthèse des états des lieux niveau arrondissement (un atelier par arrondissement)

Les données brutes des diagnostics des villages ainsi que la documentation disponible sur la commune ont été dépouillées, classées et analysées. Ce premier travail a été l'input pour les ateliers d'arrondissement. La collecte et l'analyse des informations ont été approfondies à cet effet. En résumé cette étape a pris en compte :

- la validation de la synthèse des résultats des diagnostics participatifs par arrondissement ;
- la hiérarchisation des problèmes par arrondissement ;
- l'analyse des problèmes prioritaires par arrondissement ;
- l'estimation des ressources de l'arrondissement ;
- la rédaction des rapports.

c. Organisation de l'atelier d'analyse et de synthèse communale de l'état des lieux

Au terme des six ateliers d'arrondissement, les informations collectées et analysées par arrondissement ont été consolidées pour ressortir un état des lieux de toute la commune. Cette étape avait comme objectif la validation de la synthèse des résultats niveau arrondissement et la définition de la problématique de développement de la commune de Matéri.

Deux résultats essentiels ont été atteints à savoir le point des données dans tous les secteurs de développement, l'identification et l'analyse des atouts, contraintes opportunités et menaces.

1.4.3. Phase de définition de la vision, des orientations stratégiques, des objectifs et des résultats

Cette phase s'est déroulée en atelier communal suivi d'un mini atelier d'affinement des stratégies, objectifs et résultats.

L'atelier communal a été fait d'exposés, de communications (Citoyenneté et développement : les enjeux de la décentralisation par le Préfet de l'Atacora-Donga, Plan de développement communal en tant que boussole pour le développement durable par le Représentant du Directeur Départemental du Plan), de travaux de groupes et de travaux en plénière. Les principales activités ont été :

- la présentation des éléments de l'orientation nationale ;
- la présentation des éléments du plan stratégique de développement durable de l'Atacora ;
- la définition du concept de vision de développement ;
- la définition du concept d'orientation stratégique ;
- la définition des concepts «atout, contrainte, opportunité et menace » ;
- la présentation de la problématique de développement de la commune ;
- la formulation de la vision de développement de la commune de Matéri.

Le mini atelier d'affinement des résultats de l'atelier communal a permis d'améliorer la formulation de la vision faite au cours de l'atelier communal. Il a regroupé les principaux acteurs qui interviennent dans la commune, les représentants des communautés et les conseillers de la commune. Les activités développées au cours de ce mini atelier sont :

- la présentation de l'outil MOS (Matrice d'Orientation Stratégique)
- la priorisation des Atouts, Contraintes, Opportunités et Menaces (ACOM)
- l'utilisation de l'outil MOS pour formuler les orientations stratégiques, les objectifs et les résultats.

1.4.4. Phase de la programmation

Elle s'est déroulée en trois phases : les mini-ateliers, l'atelier communal et la finalisation du document.

Les mini-ateliers ont permis d'élaborer le cadre logique. Il s'est agit de :

- définir les activités et leur localisation ;
- formuler les indicateurs ;
- déterminer les sources de vérification ;
- définir les acteurs;
- planifier les activités sur cinq ans ;
- élaborer un projet de coût des activités.

L'atelier de programmation qui a visé la finalisation et la validation du cadre logique ainsi que la validation de la programmation pluriannuelle d'investissement a permis de :

- vérifier la pertinence, la cohérence et la consistance des résultats par rapport aux objectifs spécifiques ;
- vérifier la pertinence, la cohérence et la consistance des activités par rapport aux résultats ;
- revoir la pertinence et la formulation des indicateurs par rapport aux résultats et non par rapport aux activités ;
- compléter les colonnes relatives aux acteurs, sources de vérification et au chronogramme.

L'élaboration de la version provisoire du PDC a été assurée par une équipe restreinte qui a passé en revue certaines formulations.

1.4.5. Phase de la validation, d'adoption et de popularisation

Cette phase a permis d'approuver la version provisoire du plan de développement Communal. Elle a duré deux jours et les participants ont procédé à la lecture complète du document provisoire déposé par le Comité Technique. Les observations ont porté sur la forme, le fond mais surtout les coûts, la répartition spatiale des actions et leur planification dans le temps.

Ce document a été ensuite adopté par le Conseil Communal qui est chargé, avec l'appui des partenaires, de sa popularisation.

Le tableau qui suit fait la synthèse de la méthodologie ayant permis d'élaborer le document.

**Tableau1 : Synthèse de la méthode et des outils utilisés pour l'élaboration du
PDC Matéri**

Phases	Outils et techniques
Préparation	-Réunions de concertation. -Fiche de planification des activités et de budget -Réunion du conseil communal pour adoption de cette fiche -Arrêté communal de nomination du CT/PDC -Formation des membres du CT/PDC sur le processus d'élaboration du PDC -Elaboration et adoption du règlement intérieur du CT/PDC -Analyse secondaire des données par secteurs (documents, fichiers, cartes, etc.) -Plan de communication
Bilan diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic niveau village -Fiches de collecte de données dans les villages. Elles ont permis de recenser des contraintes, des atouts, des potentialités et des menaces dans les 55 villages -Recrutement et formation des enquêteurs <ul style="list-style-type: none"> • Bilan diagnostic niveau communal -Fiches synthèses des données villages par arrondissement lors du bilan -Compilation des documents fournis -Tableaux statistiques -Canevas, matrices d'identification (atouts, contraintes, opportunités et besoins exprimés par les populations par secteurs, organisations de base, structures intervenant et services de l'Etat) -Outils du genre : profil des activités, profil d'accès/contrôle des ressources et profits, cartes des ressources et infrastructures <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers d'Arrondissement -Brainstorming, travaux de groupes, plénières -Observations directes lors des ateliers niveau arrondissement
Vision, orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation atelier communal -Synthèse des contraintes, atouts, opportunités et menaces -Exposé sur la MOS et jeu de rôle -Brainstorming, travaux de groupes, plénières -Hiérarchisation des problèmes (techniques de classement) -Analyse des données de la Matrice d'Orientations Stratégiques -Définition des orientations stratégiques <ul style="list-style-type: none"> • Atelier communal -Exposés et communications -Travaux de groupes et plénière (analyse des Atouts et contraintes par secteur, définition de la problématique et de la vision) -Synthèse des travaux.
Programmation	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier de définition des objectifs et résultats -Synthèse des Atouts, Contraintes, Opportunités et Menaces -Exposés, brainstorming - Travaux de groupes (définition des objectifs, orientations stratégiques, résultats) -Matrice de planification <ul style="list-style-type: none"> • Mini-ateliers -Elaboration du cadre logique (définition des activités, des programmes, projets et coûts) <ul style="list-style-type: none"> • Atelier de programmation -Finalisation et validation du cadre logique, validation de la programmation pluriannuelle d'investissement
Validation	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier de validation -Exposés en plénière sur le système de suivi-évaluation, le cadre institutionnel de la mise en œuvre du PDC et de la version provisoire du PDC -Travaux de groupes sur les séquences du PDC -Amendements et Validation du PDC en plénière
Adoption	-Session d'adoption du PDC par le Conseil Communal
Popularisation	-Synthèse du PDC -Tenue des séances dans les villages et arrondissements par le Conseil Communal et l'ensemble des partenaires.

1.5. Organisation logistique du processus

La commune a entièrement honoré ses engagements conformément aux dispositions de l'article 84 de la loi N°97-029 du 15 janvier 1999. Ainsi elle a assuré la restauration, le déplacement et l'hébergement des participants à tous les ateliers. Matéri fait partie des communes qui ont financé pour une grande part sur fonds propres l'élaboration de son PDC. Mais une mention spéciale de félicitation est adressée à la SNV/Bureau-Conseils Natitingou et ensuite au PRODECOM qui a appuyé la finalisation du document. Le processus a connu une forte participation des populations au niveau village et arrondissement, des services techniques déconcentrés ainsi que des ONG locales.

2. BILAN DIAGNOCTIC

2.1. Présentation de la commune

Les éléments caractérisant les milieux physique et humain sont : le relief, le sol, le climat, l'hydrographie, la végétation, l'historique d'occupation, les activités économiques, les modes de vie et de croyance.

2.1.1. Cadre physique

Le cadre physique rassemble les éléments ci-après :

- situation géographique
- relief et climat
- sols et végétation
- hydrographie
- morphologie et topographie
- organisation de l'espace communal et
- défis environnementaux.

2.1.1.1. Situation géographique

La Commune de Matéri est située au Nord – Ouest du Département de l'Atacora. D'une superficie de 4 800 km², elle est comprise entre 10° 38' et 11° 4' de latitude Nord et 0° 48' et 1°10' de longitude Est.

Elle est limitée à l'Est par la Commune de Tanguiéta, au Sud par celle de Cibly, au Nord par la République du Burkina-Faso et à l'Ouest par la République du Togo. La Commune est frontalière à deux pays dont l'un (Burkina-Faso) est facilement accessible par la voie inter-Etat Tanguiéta-Porga et l'autre (Togo) est difficile d'accès du fait du manque de pont sur la rivière Oti. La construction de ce pont pourrait rendre fluide les échanges inter régionaux et accroître de ce fait les chances de développement de la commune.

2.1.1.2. Relief et climat

Le relief est caractérisé par la plaine de Gourma qui est un grand bassin versant drainé par la rivière Pendjari. Cette plaine de Gourma qu'occupe la Commune de Matéri est un vaste glacis de faible altitude (150-250 m) formé sur des grès de schistes voltaïen. La partie orientale, notamment les arrondissements de Matéri et de

Nodi, est occupée par des collines. Les principales formes de modelés sont en relation étroite avec la nature des formations géologiques en place.

Le relief est relativement peu accidenté. La Commune de Matéri est comprise entre 10°38' et 11°04' de latitude Nord et 0°48' et 1°10' de longitude Est et a un climat de type Soudano guinéen.

De la position latitudinale, résulte un régime pluviométrique unimodal avec deux saisons bien distinctes. Une saison sèche de durée variable s'étend généralement de novembre à avril. Elle est marquée par l'alizé continental, vent sec et frais venant du Sahara appelé harmattan (novembre à février) d'une part et par une période de forte chaleur (mars et avril) d'autre part. La température maximale journalière varie entre 34 et 40°C. La saison pluvieuse est le second épisode climatique de la zone qui détermine pour l'essentiel le calendrier agricole local. Les précipitations couvrent les mois de mai à octobre. Elles s'installent réellement en juillet et la forte pluviosité s'observe dans les mois d'août et de septembre. La normale des précipitations se situe autour de 1000 mm/an. Quand bien même les hauteurs d'eau sont élevées, on note cependant une mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace.

Globalement, la température moyenne est d'environ 27°C avec les variations de 17° C à 35° C. L'amplitude thermique annuelle est de l'ordre de 18° C.

2.1.1.3. Sols et végétation

Le sol, complexe vivant de l'écorce terrestre, d'épaisseur variable est fait d'éléments minéraux et organiques. Plusieurs types de sols se rencontrent dans la commune de Matéri. Il s'agit des :

- Sols d'apport hydromorphes sur matériaux alluviaux finement sableux. Ils sont situés dans la vallée de la Pendjari ;
- Sols lessivés à concrétion et des sols lessivés indurés. On les rencontre sur l'ensemble de la Commune. C'est le type de sol caractéristique de la plaine de Gourma. Ces sols (lessivés indurés) sont modérément aptes à la plupart des spéculations agricoles cultivées. Leur exploitation nécessite cependant des techniques culturales appropriées : léger drainage, labour contrôlé, irrigation.

Quant à la végétation, elle est un couvert clairsemé fait de savane arborée et arbustive. On y rencontre quelques rares espèces géantes telles que : *Vitallaria paradoxa* (Karité), *Bombax costatum* (faux kapokier), *Ceiba pentandra* (fromager ou kapokier), *Borassus aethiopum* (palmier rônier), *Hyphaene thebaica* (palmier doum), *Adansonia digitata* (baobab), *Parkia biglobosa* (nété). Ces espèces sont pour la plupart conservées pour leur intérêt socio-économique.

Pendant la saison pluvieuse, la végétation est luxuriante, variée et présente assez d'espèces fourragères pour les animaux. Par contre, en saison sèche, la majeure partie de ces espèces perdent leurs feuilles et présente un aspect de bois mort surtout au passage de feux de brousse tardifs.

La Réserve de Biosphère de la Pendjari occupe la partie EST de la Commune de Matéri. Cette partie subit une forte pression anthropique (exploitation agricole, transhumance, surpâturage, passages répétés des feux de végétation etc.). Malgré cette pression, on y trouve encore une faune et une flore assez variée ayant permis de faire de cette partie la zone de chasse de Porga.

On trouve également les galeries forestières dans la zone de Pingou (Matéri), de Yédékanhoun (Nodi) de Samahoun (Tchahoun-Cossi) dominées par le *Khaya senegalensis* (caïlcédrat) exploité pour le bois d'œuvre. Ces galeries constituent des zones de transhumance pour les troupeaux burkinabé.

Certains îlots de plantations artificielles (acquis de certains projets et ONG) notamment *Tectona grandis* (teck), *Anacardium occidentale* (anacardier), *Eucalyptus camaldulensis* ou *Eucalyptus citriodora* ou encore *Eucalyptus tereticornis* (trois diversités spécifiques d'eucalyptus) s'observent de façon éparse sur l'ensemble de la Commune.

De façon générale, cette végétation est très menacée à certains endroits. On constate que le phénomène de désertification est assez prononcé surtout dans les régions de Gouandé, Doga, Tantéga, Tchahoun-Cossi et Dassari.

2.1.1.4. Hydrographie

Un nombre important de cours d'eau (la rivière Pendjari et ses affluents) irrigue le territoire de la Commune. Mais la plupart de ces cours d'eau sont temporaires. En saison sèche, en dehors de la Pendjari, ils s'assèchent très rapidement du fait, entre autre, du déboisement prononcé des berges. Néanmoins à certains endroits où les berges gardent le couvert boisé, les poches d'eau existent.

En saison pluvieuse, nombreux sont les cours d'eau dont les débordements favorisent la riziculture. La rivière Pendjari est le seul cours d'eau formant une boucle Sud, Est, Nord et Ouest. Elle rejoint un affluent de la Volta à l'Ouest de la commune dans les régions de Tampaga pour former Oti au Togo avant de se jeter dans la Volta au Ghana.

2.1.1.5. Organisation de l'espace communal

L'espace communal est occupé par l'habitat, la savane arborée et arbustive à emprise agricole, les galeries forestières, des savanes boisées et des bosquets qui sont souvent des endroits sacrés.

L'habitat est l'ensemble des agglomérations. A Matéri, il est constitué en entités administratives composées de villages (55) et de hameaux d'inégale importance. La Commune compte six arrondissements de taille par rapport à la superficie et à la population variable.

Les savanes boisées et les galeries forestières se rencontrent à l'Est de la Commune dans l'arrondissement de Dassari. C'est une végétation caractérisant la Réserve de Biosphère de la Pendjari qui est un domaine classé comme patrimoine mondial par l'UNESCO. Toute exploitation de ressources dans ce domaine est soumise à un contrôle préalable. Mais, par rapport aux terres agricoles, le régime foncier basé sur le droit traditionnel domine encore. Cette pratique est contraire aux règles de droit moderne qui régissent ce domaine.

La terre étant, l'élément fondamental de la production agricole, tous les membres de la communauté (du même clan) disposent d'une égalité d'accès à cette dernière à l'exception de la femme. La terre jusqu'alors était un bien familial sacré et inaliénable. Mais de nos jours, s'opèrent de plus en plus des ventes de terres qui sont des actes marquant un début de l'appropriation individuelle des terres.

Au-delà de son caractère nourricier, la terre est une entité spirituelle à laquelle l'homme appartient. De ce point de vue, elle inclut non seulement les vivants visibles mais aussi les invisibles qui en ont la maîtrise ultime. En ce sens, on peut dire que la terre est non seulement sacrée mais qu'il n'y a pas de "terre vacante". Elle est destinée à la production du groupe communautaire pour le présent et pour le futur. Elle ne peut être dissociée du groupe, d'où son inaliénabilité. En d'autres termes, des terres apparemment libres ne sont pas des "No man's land". Mais elles appartiennent plutôt à un clan. Tous les membres du clan disposent du même droit d'accès à celles-ci et ne peuvent prétendre à une quelconque propriété privée. Cependant, ces dernières années, on constate au sein de la population, un relent à posséder définitivement et de manière privée les terres à travers les plantations artificielles d'arbres.

2.1.1.6. *Défis environnementaux*

L'environnement est le milieu qui nous entoure et dans lequel nous vivons. C'est donc l'ensemble des systèmes naturels tels que la biosphère (les êtres vivants), l'hydrosphère (les eaux), la lithosphère (le sol), l'atmosphère (l'air) ainsi que les systèmes culturels et sociaux que sont les organisations humaines, les systèmes de production etc. Autrement, c'est l'association d'un environnement physico-chimique spécifique (le biotope) avec une communauté vivante (biocoenose) Selon Tansley (1935).

Le biotope et la biocoenose exercent l'un sur l'autre de perpétuelles interactions marquées essentiellement par d'incessants transferts d'énergie et échanges de matières entre ces deux entités et à l'intérieur de chacune d'entre elles. De ces innombrables interactions, en aucun cas aléatoires, mais au contraire très organisées, résultent des propriétés à la fois structurales et fonctionnelles nouvelles qui sont l'apanage et la spécificité de l'entité globale que représente l'écosystème ou environnement. La perturbation d'un élément par quelque usage que soit entraîne inéluctablement la modification des autres éléments et a un impact sur l'ensemble du système. C'est pourquoi, à tout moment et pour toutes les générations, il y a un ou des défis environnementaux à relever afin de permettre sa propre existence et l'existence des futures générations.

S'inscrivant dans cette perspective, la Commune de Matéri, à l'instar des autres, est confrontée aux problèmes environnementaux qu'il faut relever. Il s'agit entre autres de :

- l'avancée du désert ou la désertification ;
- la dégradation du couvert végétal (la déforestation) ;
- l'ensablement des bas-fonds et cours d'eau ;
- la perte de fertilité des sols avec son corollaire de faibles rendements agricoles à cause des pratiques culturales inadaptées;
- la pollution chimique des sols et des eaux par les pesticides et les engrais inappropriés ;
- les pollutions sonore et acoustique ;
- la constitution des dépotoirs sauvages dans les principaux marchés de la Commune ;
- la pollution due aux dépôts des matières fécales dans la nature.

Ces problèmes environnementaux ont des impacts sur la vie des populations car ils agissent sur leur santé, leur alimentation ou tout simplement sur leurs condition et cadre de vie. Ainsi :

- la consommation d'eau polluée entraîne le péril hydrofécocal ou maladies d'origine fécale (choléra, diarrhée, la fièvre thyphoïde...)
- la pollution chimique par les pesticides entraîne pour les populations, des intoxications alimentaires souvent mortelles lorsqu'elles consomment des végétaux ou animaux souillés
- la déforestation, la perte de fertilité des sols et l'ensablement des cours ou plan d'eau réduisent les rendements des productions agricoles, amenuisent le potentiel animal, halieutique et floristique d'où les risques de pénurie alimentaire.

2.1.2. Cadre humain

2.1.2.1. *Historique et mise en place de la population*

Des écrits et des sources orales ont montré que bialbe sont originaires du Burkina-Faso et beaucoup de groupes ont transité par le Togo. On peut diviser la commune en cinq principaux groupes géographiques se distinguant entre eux par la langue ou par l'accent phonétique. Il s'agit de : Laswalbe, Laputibe, Lanutibe, Pianguebe et Tantabe. Les quatre premiers groupes sont biali alors que le cinquième est parabiali plus proche des Gourmantchés.

- Laswalbe occupent le Nord des arrondissements de Tantéga et de Dassari (zone Porga-Tampanga) où le groupe Kapabe est majoritaire. Le parlé laswale semble être le plus ancien et le plus original parce que plus proche des origines biali (Gourma).
- Laputibe regroupent bialbe de la zone de Dassari jusqu'à la hauteur de Tantéga. Deux groupes semblent dominants. Il s'agit de Sakwébe et de Mabe.
- Lanutibe comprennent les populations plus à l'Ouest de l'arrondissement de Tantéga, au Nord de l'Arrondissement de Matéri et les Arrondissements de Tchahoun-Cossi et de Gouandé. Sihibe dominant ce groupe.
- Pianguebe désignent les populations à l'Est de Matéri et de Nodi. Deux groupes se distinguent : Pianguebe et Matébe.
- Tantabe est un groupe plus proche des Gourmantché et sont situés sur le plateau de l'Arrondissement de Nodi. Cette population est constituée en majorité de Koulmoba et de Gangamba.

Cette répartition linguistique permet de comprendre les mouvements migratoires des populations de la commune de Matéri.

S'appuyant sur les travaux de HABERMAN (1942), de Paul MERCIER (1968), de Y.G. MADIENGA (1982), de N'OUENI W.R. (1983), de Thomas BALLE (1989) et de Yantibossi KIANZI (1996), on peut situer entre le 14^e et le 19^e siècle l'immigration et l'occupation de bialbe communément appelés « Berba » du site actuel de la Commune de Matéri. Les causes de cette immigration d'après MADIENGA (1982) seraient liées à l'arrivée dans la région du Gourma des Burincimba d'origine Burmane entre 1445 et 1475. Les autochtones du Gourma dont bialbe auraient été repoussés vers l'Atacora et ces mouvements migratoires se seraient échelonnés sur plusieurs siècles : du XIV^e au XIX^eS.

Plusieurs zones de transition ont marqué leur parcours de leur site original à leur chute finale. Ainsi, Sihibe de Gouandé, de Tchahoun-Cossi et de Tantéga seraient venus de Nouhoun au Burkina Faso et auraient transité par Bwogui au Togo.

Sakwébe de Dassari, de Tantéga, de Tchahoun-Cossi et les groupes alliés (Toumbalebe, Nantoutoube et de Tiari) seraient venus de la région de Fada N’Gourma au Burkina Faso. Leur premier établissement serait Tchifyon. Par contre, les habitants de la région de Matéri et de Nodi ont tous transité par le Togo dont la dernière escale connue serait Latième-Tchouatou. Leur origine Burkinabé n’est donc pas contestée.

Faisant la différence entre les zones de transition et l’origine, on est tenté aujourd’hui de dire que tous « bialbe », y compris les groupes alliés tels que Tantabe, ont une origine commune. La pratique de kyéne pour bialbe, le nom « bialbe » et l’unicité de la langue biali confirment cette assertion.

Par rapport à la pratique de kyéne, toutes les chansons qui louent ce dieu stratificateur indiquent que son origine est Holehoun, Talahoun et Léigue qui sont des sites se situant entre Mandori au Togo et Porga au Bénin. La lecture de la carte historique pourrait montrer qu’il s’est agit d’un simple déplacement d’une berge à l’autre.

Holehoun est un point d’eau de la Pendjari situé dans les Arrondissements de Tantéga et de Dassari et est actuellement objet de litige entre le Bénin et le Burkina Faso. Talahoun et Léigue sont des noms des berges de part et d’autre de la Pendjari se situant entre Tampanga et le Togo. Tous les groupes biali reconnaissent avoir séjourné dans cette région appelée Gourma. C’est dire que « bialbe » se sont déplacés à l’intérieur de la plaine de Gourma avec leur dieu initiatique.

Par rapport au nom, deux versions existent et identifient le nom bialbe au sable fin (biali).

En effet, une version indique que Bialbe aimaient faire dormir leurs enfants sur le sable fin des rives de Holehoun. Les étrangers qui les fréquentaient ayant constaté que bialbe aimaient dire : couche l’enfant sur le sable (pissa bigue biali gnahe) leur attribuèrent ce nom de biali.

La seconde version dit que lors des razzias, bialbe s’échappaient facilement des mains des ravisseurs comme du sable fin (biali). Ainsi, ils ont été comparés au sable fin d’où le nom biali. En fait, bialbe c’est ceux qui ont pour langue le biali.

Les énoncés biali et bialbe peuvent faire l’objet d’une recherche onomastique (science qui étudie les noms) plus approfondie afin d’en déterminer l’origine, le sens et la signification exacts.

La population de Matéri est composée en majorité de bialbe (plus de 95%). Néanmoins, on rencontre quelques minorités socio-culturelles telles : les peulhs, les moba, les kountimba, les mossi et autres qui sont très importants dans l’organisation sociale de la commune de Matéri.

2.1.2.2. Organisation sociale traditionnelle

Bialbe sont structurés en plusieurs clans qu’il serait fastidieux d’énumérer car la liste est très longue. Cependant, il est à noter que chaque clan occupe un espace géographique donné et respecte un interdit ou tabou commun.

Plusieurs clans peuvent cohabiter dans un même village sans liens hiérarchiques entre eux. Dans chaque village, il y a toujours une hétérogénéité clanique. C’est une

société patriarcale et patrilinéaire pratiquant jusqu'aux années 1960 un mariage endogamique basé soit le système d'échange de sœurs entre garçons, soit par le prix de la fiancée ou le « labour de femme ». C'est pourquoi il a su garder son homogénéité.

Les villages se sont établis sur une base clanique. Pendant longtemps encore, il serait difficile d'établir la chronologie de la fondation des villages. Les mythes et les légendes qui rendent compte de la fondation des villages n'évoquent aucune date. Il faut certainement des études paléontologiques (étude des fossiles) et archéologiques (étude des civilisations passées grâce aux monuments et les objets qui en subsistent) pour définir les dates de création des villages.

Du point de vue politique, c'est une société sans chefferie. Aux termes de Jacques Lombard, dans **Les sociétés sans Etat ni chefs** qu'on appelle parfois malencontreusement sociétés anarchiques, l'organisation politique ne se distinguait pas de l'organisation familiale. La souveraineté y était diffuse et reposait sur la personne des chefs de lignage, le plus large groupement de parenté localisé. La soumission de l'individu à son groupe était très souple. Le caractère indépendant de l'individu sur le groupe était encouragé. Le compromis était la règle dans tout processus de dialogue. Pour cette raison, cette société a été désignée parmi les plus démocratiques. La stratification sociale s'établit dans un même clan par la pratique du baptême ou koundehoun. Mais les droits et obligations étaient identiques d'un individu à l'autre après Koundehoun bien que le droit d'aînesse soit reconnue et respecté.

La religion de bialbe est la croyance aux phénomènes naturels, aux ancêtres éponymes. Tout paraît divin et sacré. Toute activité humaine est suivie ou précédée d'un rite. Chaque ressource naturelle (arbre, animal, phénomène, pierre etc.) pouvait représenter un dieu. Toutes ces ressources sont des divinités représentées dans le panthéon biali. Il faut ces divinités pour intercéder à la cause de l'homme auprès du céleste très haut.

Par exemple, le choix d'un site pour construire une maison ou pour une exploitation agricole doit être autorisé par les divinités. Le voyage, la reproduction sont une programmation divine. C'est dire que l'univers religieux biali est marqué par un ensemble de croyances qui attribuent une âme à tous les représentations et phénomènes naturels. Ces forces sont sollicitées pour agir en faveur des hommes d'où le culte des divinités.

2.1.2.3. *Relations entre autorités administratives et autorités traditionnelles*

Il existe une bonne collaboration entre les autorités traditionnelles et les autorités administratives dans la Commune de Matéri, en ce sens que le rôle de chacune d'elles est clairement défini.

En effet, dans la Commune de Matéri, le maire est chargé sous le contrôle du conseil communal de :

- conserver et administrer les propriétés de la Commune et prendre en conséquence tous actes conservatoires de ses droits ;
- gérer les revenus de la commune et suivre la gestion des établissements communaux ;
- suivre l'évolution des finances communales ;
- faire assurer la direction des travaux communaux ;

- prendre des actes de vente , d'échange, de partage, d'acceptation des dons, et des legs, d'acquisition, de transaction lorsque ces actes ont été autorisés conformément à la loi ;
- veiller à la conservation des archives.

D'une manière générale, le maire est l'organe exécutif du conseil communal. Il est en outre chargé de la police administrative dans la Commune. En ce sens, il doit faire régner la paix et la discipline etc.

Les chefs d'arrondissement quant à eux, sont les collaborateurs du maire. Ils reçoivent de lui une délégation de gestion et de responsabilité.

Quant aux chefs traditionnels appelés encore chefs de terre ou chefs féticheurs, leur pouvoir est héréditaire. Ils sont les garants de la tradition. Les autorités traditionnelles veillent à la non violation des interdits de la communauté. Ils sont capables de conjurer les mauvais sorts qui surviennent dans la communauté. Elles jouissent de l'autorité morale dans la Commune par leur rôle religieux. Elles rendent le culte agraire et à ce titre, il leur revient de faire des consultations pour savoir si la saison sera bonne ou mauvaise et de faire des offrandes prescrites par les devins. Naturellement, les autorités traditionnelles président aux cérémonies et prières pour les prémices des récoltes et ouvrent la consommation des produits agricoles nouveaux. De ce point de vue, les deux catégories d'autorités se complètent contribuant ainsi au bon fonctionnement de la Commune de Matéri.

2.1.2.4. Données démographiques

D'après les recensements généraux de la population et de l'habitat de 1979 et de 1992, la Commune de Matéri comptait respectivement 46 274 et 58 516 habitants soit un taux d'accroissement naturel de 3% en 13 ans. Cette population de 1992 est répartie comme suit :

- Hommes : 28 287 soit 49 %
- Femmes : 30 293 soit 51 %.
- Individus de moins de 15 ans : 29 653 individus ; soit 50,62 %
- Individus de 15 à 55 ans : 24 680 individus ; soit 42,13 %
- Individus de plus de 55 ans : 4 247 individus ; soit 7,25 %

De cette structure de la population, il se dégage que la population jeune est très importante. Le taux de natalité reste élevé. La population active est composée de 13 559 hommes et de 14 018 femmes soit 27 577 actifs représentant 47,08% de la population totale. La population à charge, composée en majorité de femmes, est de 31 003 personnes représentant 52,92% de la population totale. Ce taux reste très élevé par rapport à la population active.

D'après le recensement de 2002 (RGPH-02), la population de la Commune de Matéri est estimée à 83 721 habitants. Au vu de cette démographie, la Commune de Matéri connaît un accroissement exponentiel de la population. A l'horizon 2025, si rien n'est fait, Matéri vivra dans un environnement surpeuplé, dégradé et dépourvu de ressources adéquates pour la survie des populations.

2.2. Organisation administrative et économie locale

2.2.1. Organisation administrative

La Commune de Matéri est divisée en 6 (six) arrondissements à savoir : Matéri, Dassari, Tantéga, Gouandé, Tchahoun-Cossi et Nodi et compte 55 villages que résume le tableau suivant :

Tableau 2 : Organisation administrative et territoriale de la commune de Matéri

ARRONDISSEMENT	NOMBRE DE VILLAGES	POPULATION
Matéri	10	17 887
Dassari	11	19 551
Tantéga	12	16 625
Gouandé	09	13 071
Nodi	08	8 706
Tchahoun-Cossi	05	7 783
TOTAL	55	83 721

Source : RGPH 3, 2002

2.2.1.1. Les services de l'administration communale

Au nombre des services de l'administration communale on peut citer :

- le Service des Affaires Générales (SAG)
- le Service des Affaires Financières (SAF)
- le Service de l'Etat Civil et de la Population (SECP)
- le Service des Affaires Domaniales et Environnementales (SADE)
- le Service du Développement Local et la Planification (SDLP)
- le Service de l'Information, de la Communication, des Archives et de la Documentation (SICAD)
- le Service des Chiffres et des Transmissions (SCT)
- le Service Technique (ST)
- le Secrétariat Particulier (SP)

De l'ensemble des services ci-dessus cités, seuls les services : SAG, SAF, SECP, SCT existent. Il faut cependant, noter que la chargée du SAG s'occupe du volet lotissement.

2.2.1.2. Services déconcentrés et offices de l'Etat

Au niveau communal les services déconcentrés de l'Etat sont : le service des impôts, la Circonscription scolaire, la gendarmerie, la police, le CeCPA, les deux collèges d'Enseignement Général, le centre de santé, la SONEB, l'OPT, le CPS, la recette perception etc.

Les autres structures intervenant dans la Commune sont : la SNV, JURA Afrique, SIL, Louvain développement à travers le Projet LISA, BUPDOS, PROMIC, PRODECOM, CRS, Pays de Loire, UCPC, ADMAB, T'Tiim-ONG, GSAP, OAPIC, GARDES, ARDI, OSAP etc.

2.2.2. Economie locale

2.2.2.1. Agriculture et foresterie

L'économie de la Commune de Matéri repose sur l'agriculture qui occupe plus de 90 % de la population active.

On y dénombre dans cette Commune environ 10 500 exploitations. D'après les résultats de l'étude sur la pauvreté genre spécifique dans la Commune de Matéri réalisée par la préfecture avec l'appui financier de la SNV Bénin en juillet 2003, Matéri compte :

- 7098 ménages agricoles sur un total de 7281 ménages ;
- 72 837 actifs agricoles soit 87 % de la population.

L'agriculture constitue la première source de revenus de la population de la commune de Matéri et la diversification agricole est déjà dans les habitudes culturelles des paysans de la Commune. En effet, la vocation agricole de la Commune est la production vivrière surtout céréalière (maïs, sorgho, mil, riz). On dénote aussi une forte tendance de la culture de légumineuses (niébé, voandzou et arachide). L'igname est aussi cultivée presque dans toutes les exploitations. En général, le voandzou, le niébé et le riz sont des cultures traditionnellement réservées aux femmes. Ces différents produits qui constituent la base des échanges commerciaux avec l'extérieur sont très tôt bradés sur les marchés locaux, juste après la récolte. Cette situation menace dangereusement la sécurité alimentaire pendant six (6) mois soit d'avril à septembre. Cette situation a conduit le CeRPA (Ex-CARDER), les Projets, les ONG et la CLCAM à mettre en place des crédits de stockage. Ainsi, les groupements villageois de stockage et l'union des groupements villageois de stockage (UGVS) ont été créés pour la gestion des dépôts de céréales. Pendant ces deux dernières années, il y a eu un excédent céréalier qui a créé la mévente d'une part et a contribué à l'autosuffisance alimentaire d'autre part.

Depuis que l'Etat a suspendu la commercialisation de l'arachide et du riz en 1988, les tentatives de réorganisation des filières autour de ces deux cultures ou autres adaptées au milieu sont vaines. Cependant, ces dix (10) dernières années, le coton est produit autour d'une filière bien organisée même si cette dernière connaît aujourd'hui quelques difficultés.

Ce coton est donc entièrement commercialisé. Il constitue aujourd'hui la première source de revenus directs des paysans soit les 40 % des revenus des ménages contre 36 % pour l'ensemble des cultures vivrières.

Peu adaptée au milieu, la culture de coton a pourtant connu un accroissement remarquable du point de vue emblavure et production.

En effet, de 1995 à 2001, les superficies ont évolué de 319 à 5377 ha, les productions de 351 tonnes à 5915 tonnes.

Mais cette évolution a connu une légère chute depuis 2002. Ainsi, pour la campagne 2003-2004, la superficie cotonnière est passée de 4 522 ha pour une production de 5 088 tonnes à 546 ha soit 12,07% en moins des superficies emblavées.

Les aléas climatiques et la mauvaise gestion de la filière sont les principales causes de cette diminution qui risque de se prolonger si l'on ne fait rien pour corriger ces facteurs défavorisant.

Les pratiques culturelles restent encore traditionnelles avec l'agriculture itinérante sur brûlis, les défrichements incontrôlés, les techniques peu adaptées, etc. Jusque là l'intégration agro-sylvo-pastorale est très peu développée. Seuls quelques peulhs pratiquent une agriculture sédentaire associée à l'élevage. La houe, la daba, les machettes restent les principaux outils de travail de la terre. Cependant, on note un

accroissement important des attelages, de la traction bovine utilisée pour les labours et la traction azine pour le transport. Aujourd'hui, plus de 50% des superficies sont labourées à la charrue.

L'amélioration de la production est assurée techniquement par le CeCPA et certaines ONG ou Projets qui encadrent les paysans pour l'adoption des technologies améliorées, suscitent leurs regroupements en structures de services et les appuient pour l'obtention des crédits de campagne en nature (semence, engrais, insecticides) ou en espèce.

Il existe assez d'organisations paysannes qui ont à charge le développement agricole avec l'avènement de transfert de compétence des structures étatiques aux paysans.

Mais les activités menées par ces structures paysannes sont surtout autour de la filière coton (répartition des intrants, organisation de la commercialisation, participation au recouvrement de crédits), elles avalisent les crédits et contribuent à la vulgarisation agricole.

La mauvaise gestion caractérise l'ensemble de ces organisations paysannes. Il y a dans la Commune quelques structures bancaires qui mettent en place les crédits de campagne. Il s'agit de la CLCAM, de l'ASF de Dassari et de Tantéga. L'accès des femmes à ces crédits qui était entre temps difficile s'est un peu amélioré.

Dans l'ensemble, les crédits connaissent un faible taux de recouvrement à cause de la mauvaise volonté des bénéficiaires et des taux d'intérêt élevés ; ce qui rend quasi impossible le recyclage des fonds de financement agricole de l'Etat ou des autres structures.

Les groupes d'entraide ou de tontine constituent des outils de développement de l'agriculture. Quant aux activités génératrices de revenus, elles sont menées par les femmes et peu développées.

Elles se limitent à la transformation de sorgho et mil en boisson locale, de l'arachide en huile et galettes, du néré et soja en moutarde.

Le stockage pour la revente est une activité génératrice de revenus bien rentable. Elle est appuyée par les structures qui luttent pour la sécurité alimentaire. La mévente de céréales ces deux dernières années a été la difficulté majeure de cette activité à Matéri.

Les produits de cueillette (néré, karité,) sont très insuffisants pour faire animer un marché ou constitué une source de revenus substantiels.

Le maraîchage reste encore à l'étape embryonnaire malgré les fortes demandes de la population en saison sèche.

En effet, en saison de pluies, les légumes de cases et légumineuses sont assez répandues dans les champs et pratiquées par les femmes. Mais déjà en novembre la pénurie s'observe. Les jardins maraîchers autour des barrages de Matéri-Merhoun, de Kouforpissiga, les jardins de Tétonga, de Pingou n'arrivent pas à satisfaire les populations en légumes.

Ainsi, les marchés locaux de Tantéga, de Matéri et de Gouandé reçoivent une affluence des maraîchers burkinabé. C'est dire que ce secteur très vital pour l'économie de Matéri mérite d'être mieux organisé.

La terre, premier facteur de production agricole, s'acquière dans la Commune de Matéri par héritage pour les hommes. Les femmes utilisent les terres de leur mari ou de leurs parents selon qu'elles sont mariées, divorcées ou veuves. Elles ne sont donc pas propriétaires fonciers. Autre caractéristique est que les plus pauvres dans la Commune se rencontrent parmi les femmes surtout veuves et ensuite les jeunes.

Le régime foncier est collectif et, pour cette raison, il n'y a pas de terre d'accès libre à Matéri. La faible rentabilité de l'agriculture est liée aux aléas climatiques, à la pauvreté des sols et surtout à la mauvaise pratique culturale.

Cette tendance peut être renversée à condition que les acteurs agricoles saisissent des atouts et des opportunités que recèle la commune.

L'exploitation forestière est peu développée, elle s'effectue clandestinement le long des galeries forestières de Yédékanhoun, de Somou, de Pingou, de Boutoupingou et Samahoun.

Ces galeries forestières sont aussi des lieux de recherche de bois de chauffe ou de fabrication du charbon, toute chose qui menace dangereusement leur existence. L'acquisition de bois d'œuvre est assurée par les commerçants qui s'approvisionnent de Bassila, de Djougou et surtout de Parakou.

2.2.2.2. Elevage

L'élevage est la seconde activité économique de la Commune.

A défaut d'un recensement proprement dit, ces dix (10) dernières années, une estimation faite par les services compétents ont donné pour le cheptel : 16 000 bovins, 29 000 caprins, 21 000 ovins, 4 000 porcins, 100 000 volailles, 1 000 canins, 300 équins et 200 asins.

En moyenne dans chaque ménage on a 4 caprins, 3 ovins, 5 porcins et 12 volailles. Cet élevage est traditionnel et est pratiqué selon deux (2) modes.

Les bovins sont généralement confiés aux peulhs tandis que les autres espèces sont élevées par les propriétaires eux-mêmes. Ils ne bénéficient pas de soins appropriés, hormis les vaccinations contre la pasteurellose ou la péripneumonie contagieuse bovine, le charbon bactérien et les périodiques traitements aux trypanocides.

En saison sèche, le pâturage naturel et les points d'eau pour les animaux se raréfient. Les barrages de Matéri centre, de Somou servent de lieu d'abreuvement à certains troupeaux riverains. Le barrage de Kouforpissiga qui pourrait desservir la zone nord ouest est en cours de construction. Le suivi de l'élevage des porcs, de la volaille, des petits ruminants est généralement laissé à la charge des femmes. Le commerce des volailles et des petits ruminants est très développé mais peu organisé. Ainsi, presque tous les jours, un nombre impressionnant de poulets, pintades, cabris, chèvres, moutons etc. sont convoyés des marchés, soit de Tantéga, de Matéri ou de Gouandé vers les centres urbains sans un contrôle adéquat. Les produits de l'élevage (œufs, fromage, lait, peau, viande etc.) font aussi l'objet de petits commerces.

Il existe au chef-lieu de la Commune un marché à bétail de bovins créé en 2003 et qui s'anime les jeudis. Il devient de plus en plus important à travers l'effectif qu'il reçoit.

Chaque année, les éleveurs payent de lourds tributs à cause des épizooties, telles que : la pseudopeste aviaire, la peste des petits ruminants, la pasteurellose et parfois la péripneumonie contagieuse bovine. Un accent particulier doit être mis sur la peste porcine africaine qui a fait de ravage dans cet élevage il y a deux ans.

Actuellement, il y a une relative accalmie grâce aux actions conjuguées du comité de lutte contre la PPA et du personnel d'encadrement.

L'insuffisance de soins vétérinaires est quelque peu due au manque de personnel et à la mauvaise compréhension des populations qui se refusent le principe de sacrifier une tête pour en sauver une centaine.

L'apiculture ne joue pas le rôle de facteur de protection de l'environnement ou de sources de revenus qu'on lui reconnaît.

En effet, des milliers d'abeilles sont brûlés, trente (30) ruches kenyanes (vulgarisées par le CeCPA et UNSO) sont abandonnées ou exploitées de manière désintéressée ou parfois désinvolte. Les ruches traditionnelles sont installées çà et là et le miel est récolté avec le feu qui détériore sa qualité et entraîne régulièrement les feux de végétation et le départ des essaims d'abeilles.

Actuellement dans la Commune tout prête à croire que les structures d'encadrement n'ont aucune action pour l'amélioration de l'activité apicole. Par ailleurs, depuis 2000, on note l'installation d'une ferme privée d'élevage d'autruches à Dassari.

2.2.2.3. *La pêche*

La pêche se pratique principalement sur la rivière Pendjari et ses affluents. Ces cours d'eau sont assez poissonneux et riches en hippopotames, crocodiles et autres ressources halieutiques. La pêche est pratiquée surtout par les burkinabé, les maliens et les ghanéens installés le long de cette rivière dans les villages de Porga, Nambouli, Tapanga. Cependant, de manière saisonnière, à l'étiage quelques autochtones s'adonnent à la pêche autour de nombreux petits marigots. La pêche autour des retenues d'eau de Matéri empoisonnées par le CeCPA en 1996 ne préoccupe guère les riverains.

Toutefois, un commerce florissant s'effectue de nos jours autour de cette activité. Le ravitaillement auprès de pêcheurs étrangers est vendu aussi bien sur les marchés locaux qu'à l'extérieur de la Commune : Tanguiéta, Natitingou, Djougou et Parakou. Les statistiques dans ce domaine sont mal maîtrisées, faute d'un encadrement approprié. La réglementation de ce secteur est assurée au niveau du Parc National de la Pendjari par le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) qui combat certaines pratiques : utilisation de DDT (diclorodiphényl-éthane) et de dynamite.

L'utilisation des méthodes traditionnelles de pêche très dangereuses (décoction de gousse de néré ou d'écorce d'autres arbres) se poursuit devant l'inefficacité de l'administration. Cette activité est confrontée au manque de matériel adéquat de pêche et au mauvais fonctionnement des comités villageois de pêche.

2.2.2.4. La chasse

La chasse est l'une des plus vieilles activités connues dans le milieu biali. Les différentes installations humaines se sont faites par des chasseurs. Connue traditionnellement, la chasse est devenue aujourd'hui une activité non seulement culturelle mais aussi et surtout commerciale. Elle a été renforcée avec la proximité de la Réserve de Biosphère de la Pendjari pendant longtemps, les services des eaux et forêts se sont battus contre la chasse illégale désignée sous le vocable de braconnage. Cette forme de chasse est un fléau qui menace les équilibres écologiques voire la diversité biologique. Dans le cadre de la cogestion, les populations bénéficient à travers les Associations Villageoises de Gestion des Réserves de faune (AVIGREF) des retombées de la chasse sportive. La Commune dispose d'assez de potentialité pour organiser les zones villageoises de chasse qui pourront être des zones classées pouvant procurer des entrées d'argent.

2.2.2.5. Le Commerce

Au niveau du secteur tertiaire, les échanges s'effectuent avec Tanguiéta, Cobli, Natitingou, Djougou et aussi avec les pays limitrophes (le Burkina-Faso, le Togo).

Les principaux marchés sont Tantéga, Matéri, Gouandé, Dassari, Tchahoun-Cossi et Porga. Ce sont des marchés primaires de collecte de produits agricoles tels que les céréales, les volailles, les petits et gros ruminants.

Il est prévu un projet de construction du marché de la CEDEAO et d'un port sec à Porga. Le commerce de produits manufacturés est assuré par les commerçants, hommes et femmes venus de Tanguiéta et surtout par les boutiquiers autochtones. Avec la culture cotonnière, on note une prolifération des boutiques dans presque tous les villages et hameaux. Tous les jours dans les villages, il se pratique un commerce de petits détaillants d'épices et de produits manufacturés.

Généralement, le ravitaillement des produits manufacturés s'effectuent au Togo et plus précisément à Gando, Kara, Lomé et Sinkansé. Les mouvements commerciaux sont assurés par les transporteurs privés surtout de Tanguiéta.

2.2.2.6. Le tourisme et l'hôtellerie

La Réserve de Biosphère de la Pendjari, située à cheval entre les Communes de Tanguiéta et de Matéri a une richesse spécifique très variée. Elle regorge aujourd'hui certaines espèces qui lui sont endémiques telles que le guépard. Elle est une biosphère reconnue par l'UNESCO. Elle est gérée durablement par le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) et les populations riveraines à travers les Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF) ayant leur siège social à Tanguiéta.

Il constitue un lieu touristique très apprécié et fréquenté du 15 décembre au 15 mai de chaque année par les chasseurs et les visiteurs étrangers ou nationaux. Plus de 5 000 visiteurs viennent dans la Réserve. Cette opportunité peut être saisie par les communes environnantes dont Matéri pour promouvoir l'écotourisme en valorisant certains produits touristiques.

Le tourisme de vision et de chasse constitue une source de revenus annuels dont une partie est reversée aux AVIGREF pour servir de contreparties aux

investissements communautaires dans les communes principalement au niveau des villages riverains.

Les hôtels Pendjari et Porga, mis en gérance libre par l'Etat assure l'hébergement des touristes. Il n'y a plus d'autres infrastructures adéquates d'hébergement dans la Commune. Néanmoins, il existe des sites propices aux aménagements d'infrastructures touristiques et hôtelières. L'écotourisme reste encore un domaine vierge à valoriser.

Il convient toutefois de dire que la Commune dispose dans chaque chef lieu d'arrondissement de quelques initiatives privées telles que Tamamou à Dassari, BIO BAR à Gouandé, Bon Samaritain et le Berceau des intimes de l'UCPC à Matéri et le Campement (mis en gérance libre par la Mairie) etc. Ces initiatives sont à encourager par le Conseil Communal.

Les artisans professionnels : ils sont assez nombreux et vivent du fruit de leur métier. Dans cette catégorie, on regroupe les menuisiers, les couturiers, les maçons, les soudeurs etc. Ces artisans sont peu formés et ne disposent pas de matériels adéquats de travail.

La poterie, la sculpture, le théâtre et autres restent à l'état embryonnaire. Il conviendrait d'encourager des initiatives dans ce domaine en faveur des jeunes dans le cadre de la diversification des sources de revenus et ensuite comme mesure pour atténuer l'action de l'homme sur les ressources naturelles.

2.2.2.7. Jeunesse, sport et loisirs

La population est en majorité jeune alors que la Commune ne dispose pas d'infrastructures sportives et de loisir adéquates.

Les soirées dansantes appelées « Kouan-Kouan » sont organisées dans des enclos précaires tenant lieu de bar dancing. Mieux organisées, elles pourraient être des sources de recettes importantes pour la Commune. C'est le premier divertissement qui occupe la majorité des jeunes surtout les jours des marchés et les samedis soir. Les vidéoclubs qui s'introduisent en ces endroits sont à décourager.

Le sport le plus répandu est le football et s'observe dans tous les villages. Les initiatives prises dans le sens d'organiser ce secteur n'ont pas encore connu l'assentiment des autorités. Il convient actuellement d'encourager des initiatives allant dans le sens de la création des associations sportives. C'est un secteur qui peut ouvrir assez de perspectives pour la jeunesse si les compétitions et spectacles sont organisés.

Le manque d'équipements élémentaires (maillot, crampons, ballon et de terrains aménagés) caractérise cette discipline sportive dans la Commune.

Les jeux de belotte, de domino se pratiquent mais par endroits. Il existe une équipe de pétanque au chef lieu de la commune.

Le chef lieu Commune est doté de deux maisons de jeunes. Les chefs lieux des arrondissements de Gouandé et de Tantéga possèdent aussi une maison des jeunes. Toutes ces maisons ne sont pas très fonctionnelles pour des raisons de manque de matériels de sonorisation, d'équipements mobiliers et d'électricité.

Les marchés locaux ou nocturnes constituent des lieux de loisirs par excellence pour bialaw qui a toujours le plaisir de les fréquenter.

Il existe un centre de lecture qui est situé au sein du bâtiment abritant la maison du peuple: il reçoit des écoliers, des élèves et autres personnes.

2.2.2.8. Transports et sécurité routière

La Commune de Matéri est bien desservie par un réseau de pistes de desserte rurale. La plupart des chefs lieux d'arrondissements sont faciles d'accès. Mais entre villages d'un même arrondissement l'accès est souvent très difficile surtout en saison de pluie ce qui peut être amené à dire que la Commune est enclavée. La piste principale Tiélé-Matéri qui donne accès au chef-lieu est en perpétuelle dégradation. L'état défectueux de toutes les pistes de dessertes rurales constitue un goulot d'étranglement sérieux pour le développement socio-économique du milieu : la mise en place des intrants agricoles, l'évacuation des produits commercialisés, les évacuations sanitaires etc. sont très difficiles parfois impossibles en saison de pluies.

Matéri dispose de peu de véhicules. Le problème de déplacement qui se pose est souvent résolu avec les transporteurs de Tanguiéta.

Avec la culture du coton, les jeunes envahissent le marché de Sinkansé (Togo) pour se procurer de motocyclettes. On remarque alors une abondance relative de ces motocyclettes. Mais cette situation n'empêche pas que les cyclistes soient encore plus nombreux dans les villages.

Les charrettes bovines et asines servent aussi de moyens de transport surtout dans les zones d'accès difficile.

Les accidents de circulation sont rares dans Matéri. La présence des brigades de gendarmerie (Matéri et Porga) contribue à la discipline routière en conscientisant les populations, en verbalisant les délinquants ou conducteurs indéclicats.

2.2.2.9. L'industrie

Dans toute la Commune de Matéri, il n'y a pas une industrie même pas de simples usines agro-alimentaires. Toutefois, il faut noter la transformation artisanale des produits agricoles tels que le riz paddy, le sorgho, l'arachide, le néré, etc.

Cette activité constitue les petits commerces des femmes rurales. Il existe assez de décortiqueuses de riz, des moulins à maïs dans l'ensemble de la Commune et une scierie de bois à Matéri centre et à Gouandé (Mission Catholique).

La transformation agro-alimentaire est manuelle et les produits sont très périssables faute de technologies et de matériel de travail appropriés.

2.2.2.10. L'artisanat

A Matéri, on distingue deux (2) types d'artisanats :

- L'artisanat traditionnel pratiqué en période dite morte est peu développé dans la Commune donc procure peu de revenus aux ménages alors qu'il pourrait s'avérer une véritable industrie avec l'écotourisme.

- De toutes petites entreprises d'artisanat que sont les forges, les fabriques de poteries, de sculptures et de soudure etc. se font remarquer d'une certaine manière grâce à leurs produits.

Au chef lieu de la Commune se trouvent une boulangerie locale et deux (2) fabricants de matériels de culture attelée fortement sollicités.

2.2.3. Services sociaux et niveau d'équipement

La commune de Matéri dispose de quelques services sociaux. Mais ceux-ci restent encore insuffisants par rapport à l'ensemble de la Commune et sont d'un niveau d'équipement faible.

2.2.3.1. Services de santé, de promotion sociale et de l'assainissement

- *Santé*

Comprise dans la zone sanitaire de Tanguiéta, la Commune de Matéri compte sept centres de santé dont un privé. Il s'agit de l'annexe de l'hôpital St Jean de Dieu construit à Porga dans l'arrondissement de Dassari.

Les six autres sont des centres de santé conformes installés au chef lieu d'arrondissement (les CSA). Saint Jean de Dieu est L'hôpital de référence de toute la zone sanitaire.

Excepté le centre de santé communal qui est au chef lieu de la Commune, les Centres de Santé d'Arrondissements (CSA) comptent au plus deux agents qualifiés. Le reste des agents sont des aides-soignants, des matrones, des dispensateurs, des secouristes et femmes leaders dans les villages qui ont des UVS. Le médecin chef de la Commune assure la supervision de tous les centres de santé.

La cogestion des centres de santé est assurée au niveau des arrondissements par les COGEA et le COGEC au niveau communal. De façon générale le matériel utilisé est insuffisant, parfois vétuste. Les besoins exprimés sont : le matériel technique, les lits et matelas, les chariots, les tables d'accouchement, la construction d'UVS, le personnel qualifié, l'éclairage, l'équipement du laboratoire du CSC etc. Le laboratoire vient d'être mis en service depuis 2005 par la mise en place d'une technicienne de laboratoire et un début d'équipement.

Trois des six centres sont dans un état de délabrement. Il s'agit des CSA de Dassari, de Tantéga et de Gouandé. L'évacuation des malades sur l'hôpital de zone est assurée par l'ambulance. Les arrondissements comme Tchahoun-Cossi et Matéri ne disposent pas de RAC qui jouent un rôle important pour l'évacuation des malades. Certains projets tels que LOUVAIN Développement / LISA et pays de Loire / ADMAB suscitent la création des mutuels de santé dans les arrondissements tels que Tchahoun-Cossi, Gouandé, Nodi et Matéri.

Le tableau ci-dessous fait le point de la couverture sanitaire.

Tableau 3: Synthèse de la couverture sanitaire

Arrondissement	Nombre de centre	Etat bâtiments		Personnel		Equipement	
		Bon	Délabré	Qualifié	Autres (non qualifiés)	Bon	Mauvais
Matéri	1 CSC	1		9	9		x
Nodi	1 CSA	1		3	3		x
Tchahoun-Cossi	1 CSA	1		1	8		x
Tantéga	1 CSA		1	2	12		x
Dassari	1 CSA		1	2	5		x
Gouandé	1 CSA		1	1	5		x
TOTAL	06	03	03	18	41		

Source : Equipe de rédaction, juillet 2004

- *Centre de Promotion Sociale et de la Protection de la famille (CPSPF)*

La Commune de Matéri ne dispose que d'un centre de promotion sociale pour une population estimée à 83.721 habitants. Ce centre dispose de quelques infrastructures pour son fonctionnement. Le personnel et les moyens de travail sont nettement insuffisants. Ce centre bénéficie de l'appui du corps de la paix (Peace Corps).

Avec les fléaux sociaux tels que la déperdition scolaire féminine, le système de mariage (mariage par échange), l'abandon des vieilles personnes par leurs enfants, le tabagisme, l'alcoolisme, la consommation des drogues, la mort du père social, etc. le centre social de Matéri devrait être mieux loti pour répondre à ces impératifs.

Il est nécessaire et même indispensable que la commune vote chaque année une ligne budgétaire pour les secours d'urgence en cas de sinistres et de catastrophes (incendies, inondations etc.) en appoint aux secours nationaux octroyés par le MFPSS qui sont insuffisants et viennent surtout avec beaucoup de retard.

- *Service de voirie et d'assainissement*

Aucun service de voirie n'existe à Matéri. Face à la pollution qui s'observe déjà dans les grands marchés de la Commune (Matéri, Tantéga, Gouandé et Dassari), il est impérieux de prévoir la création de ces services et de contractualiser avec les ONG qui pourront s'en charger.

2.2.3.2. Education

En matière des services sociaux, l'éducation apparaît comme le service le plus important en raison de l'effectif de son personnel, des écoles dénombrées (63) et de son rôle surtout. L'enseignement primaire compte jusqu'à ce jour 255 classes et 3614 tables bancs pour un total de 14 090 écoliers dont 34% de filles et 246 enseignants toute catégorie confondue. La Circonscription scolaire compte en plus du chef de la circonscription, deux agents qui assurent le secrétariat. Le service ne dispose pas de local, il occupe un bâtiment vétuste du Centre de Santé.

En plus de l'Etat, plusieurs ONG / Projets interviennent au niveau de l'enseignement primaire. Il s'agit de :

- IFESH qui assure l'encadrement des enseignants dans les écoles par l'intermédiaire d'un assistant pédagogique.

- CRS/Bénin dont l'objectif est de promouvoir la scolarisation des filles, appuie 11 écoles en leur dotant de cantines scolaires et réalise des microprojets de réfection des salles de classe, de construction de latrines et de forages etc.
- HEPS/MCDI, qui vient en appui au CRS pour la santé en milieu scolaire à travers le contrôle de l'hygiène au sein des écoles pilotes du CRS.

Le programme de performance de la CS vise chaque année à :

- 1) Renforcer l'encadrement des enseignements
- 2) Accroître le taux de scolarisation de la population scolarisable
- 3) Augmenter le pourcentage de réussite au CEP
- 4) Améliorer le taux de scolarisation des filles surtout.

Les RUP jouent un rôle déterminant dans l'aboutissement de ces objectifs. Par ailleurs, il est envisagé la construction des bureaux de la Circonscription scolaire.

A cet effet, la mobilisation du financement continue.

En observant les chiffres consignés dans le tableau ci-dessous synthétisé, il apparaît nettement que les besoins s'expriment à tous les niveaux et dépassent largement les chiffres actuels si on doit tenir compte des normes internationales en vigueur. (UNESCO).

Tableau 4 : Synthèse de la situation scolaire 2003-2004 (Primaire)

Arrondissement	Effectif			Nombre de classes dispo.	Nature de modules		Personnel		Mobi struct urés	Besoins exprimés
	F	G	T		Déf.	Préc.	APE	Cont.		
Dassari	1574	2742	4258	72	52	21	37	32	1077	1025
Gouandé	737	1227	1964	38	23	15	21	14	627	392
Matéri	1089	2143	3132	40	32	15	33	16	611	544
Tchahoun-Cossi.	336	852	1188	25	6	17	13	12	388	230
Nodi	387	743	1130	21	9	12	12	9	303	228
Tantéga	756	1790	2418	48	12	35	28	19	608	493
TOTAL	4879	9097	14090	244	136	115	144	102	3614	2912

Source : Equipe de rédaction, juillet 2004

L'enseignement secondaire compte deux collèges.

Le CEG de Matéri est créé en 1979 et comprend un second cycle depuis la rentrée scolaire 2002-2003. Il compte 17 salles de classes disponibles avec un effectif de 1 127 élèves¹ organisé en 22 groupes pédagogiques. Plus de 90% des enseignants sont des vacataires.

Quant au CEG de Dassari, il est créé en 2002 et compte trois salles de classes disponibles pour un effectif de 250 élèves² répartis en cinq groupes pédagogiques. En dehors de l'administration, les enseignants sont à 100% constitués de vacataires.

De façon général, aucun de ces collèges ne dispose ni de laboratoire ni de bibliothèque. Au regard des statistiques, il se pose un problème sérieux de salles de classes et d'enseignants qualifiés.

¹ Statistiques de l'année scolaire 2003-2004

² Statistiques de l'année scolaire 2003-2004

En ce qui concerne l'alphabétisation, il existe un peu partout des alphabétiseurs organisés en association des alphabétiseurs. Cette association et le coordonnateur de l'alphabétisation oeuvrent pour le développement de l'alphabétisation dans la Commune.

Il existe en outre un réseau d'information dont les activités sont essentiellement liées à la sensibilisation des populations sur des problèmes récurrents du milieu à travers divers thèmes. Cette sensibilisation se fait sur les antennes de la RRLT avec laquelle il a un contrat annuel de diffusion.

Par ailleurs, un contrat annuel tripartite signé entre le CRS, le comité communal pour la scolarisation des filles et la RRLT prévoit un programme de diffusion des messages relatifs à la promotion de la scolarisation des filles. La diffusion des messages se fait deux fois par semaine.

Jusque là, on ne note pas encore l'existence d'une école, technique, privée ou coranique

2.2.3.3. Electricité, Eau, Téléphone

- Energie électrique : elle joue de nos jours un rôle important dans le développement local. Malheureusement, la Commune ne dispose que d'une énergie électrique partielle malgré son poids démographique et le dynamisme des populations sur le plan économique. Néanmoins, quelques individus à l'aide de groupes ou de dynamomètres alimentent leur maison ou leur bar.
- Eau : les forages (puits et pompes) réalisés dans les villages et quartiers de villes permettent de résoudre partiellement le problème d'eau. Jusqu'à ce jour on compte 188 points d'eaux dont 137 fonctionnels représentant 72,87% des réalisations. C'est une preuve que ces points d'eau bénéficient d'entretiens réguliers. De nouveaux besoins sont exprimés partout dans la Commune et sont évalués à 51 demandes. C'est dire qu'une partie de la population utilise encore l'eau des marigots faute de forages. Il s'agit principalement des hameaux et de certaines périphéries. Seul le chef lieu de la Commune bénéficie de l'eau courante de la SONEB. Le nombre d'abonnés est encore insuffisant pour rentabiliser la centrale d'exploitation.
- Téléphone : Il ne couvre pas encore l'ensemble de la Commune. Pour le moment le téléphone est installé au chef lieu de la Commune et à l'hôtel de Porga. Selon le service de l'OPT/Matéri, on compte environ 15 abonnés téléphoniques. La Commune dispose de deux cabines publiques fonctionnelles dont une à Porga et une à Matéri centre. La téléphonie rurale et l'Internet n'existent pas encore.

Tableau 5 : Synthèse de la situation en points d'eau de la commune

ARRONDISSEMENT	Type de point d'eau			Etat					Besoins
	Puits à grand diamètre	Pompes	AEV	Fonctionnel		Non fonctionnel			
				Puits	Pompes	Puits	Pompes	Total	
Dassari	08	16	-	08	16	00	04	04	10 points d'eau potable
Gouandé	10	25							
Matéri	08	27	-	06	25	02	02	04	15 points d'eau potable
Nodi	08	16	-	07	13	01	03	04	13 points d'eau potable dont trois dans des écoles
Tantéga	08	35	-	07	35	01	00	01	1 » points d'eau potable
Tchahoun-Cossi	10	17	-	07	13	03	04	07	12 points d'eau
Total	52	136		35	102	7	13	20	51

2.2.3.4. Infrastructures de desserte et d'assainissement

D'une longueur totale de 679 km, les pistes de desserte couvrent tout le territoire de la Commune permettant ainsi la jonction entre les chefs lieux d'arrondissement, les villages et hameaux. Elles jouent un rôle important dans le transport.

Pour le moment 140 km de pistes connaissent un tracé réel. Environ 105 ouvrages d'art (ponts, ponceaux et ponts submersibles) sont réalisés. En dehors des ouvrages en ruines, les besoins de la Commune en ouvrages d'art sont estimés à plus de la moitié de ce qui existe.

La Commune dans son ensemble est très pauvre en infrastructures d'assainissement. Il n'existe pas encore de caniveaux ; les égouts des douches sont pour la plupart à ciel ouvert. Les besoins dans ce domaine peuvent être évalués à près de 99 %. Le seul agent d'hygiène qui est en poste a du mal à couvrir efficacement toute la Commune.

Tableau 6 : Synthèse de la situation des pistes de la commune

Arrondissement	Nombre de tronçons principaux	Longueur totale des pistes (km)	Nombre de pont, ponceau, et dalot existants	Distance carrossable	Besoins exprimés
Dassari	8	57	64 ponceaux, 3 ponts et 1 dalot	04 km	Réfection de 53 km
Gouandé	6	77	29 ponceaux	38km	Reprofilage / réfection de 39 km piste Tracé de 15 km de nouvelles pistes
Matéri	8	140	2 ponceaux	110 km	Réfection de 30 km, et tracé de 25 km de nouvelles pistes
Nodi	6	88	1 ponceau	28km	Réfection de 30 km, et tracé de 30 km de nouvelles pistes
Tantéga	9	96	2 ponceaux	-	Réfection de 55 km Entretien de 41km
Tchahoun-Cossi	6	41	3 ponceaux	7km	Réfection de 34 km de pistes

2.2.3.5. Equipements marchands

Un peu partout sur le territoire de la Commune, on note un accroissement des boutiques. Celles-ci appartiennent à des individus. On y vend surtout des produits manufacturés.

Par rapport au rôle que jouent les principaux marchés de la Commune (marchés primaires de collecte des produits) et dans le souci de lutter contre l'insécurité alimentaire qu'a connue la Commune des décennies durant, des banques de vivres et/ou de magasins de stockage de produits vivriers ont été construits dans 37 villages. Aujourd'hui ils sont gérés par les GF, GVS et l'UGVS et constituent les acquis de certains projets et ONG.

Des différents marchés que compte la Commune, seuls les marchés de Tantéga, de Gouandé, de Porga et de Matéri sont partiellement construits. Il est prévu la construction d'un marché de la CEDEAO à Porga. Au total, plus des 2/3 des hangars de tous les marchés sont en pailles, de sorte que les marchés dans leur ensemble sont exposés aux risques d'incendie, d'intempérie climatique etc.

La Commune ne compte pas encore d'abattoir. Cependant, on dénombre deux (2) boucheries : celle de Tantéga et de Gouandé.

2.2.3.6. Equipements sportif et culturel

La Commune ne dispose pas encore d'équipements sportifs et culturels adéquats malgré l'existence de sportifs et des groupes de danse traditionnelle. Sur toute l'étendue de la Commune, les infrastructures rencontrées sont les aires de jeux et trois maisons de jeunes. Il s'agit de :

- la maison des jeunes et de la culture de Matéri ;
- la maison des jeunes de Gouandé ;
- la maison du peuple de Matéri. Il abrite également le CLAC ;
- la maison des jeunes de Tantéga.

Les équipements sportifs tels que : les maillots, filets, ballons etc. manquent. De tous ces centres. Seul le CLAC est partiellement équipé.

2.2.4. Financement du développement de la Commune

2.2.4.1. Financement sur fonds propres de la Commune

Le développement d'une entité dépend non seulement du capital humain, du capital naturel mais aussi du capital financier. Ainsi, le développement de la Commune passera-t-il par des ressources internes qu'elle est à même de mobiliser et aussi d'appui extérieur (ressources externes).

A ce niveau, le financement est perçu sur trois échelles :

- la mobilisation des ressources internes ;
- la participation communautaire ;
- le financement par les autres acteurs.

- *Mobilisation des ressources internes*

Les ressources internes sont relatives aux taxes et impôts que la Commune, en vertu de son rôle, perçoit sur son patrimoine ; Ces ressources proviennent des prestations fournies, des amendes, des recettes ordinaires diverses, de patentes et licences...

Tous ces taxes et impôts sont définis et budgétisés par le Conseil communal suivant les normes et nomenclatures prévues par les textes fondamentaux du pays.

Une étude comparative de la situation de recouvrement des taxes et impôts pour le compte des années 2001-2002-2003 et la prévision pour l'année 2004 (par le Conseil Communal) permet de constater qu'un certain nombre de taxes et impôts ne sont pas perçus ou sont très peu perçus. Ce qui crée un manque à gagner important à la communauté. Les recettes des différentes taxes ont crû d'année en année de façon générale. Cependant, on remarque un écart considérable au niveau de la patente. De 24 395 054 en 2002, on est descendu à 4 318 642 en 2003. De l'avis du receveur des impôts, cet écart s'explique par les impôts versés par la société COLAS en 2002.

Tableau 7 : Situation de recouvrement de quelques taxes et impôts pour le compte des années 2001-2002-2003 et Projection 2004

Nature des impôts ou taxes	Année 2001	Année 2002	Année 2003	Prévision 2004
Foncier bâti et non bâti	184 140	135 704	449 055	1 000 000
Droit de place sur le marché	440 400	609 779	1 152 875	2 600 000
Taxe sur les boissons fermentées	327 650	402 400	1 301 650	1 000 000
Taxe sur bétail en transit	160 500	459 600	-	-
Taxe sur pacage	513 700	499 400	650 100	-
Amendes forfaitaires	83 000	144 000	36 000	-
Patentes	3 146 515	24 395 054	4 318 642	-
Majoration	33 675	3 889	5 284	-
Taxe sur arme à feu	3 200	5 500	3 200	-
TOTAL	2 089 290	2 808 883	14 519 680	

Source : Recette Perception, Recette des impôts et Budget primitif exercice 2004 de la Commune.

Les projets ont dans les années passées contribué énormément à l'accroissement des recettes de la Commune à travers les différentes taxes et impôts qu'ils versaient. Ces projets n'existent plus aujourd'hui ; il faut pouvoir les compenser à travers les atouts dont dispose la Commune. Il s'agit notamment de marchés, du bétail en transit, du foncier bâti et non bâti, du droit de stationnement, etc.

Un nombre non négligeable de sources sont inexploitées : taxes de stationnement, taxes sur spectacle et manifestations... Celles qui sont exploitées, ne bénéficient pas d'un suivi rigoureux.

La Commune doit désormais suivre rigoureusement la collecte de ces taxes et impôts car sa survie en dépend. Un travail sérieux pourrait accroître les recettes de la Commune au delà de toute prévision et malgré l'absence de gros payeurs d'impôts.

Le niveau d'épargne est très important aussi bien à la CLCAM qu'à la CNE.

- *Participation communautaire*

Il s'agit de la contribution des fils de la Commune pour le développement communautaire. On cite entre autre :

- la contrepartie de la population pour les infrastructures ;

- la contribution des opérateurs économiques ;
- la contribution de la diaspora ;
- la contribution de l'UCPC.

Ces sources de revenus sont aléatoires et demeurent pour l'instant très peu sollicitées excepté la source relative à la contrepartie des populations pour la réalisation des infrastructures souvent demandée par les bailleurs.

La Commune doit pouvoir mobiliser ses fils pour qu'ils participent à son développement à travers leurs apports matériels, financiers et humains.

2.2.4.2. Financement par les autres acteurs

A ce niveau, il est question de l'ensemble des sources exogènes à savoir :

- la subvention de l'Etat ;
- la contribution de la coopération décentralisée ;
- la contribution des projets ;
- la contribution des ONG et partenaires au développement.

Ces sources ne sont pas propres à la Commune. Cependant, la Commune doit compter avec ; le tout dépendra de sa capacité à négocier, de son dynamisme à formuler de bons programmes et projets de développement selon le PDC.

- *Programmes et Projets en cours*

Ils concernent les domaines suivants :

❖ *Domaine de l'hydraulique*

- hydraulique villageoise

❖ *Domaine de l'environnement*

HEPS / MCDI: Medical Care Development International:

- promouvoir l'hygiène en milieu scolaire ;
- former les enseignants sur l'hygiène sanitaire dans les 11 écoles d'intervention du CRS.

JURA Afrique :

- promouvoir la protection de l'environnement à travers le reboisement et la formation des pépiniéristes

Quelques superficies ont été reboisées par des projets, ONG et associations : UNSO, JURA Afrique, LISA, SNV-PADIC-Matéri, T'TIIM-ONG, BUPDOS...

❖ *Education*

IFESH: International Foundation For Education And Self-Help

- encadrer les enseignants dans toutes les écoles primaires.

CRS / Bénin : Catholic Relief Service / Bénin

- œuvrer pour l'augmentation du taux de scolarisation en général, celui des filles en particulier ;
- doter 11 écoles en cantine scolaire ;
- réaliser des microprojets de construction de latrines et de forage de puits ;
- réfectionner les salles de classes, doter de tables bancs aux 11 écoles.

HEPS/MCDI :

- venir en appui au CRS dans le domaine de la santé en milieu scolaire.

CS/PPCS : Circonscription Scolaire/ Programme de Performance de la Circonscription Scolaire

- renforcer l'encadrement des enseignants ;
- améliorer le taux de scolarisation de la population scolarisable ;
- augmenter le pourcentage de réussite au CEP ;
- améliorer le taux de promotion de la scolarisation des filles ;
- exécuter le projet de construction des bureaux de la CS.

❖ *Secteur agricole*

JURA Afrique

- promouvoir la santé animale à travers la formation des agents vaccinateurs de la volaille.

PDRT : Programme pour le Développement des Racines Tubercules

- promouvoir la culture des plantes à racines et à tubercules.

PDFM : Programme pour le Développement de la filière Manioc

- promouvoir le développement de la filière Manioc.

PHPA : Projet Hydraulique Pastorale et Agricole

- promouvoir l'Agro-Sylvo-Pastorale

PBC : Programme Alimentaire à base Communautaire

PISEA : Programme d'Insertion des sans Emplois dans l'Agriculture.

- professionnaliser l'agriculture.

AIC : Association Interprofessionnelle de Coton

PAMRAD : Projet d'Appui au Monde Rural dans l'Atacora et la Donga

PADPA : Programme d'Appui et de Développement de la Pêche Artisanale

PROMIC : Projet de Micro Finance et de Commercialisation.

❖ *Santé*

Dans ce domaine les programmes et initiatives sont :

LISA : Lutte Intégrée pour la Sécurité Alimentaire.

- promouvoir les mutuels de santé

Pays de Loire / ADMAB :

- promouvoir les mutuels de santé

IFF : Initiative Femme pour Femme

- amener les femmes à assurer leur auto évacuation à l'hôpital de zone (hôpital Saint Jean de Dieu) basé à Tanguiéta en cas d'accouchement difficile. A cet effet, une caisse en expérimentation est créée au centre communal de santé et est pourvue par les cotisations des femmes fréquentant ce centre.

❖ *Secteur routier*

Pour le moment aucun programme et projet ne sont signalés dans le domaine. Les éventuels programmes restent certainement ceux des services des travaux publics.

❖ *Secteur énergie*

Une centrale thermique est installée depuis décembre 2004. Mais le nombre d'abonner ne permet pas encore son fonctionnement en permanence.

❖ *Secteur administration*

Il existe un programme de renforcement des capacités des élus locaux et de l'administration communale (PRODECOM).

3. PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT DE MATERI

La problématique de développement prend en compte les atouts/contraintes d'une part et les opportunités/menaces d'autre part.

3.1. Atouts et contraintes par secteur

Tableau 8 : Atouts et contraintes par secteur

N°	SECTEURS	ATOUTS	CONTRAINTES
01	SANTE & NUTRITION	<ul style="list-style-type: none"> -Existence d'un centre de santé par chef lieu d'arrondissement -Existence de radios aériennes de communication (RAC) -Bon état de la plupart des centres de santé (matériaux définitifs) -Existence d'une association de guérisseurs traditionnels -Fréquentation acceptable des centres de santé -Existence des relais du centre de promotion sociale et de protection de la famille (CPSPF et assistants sociaux) -Existence de programme alimentaire nutritionnel -Existence de mutuelles de santé à Gouandé, Tchahoun-Cossi et Tantéga 	<ul style="list-style-type: none"> -Difficultés d'accès aux centres de santé, due à la distance et à l'état des pistes -Insuffisance de sages-femmes -Insuffisance d'UVS -Mauvais fonctionnement de certains comités de gestion des CSA -Manque d'équipement -Problème d'hygiène et de sécurité -Vente illicite des produits pharmaceutiques -Automédication -Insuffisance du personnel sanitaire qualifié -Sécurité des soins non garantie -Mauvais entretien des centres de santé -Présence de simules -Poches de disette
02	EAU POTABLE, HYGIENE & ASSAINISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> -Existence de points d'eau potable -Forte mobilisation des populations pour l'acquisition d'eau potable -Existence de la Pendjari 	<ul style="list-style-type: none"> -Insuffisance des points d'eau potable -Nappes phréatiques très profondes dans certains villages/localités -Tarisement cyclique de la plupart des cours d'eau -Consommation de l'eau de marigot dans certains villages -Existence de maladies hydriques -Inexistence de latrines -Insalubrité des habitats -Manque d'hygiène alimentaire -Adduction d'eau courante insuffisante -Défécation dans la nature
03	TRANSPORT, COMMUNICATION EQUIPEMENT & SERVICE	<ul style="list-style-type: none"> -Relief peu contraignant -Large auditoire de la radio rurale locale de Tanguiéta -Traversée de la commune par la route inter-Etats Burkina-Bénin bitumée Existence des postes radios au niveau des populations 	<ul style="list-style-type: none"> -Mauvais état des pistes -Insuffisance de moyens de télécommunication -Monolinguisme -Mauvaise couverture radiophonique et télévisuelle des médias nationaux -Faible pouvoir d'achat pour acquisition des équipements de communication -Absence de cabines téléphoniques à Matéri -Insuffisance de la couverture téléphonique
04	SECURITE	<ul style="list-style-type: none"> -Existence de deux brigades de gendarmerie et d'un commissariat de police 	<ul style="list-style-type: none"> -Non existence d'un poste de sécurité à Doga (village frontalier) Togo-Bénin -Toxicomanie grandissante -Litige frontalier de Koualou

05	ONG ET STRUCTURES DE BASE	<ul style="list-style-type: none"> -Existence de cadre de concertation des intervenants -Esprit associatif développé 	<ul style="list-style-type: none"> -Diversité d'approche chez les intervenants -Cadre de concertation des intervenants non opérationnel -Faible capacité de mobilisation des financements
06	EDUCATION	<ul style="list-style-type: none"> -Existence d'écoles dans presque tous les villages -Ouverture de la population à la scolarisation -Disponibilité des diplômés sans emplois 	<ul style="list-style-type: none"> -Enseignants communautaires non formés -Insuffisance d'enseignants qualifiés -Mariage forcé des jeunes filles -Faible taux de fréquentation des filles -Analphabétisme -Faible revenu des parents -Insuffisance d'infrastructures scolaires -Manque de conscience professionnelle au niveau de certains enseignants
07	ORGANISATION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> -Homogénéité ethnolinguistique -Brassage culturel -Hospitalité des populations 	<ul style="list-style-type: none"> -Conflits entre éleveurs et agriculteurs -Enlèvement de mineurs -Faible participation des femmes aux structures de prise de décision -Tendance à l'auto justice
08	URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> -Existence des matériaux locaux de construction -Existence d'espace de construction -Adoption des matériaux modernes de construction 	<ul style="list-style-type: none"> -Utilisation des matériaux précaires de construction -Absence de schéma directeur d'aménagement urbain -Risque élevé d'incendie dû à l'utilisation de la paille -Chefs lieux d'arrondissement non viabilisés
09	TOURISME	<ul style="list-style-type: none"> -Existence de la Réserve de Biosphère de la Pendjari -Existence de l'hôtel Porga -Existence d'un ranch d'autruches -Existence de produits et autres sites potentiels touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> -Insuffisance d'infrastructures d'accueil -Absence d'un répertoire des sites touristiques -absence d'une politique de promotion touristique
10	SPORT ET LOISIRS	<ul style="list-style-type: none"> -Existence des centres de loisirs et sport -Forte mobilisation de jeunes autour des dancings 	<ul style="list-style-type: none"> -Insuffisance de cadres adéquats (terrain de football, dancings, etc.) -Absence d'organisation de la jeunesse -Manque d'encadrement de la jeunesse
11	ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES	<ul style="list-style-type: none"> -Existence de cours d'eau dans tous les villages -Existence de quelques plantations d'eucalyptus et d'anacardiés -Disponibilité des terres pour le reboisement 	<ul style="list-style-type: none"> -Persistance des feux de brousse tardifs -Dégradation des sols -Empoisonnement des eaux -Dégradation du couvert végétal
12	TRANSFORMATION	<ul style="list-style-type: none"> -Maîtrise des techniques de transformation artisanale -Transformation des produits agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> -Activités de transformation dispendieuses -Difficultés de conservation des produits transformés -Difficulté d'accès aux crédits
13	COMMERCE ET ARTISANAT	<ul style="list-style-type: none"> -Existence de marchés hebdomadaires -Existence d'établissements commerciaux -Existence d'ateliers de formation -Existence de structures de microfinance (CLCAM, ASF) -Existence d'un collectif des artisans 	<ul style="list-style-type: none"> -Difficultés d'approvisionnement en matières premières et produits manufacturés -Marchés construits en matériaux précaires -Manque de professionnalisme -Insuffisance de magasins de stockage -Artisanat embryonnaire -Insuffisance d'activités génératrices de revenus
14	AGRICULTURE, ELEVAGE, PECHE	<ul style="list-style-type: none"> -Existence suffisante de bas-fonds -Engouement des populations pour la culture du riz -Existence des sites aménageables pour les retenues d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> -Peu de bas-fonds aménagés -Assèchement rapide des cours d'eau -Réticence à appliquer les techniques agricoles améliorées -Divagation des animaux

		<ul style="list-style-type: none"> -Diversification des cultures -Rusticité des espèces animales élevées -Existence de la rivière Pendjari (cours d'eau permanent) favorable à la pêche -Forte production céréalière -Bonne couverture de la production cotonnière -Existence des organisations professionnelles -Existence de produits de cueillette (néré, karité) -Existence de vastes étendus de terres cultivables -Hauteurs d'eau favorables à l'agriculture -Diversité des espèces animales élevées -Possibilité de développer les cultures de contre saison -Disponibilité de bras valides 	<ul style="list-style-type: none"> -Vol des animaux -Inexistence de couloirs et de zones de pâturage -Appauvrissement continu des sols -Dysfonctionnement des organisations professionnelles -Insuffisance des attelages -Insuffisance de vétérinaires -Elevage traditionnel -Epizooties fréquentes -Mauvaise gestion des stocks familiaux -Faible adhésion à la plantation d'essences forestières
15	FINANCES LOCALES	<ul style="list-style-type: none"> -Diversité des produits à taxer (produits agricoles locaux et bétail en transit) -Forte mobilisation pour la collecte des taxes et droits de place dans les marchés -Institution de la place dans les marchés -Institution de la taxe de développement local 	<ul style="list-style-type: none"> -Incivisme fiscal -Vente des produits agricoles hors marchés -Malhonnêteté des collecteurs de taxes et droit de place dans les marchés -Faible niveau de recouvrement des impôts et taxes -Inexistence d'un registre foncier Urbain -Non maîtrise du foncier par l'administration -Absence d'une politique d'aménagement du terroir -Inexistence de parcs de stationnement de véhicules de transports (sur la place du marché) -Inexistence d'abattoir -Manque à gagner sur les recettes provenant des marchés -Ressources humaines insuffisantes et de faible capacité -Absence d'un répertoire de potentiels -Faible taux de remboursement dans les institutions de financement surtout dans les associations de services financiers -Lenteur dans les prestations de la mairie
16	ADMINISTRATION	<ul style="list-style-type: none"> -Liberté d'opinion -Libre circulation des biens et des personnes -Disponibilité d'infrastructures à usage public -Délégation de pouvoir entre le Maire, ses adjoints et chefs d'arrondissement 	<ul style="list-style-type: none"> -Lenteur administrative -Lourdeur administrative dans la délivrance des pièces d'état civil -Ignorance des procédures administratives au niveau des usagers -Déficit d'agents qualifiés dans l'administration -Insuffisance d'équipements
17	MINES ET ENERGIE	<ul style="list-style-type: none"> -Existence de carrières de sable et graviers -Début d'électrification du chef lieu de la Commune 	<ul style="list-style-type: none"> -Rareté du bois de chauffe -Pénurie chronique de produits pétroliers -Insuffisance d'électrification de la Commune

3.2. Opportunités et menaces

Les opportunités et les menaces sont externes. Les opportunités sont à saisir alors que les menaces sont à minimiser. Le tableau qui suit présente la synthèse des opportunités et menaces de Matéri

Tableau 9 : Synthèse des opportunités et menaces de Matéri

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> -Existence d'un centre de formation d'enseignants /ENI/NATITINGOU -Possibilité d'appui de certains intervenants pour l'élaboration du code et du registre foncier -Possibilité de formation des agents de l'administration par des organismes d'appui et structures étatiques -Existence de plusieurs partenaires au développement -Existence de structures d'appui et d'encadrement dans le secteur agricole -Existence d'un hôpital de zone (Hôpital Saint Jean de Dieu -Transit important de bétail -Existence de débouchés pour les échanges commerciaux (marchés environnants) -Position géographique (frontière avec le Burkina Faso et le Togo) -Subventions étatiques (PIP et mesures sociales) -Possibilité d'octroi de crédits par la FECECAM -Existence de programmes nationaux de vaccination -Projet d'électrification des communes -Filière cotonnière organisée -Existence d'un fonds d'appui aux artisans -Existence du fonds d'aide à la culture 	<ul style="list-style-type: none"> -Vols sporadiques des bêtes par les Peuls étrangers -Pandémie du VIH / SIDA et des IST -Maladies endémiques (méningite, fièvre typhoïde) -Déficit chronique d'enseignants qualifiés -Pollution des eaux par les intrants agricoles -Forte Propagation des maladies hydriques -Aléas climatiques -Erosion prononcée -Désertification galopante -Dégradation de l'environnement (forte pression sur les carrières et réserves) -Forte mortalité infantile -Insécurité transfrontalière (coupeurs de route) -Performance des entreprises concurrentes non locales -Absence de politique frontalière conséquente.

3.3. Priorisation des atouts, contraintes, opportunités et menaces

Une analyse en groupes restreints et plénière au cours d'un atelier a permis de prioriser les Atouts, contraintes, Opportunités et Menaces de Matéri

Tableau 10 : Synthèse des priorités de la commune de Matéri

N°	Atouts	Opportunités
1	Existence des centres de santé dans chaque arrondissement	Existence de plusieurs partenaires au développement
2	Ouverture des populations à la scolarisation	Existence d'un hôpital de zone (Hôpital Saint Jean de Dieu)
3	Existence des terres cultivables et d'OP bien structurées	Existence de débouchés pour les échanges commerciaux
4	Possibilité de recettes à partir des grands marchés de collectes primaires	Projet d'électrification
5	Rusticité des espèces animales élevées	Position géographique (frontière, riveraine à la Réserve de Biosphère de la Pendjari)
6	Prédisposition de la population à l'innovation	
	Contraintes	Menaces
1	Appauvrissement continu des sols et dégradation du couvert végétal	Maladies épidémiques, pandémie du VIH/SIDA et IST
2	Lenteur administrative	Déficit chronique d'enseignants (niveau national)
3	Mauvais état des piste et ouvrages d'arts	Epizooties
4	Insuffisance d'enseignants et d'infrastructures scolaires	Dégradation de l'environnement (désertification, pollution)
5	Absence de schéma directeur d'aménagement	Aléas climatiques
6	Faible niveau de recouvrement des impôts et taxes	

4. PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE MATERI

4.1. Rappel de la vision et des orientations stratégiques du Bénin

4.1.1. Vision du Bénin

La vision du Bénin est définie comme suit : "le Bénin est , en 2025 un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et bien être social".

Cette vision repose sur cinq principaux objectifs. Il s'agit de:

- La bonne gouvernance
- L'unité nationale et la paix
- Une économie prospère et compétitive
- Une culture convergente et rayonnante
- Le bien être social

4.1.2. Orientations stratégiques nationales

Les orientations stratégiques nationales sont:

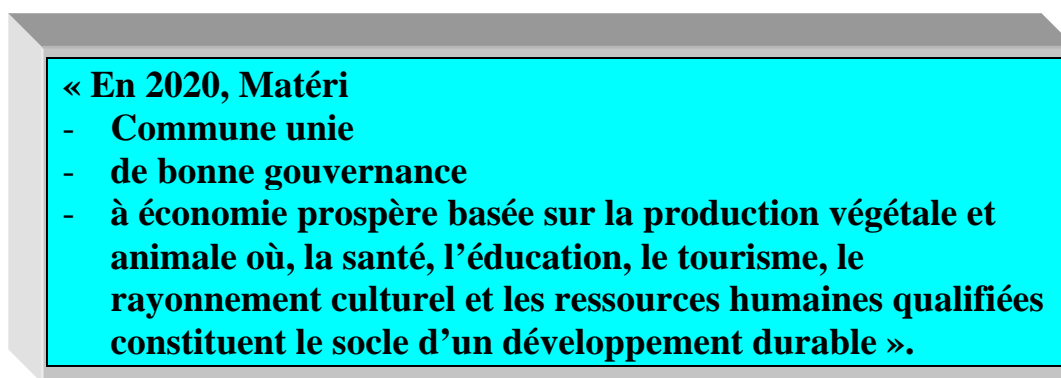
- Consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance;
- Promotion d'une culture de développement;
- Renforcement de la lutte contre la pauvreté dans un cadre sécurisé;
- Renforcement d'une diplomatie active de proximité et de coopération internationale;

- Promotion d'un aménagement du territoire qui assure le développement régional; et de la gestion rationnelle de l'environnement;
- Promotion d'une culture et d'un environnement favorables au développement technologique;
- Renforcement des bases humaines et matérielles de l'économie;
- Renforcement des valeurs familiales et communautaires;

4.2. Vision et orientations stratégiques de la Commune de Matéri

4.2.1. Vision de développement de la Commune

La vision de la Commune de Matéri a été définie au cours de l'atelier communal tenu les 7, 8 et 9 septembre 2004. Elle est formulée ainsi qu'il suit :



4.2.2. Formulation des orientations stratégiques de développement de la Commune

4.2.2.1. Matrice d'orientation stratégique (MOS)

Le MOS est un outil de planification des priorités comprenant en colonnes les opportunités/menaces et en lignes les atouts/contraintes. Ces priorités sont croisées de façon significative les unes aux autres et pondérées par les participants. L'ensemble des pondérations constitue des scores de chaque priorité, colonne et ligne par rapport auxquels les orientations stratégiques ont été formulées. Ce tableau se présente comme suit :

MOS	OPPORTUNITES						MENACES						Total
	Existence de plusieurs partenaires au développement	Existence d'un hôpital de zone (Hôpital Saint Jean de Dieu)	Existence de débouchés pour les échanges commerciaux	Projet d'électrification	Position géographique (frontalière, riveraine du parc)		Maladies épidémiques, pandémiques du VIH / SIDA et IST	Déficit chronique d'enseignants (niveau national)	Epizooties	Dégradation de l'environnement (désertification, pollution)	Aléas climatiques		
ATOUTS	Existence des centres de santé dans chaque arrondissement	16	19		2	2	33					72	
	Ouverture des populations à la scolarisation	22	1	3	2		5	15	4	1	1	54	
	Existence des terres cultivables et d'OP bien structurées	18		16		2	3		3	7	2	51	
	Possibilité de recettes à partir des grds marchés de collectes primaires	3		14	4	7	1	5	3	3	2	42	
	Rusticité des espèces animales élevées	5		9	2	2		1	13	2	1	35	
	Prédisposition de la population à l'innovation	14		4	4		4		1	5	5	37	
							171	120					
CONTRAINTES	Appauvrissement continu des sols et dégradation du couvert végétal	20		1			116	42			9	7	37
	Lenteur administrative	14			2	1				1	1	19	
	Mauvais état des piste et ouvrages d'arts	10	1	13		2	1	1				28	
	Insuffisance d'enseignants et d'infrastructures scolaires	13			2	0	2	13				30	
	Absence de schéma directeur d'aménagement	10			5	4				5		24	
	Faible niveau de recouvrement des impôts et taxes	6		7	4	1		2				20	
Total		151	21	67	27	21	49	37	24	33	19	449	

4.2.2.2. Les orientations stratégiques

Les orientations stratégiques ont été formulées à partir des résultats de la pondération du MOS. Tenant compte de la vision communale, les orientations stratégiques sont internes et portent surtout sur les ressources endogènes de la commune. Elles sont au nombre de trois.

Utiliser l'existence de centres de santé dans chaque arrondissement pour profiter de

- l'existence de partenaires au développement
- l'existence d'un hôpital de zone

Afin de réduire

- la menace de maladies épidémiques et
- d'endiguer la pandémie du VIH/SIDA et les IST

Valoriser la possibilité de recette à partir de grands marchés de collecte primaires afin de profiter de l'existence de débouchés pour les échanges commerciaux, l'existence de plusieurs partenaires au développement, de la position géographique favorable, en

Eliminant le faible niveau de recouvrement des taxes et impôts, l'absence de schéma directeur d'aménagement et le mauvais état des routes et ouvrages d'art

Utiliser l'existence des terres cultivables et d'organisations professionnelles bien structurées, la prédisposition des populations à l'innovation et son ouverture à la scolarisation, la rusticité des espèces animales élevées pour :

-profiter de l'existence de partenaires au développement tout en réduisant les effets des aléas climatiques, la dégradation de l'environnement

l'appauvrissement continu des sols et les épizooties

-tout en éliminant le déficit chronique d'enseignants et d'infrastructures scolaires

4.3. Cohérence entre vision communale et orientations nationales

L'analyse de la vision de Matéri montre bien qu'elle s'inscrit dans celle du Bénin. Elle participe à la mise en œuvre de la politique de stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Les grands axes retenus pour le développement de la commune de Matéri prennent en compte l'ensemble des secteurs d'activités, tels que l'éducation, la santé, la réalisation des infrastructures marchandes et de désenclavement, l'agriculture, l'élevage, le commerce, la culture et le tourisme qui, de nos jours est la deuxième source de devise nationale après le coton. Ces secteurs ressortent clairement dans les orientations nationales.

Le processus de développement de la commune passe par l'atteinte des résultats formulés à partir des objectifs spécifiques, lesquels ont été à leur tour dégagés des orientations stratégiques. Les objectifs spécifiques ainsi définis concourent à l'atteinte de l'objectif global qui découle de la vision de développement de la commune.

L'objectif global formulé par la commune est libellé comme suit :

« Contribuer de façon durable et équitable à l'amélioration des conditions socio-économiques, et culturelles des populations de la commune de Matéri »

Objectifs spécifiques et résultats attendus

Les objectifs spécifiques et résultats qui en découlent sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau11 : Objectifs spécifiques (OS) et résultats attendus

N°	Objectifs Spécifiques (OS)	Résultats Attendus (RA)
OS1	Amélioration de l'état de santé de la population	R1.1-Les centres de santé d'arrondissement sont équipés et en bon état
		R1.2-La fréquentation des centres de santé est accrue
		R1.3 Le taux de prévalence du VIH/SIDA, IST et paludisme est réduit
		R1.4- L'éducation nutritionnelle est assurée
OS2	Amélioration du cadre de vie de la population	R2.1-L'hygiène et l'assainissement du milieu sont assurés
		R2.2-L'accès des populations à l'eau potable est assuré
OS3	Promotion de l'entrepreneuriat et des produits locaux	R3.1-Les entreprises locales et initiatives privées sont soutenues et compétitives
		R3.2-La collecte primaire et la transformation des produits locaux sont organisées
		R3.3-Les pistes et ouvrages d'art sont aménagés
OS4	Accroissement des recettes communales	R4.1-Les chefs lieux des arrondissements, certaines grandes agglomérations et centres stratégiques sont viabilisés
		R4.2- Le système de recouvrement est renforcé
OS5	Promotion des filières végétales, des ressources halieutiques et de l'élevage des espèces rustiques	R5.1-Les zones propices à chaque spéculation porteuse sont définies (carte agro - écologique)
		R5.2- Une stratégie de promotion de stockage des produits agricole est élaborée
		R5.3-Les épizooties sont réduites
		R5.4--L'intensification de l'élevage est amorcée
		R5.5-La pêche est promue
		R5.6-Les capacités des organisations professionnelles sont renforcées
OS6	Restauration des sols et de la biodiversité	R6.1- La gestion des terroirs et la restauration des sols sont améliorées
		R6.2-Les domaines reboisés sont accrus
		R6.3-Les écosystèmes particuliers sont protégés
		R6.4-L'agenda 21 communal est élaboré
OS7	Promotion de l'éducation	R7.1-Les capacités des APE sont renforcées
		R7.2-Les loisirs adaptés aux enfants sont développés
		R7.3-La scolarisation des enfants en situation difficile et les filles en particulier est soutenue
		R7.4-L'environnement scolaire est assaini
		R7.5-Le nombre d'infrastructures scolaires adéquates s'est accru
		R7.6-L'enseignement communautaire est soutenu
		R7.7-Les centres d'alphabétisation sont créés et fonctionnels
		R7.8-La production des documents en langues locales est soutenue
OS8	Renforcement des capacités de l'Administration Locale et des organisations de la société civile	R8.1-Les prestations de services de la mairie sont améliorées
		R8.2-Le cadre de concertation des acteurs de développement est fonctionnel
		R8.3-La coopération intercommunale et décentralisée est dynamique

5. PROGRAMME D'ACTION DE DEVELOPPEMENT DE MATERI

5.1. Cadre logique PDC Matéri

Tableau 12 : Schéma de Planification de Projets (SPP)

Objectif global : Contribuer de façon durable et équitable à l'amélioration des conditions socio-économiques, et culturelles des populations de la commune de Matéri

OS 1: Amélioration de l'état de santé de la population										
Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Activités	Acteurs	Chronogramme					Localisation
					1	2	3	4	5	
R1.1-Les centres de santé d'arrondissement sont équipés et en bon état	-D'ici à 2009 les CS sont dotés d'équipements adéquats à 60% au moins -D'ici à 2009 trois centres de santé sont réfectionnés	Rapport des centres de santé Enquête inventaire sur le terrain	-Construire deux centres de santé isolés -Créer les mutuelles de santé dans les autres arrondissements -Rechercher les partenaires actifs dans le secteur de la santé -Doter les centres de santé d'équipements adéquats -Réfectionner et entretenir les infrastructures et les équipements	DDSP ONG COGEA COGEC	X	X	X	X	X	Matéri, Nodi Tantéga Dassari
R1.2-La fréquentation des centres de santé est accrue	-D'ici à 2009 le taux de fréquentation des CS s'est accru de 39 à 50 % au moins -D'ici à 2009 au moins 30% des malades traités par les tradi-praticiens sont suivis par un agent de santé -D'ici à 2009 le niveau de satisfaction des populations par rapport aux formations sanitaires s'est accru -D'ici à 2009 le niveau de recette des centres de santé s'est accru -D'ici à 2009 le taux de couverture vaccinale atteint les 90%	Rapports des centres de santé, de la Mairie et des ONG	-Organiser les séances d'IEC à l'endroit des populations, des agents de santé et des tradi-praticiens -Elaborer une stratégie de formation d'agents de santé fils du milieu -Appliquer la sanction à la vente illicite des médicaments -Former les responsables de COGEA/COGEC et les mutuelles de santé -Dynamiser les mutuelles de santé existantes -Assurer l'approvisionnement régulier des centres de santé en médicaments essentiels	DDPS COGEA COGEC MAIRIE Agents de santé ONG	X	X	X	X	X	
R1.3 Le taux de prévalence du VIH/SIDA, IST et paludisme est réduit	-Le taux de prévalence du VIH/SIDA est réduit de 0,4% en 2003 à 0,1% en 2009 -Le taux d'incidence du paludisme est réduit de .. à .. en 2009	Annuaire statistique de la DDSP Rapport des CS et Comités de lutte contre le VIH/IST	-Former et dynamiser les membres des différentes comités (CCLS, CALS, CVLS,) -Organiser l'IEC/CCC sur le VIH/ SIDA et les IST -Promouvoir l'utilisation des moustiquaires imprégnées	PPLS PNLS CNLS PNLP	X	X	X	X	X	
R1.4- L'éducation nutritionnelle est assurée	-D'ici à 2009 50% des villages sont couverts par le programme nutritionnel -D'ici à 2009, 50% des usagers du CPR mène des activités génératrices de revenu	Rapport des ONG, du Centre social et enquêtes	-Organiser des séances mensuelles de suivi staturo-pondérale des enfants de 0 à 5 ans -Développer le programme alimentaire	Mairie, CPAN/CRS, CPS, CeCPA	X	X	X	X	X	

	-Le taux de malnutrition sévère est réduit de 15% à 5% en 2009		et nutritionnel à base communautaire -Assurer l'IEC nutrition -Développer les cultures maraichères et la production des fruits -Promouvoir les techniques de conservation des denrées alimentaires -Organiser des séances de démonstration culinaire et de récupération nutritionnelle -Développer des AGR -Former des relais communautaires		X	X	X	X	X	
					X	X	X	X	X	
					X	X	X	X	X	
					X	X	X	X	X	
					X	X	X	X	X	
					X	X	X	X	X	

OS 2 : Amélioration du cadre de vie de la population

R2.1-L'hygiène et l'assainissement du milieu sont assurés	-Chaque année au moins soixante ménages se sont dotés de latrines -D'ici à 2009 tous les marchés disposent de latrines et urinoirs -A partir de 2005 l'état sanitaire de toutes les restauratrices est suivi -Chaque gros village dispose d'un domaine réservé à l'espace vert en 2009 -Le chef de la commune dispose d'au moins deux espaces verts en 2009 -Chaque gros village dispose d'un dépotoir en 2009 -La gestion des ordures ménagères est effective à Matéri centre	Rapport des centres de santé, Mairie ; Agent d'hygiène	-Construire des latrines publiques -Dynamiser et renforcer le service d'hygiène -Construire des dépotoirs dans les grandes agglomérations -Organiser la gestion des ordures ménagères -Créer les espaces verts -Pavoiser les principales rues -Créer un cimetière communal	Mairie et service d'hygiène	X	X	X	X	X	
					X	X	X	X	X	
					X	X	X	X	X	
					X	X	X	X	X	
					X	X	X	X	X	
					X	X	X	X	X	
R2.2-L'accès des populations à l'eau potable est assuré	-La couverture en eau potable est passée de 60% en 2003 à 98% en 2009 -Le taux de maladies hydriques est réduit à 1% en 2009	Rapport service hydraulique, Mairie, ONG, Terrain	-Réaliser les pompes et puits à grand diamètre -Etendre le réseau d'adduction d'eau dans les arrondissements et Porga -Sensibiliser les populations pour un changement de comportement dans l'utilisation de l'eau	Service hydraulique, Mairie, ONG, SONEB	X	X	X	X	X	
					X	X	X	X	X	
					X	X	X	X	X	

OS 3 : Promotion de l'entrepreneuriat et des produits locaux

R3.1-Les entreprises locales et initiatives privées sont soutenues et compétitives	-D'ici à 2009 20% des OPE ont accès au crédit	Rapport Mairie, terrain	-Former les opérateurs économiques et les professionnaliser -Rechercher les débouchés extérieurs -Faciliter l'accès des promoteurs aux crédits	Mairie, CCIB, Ambassade Danemark	X	X	X	X	X	
					X	X	X	X	X	
					X	X	X	X	X	
R3.2-La collecte primaire et la transformation des produits locaux sont organisées	-D'ici à 2009, 80% des principaux marchés de collecte primaire de produits dispose d'un magasin de stockage/dépôt de produits D'ici 2009 la mairie dispose d'un fonds de soutien à la transformation des produits locaux -D'ici à 2009 du riz et de l'huile d'arachide avec le label Matéri existent	Rapport CeCPA, ONG, Mairie, terrain	-Sensibiliser les producteurs et les commerçants -Créer les magasins de stockage et des dépôts des produits promouvoir des produits locaux	CeCPA, ONG, Mairie, GV, GF	X	X	X	X	X	
					X	X	X	X	X	

R3.3-Les pistes et ouvrages d'art sont aménagés	-D'ici à 2005 la mairie dispose d'un service technique fonctionnel -D'ici à 2009, 200km de pistes sont réalisés	Rapport Mairie, terrain	-Entretien des anciennes pistes et ouvrages d'art -Construire des nouvelles pistes et ouvrages d'art	DDT, Mairie	X	X	X	X	X	
OS 4 : Accroissement des recettes communales										
R4.1-Les chefs lieux des arrondissements, certaines grandes agglomérations et centres stratégiques sont viabilisés	-D'ici 2009 le chef lieu d'arrondissement et Porga disposent de réseaux d'eau potable et d'électricité - D'ici 2006 le schéma directeur d'aménagement de la commune existe	Rapport Mairie, terrain	-Lotir les chefs lieu d'arrondissement et Porga -Réaliser un schéma directeur d'aménagement du territoire de la commune -Assurer l'électrification et l'adduction en eau potable des chefs lieu d'arrondissement et Porga	Mairie, DDEHU	X	X	X	X	X	
R4.2- Le système de recouvrement est renforcé	-D'ici à 2009 la commune dispose d'un RFU simplifié et d'un fichier des contribuables -D'ici à 2009, 90% des contribuables s'acquittent de leurs impôts - D'ici à 2009, les recettes provenant des marchés se sont accrues de 40%	Rapport Mairie, RAI	-Réaliser le RFU simplifié et un fichier actualisé des contribuables -Développer les infrastructures marchandes -Réaliser une étude de rentabilité des marchés -Sensibiliser d'avantage les contribuables -Former et motiver les collecteurs -Organiser le suivi et le contrôle au niveau des marchés	Mairie, RAI	X	X	X	X	X	
OS 5 : Promotion des filières végétales' des ressources halieutiques et de l'élevage des espèces rustiques										
R5.1-Les zones propices à chaque spéculation porteuse sont définies (carte agro - écologique)	-D'ici à 2009 les rendements des spéculations porteuses se sont accrues de 25%	Terrains statistiques (CeCPA)	-Faire une étude prospective des sols -Etablir la carte agro écologique de la commune -Propulser la carte agro écologique de la commune	Mairie, CeCPA, ONG	X	X	X	X		Mairie de Matéri
R5.2- Une stratégie de promotion de stockage des produits agricole est élaborée	-D'ici à 2009 un centre de stockage des produits est construit dans chaque grand marché	Marché	-Informé et sensibiliser les producteurs -Constituer les OP professionnelles en réseaux -Rechercher les débouchés -Appuyer les structures de stockage dans la commune -Créer un réseau d'information sur les prix	MAIRIE BUPDOS UGVS, LISA	X	X	X	X	X	Commune de Matéri
R5.3-Les épizooties sont réduites	- D'ici à 2009, le taux de mortalité du cheptel est réduit de 30%	Statistiques (CeCPA)	-Informé et sensibiliser les éleveurs sur les maladies courantes des animaux -Organiser les campagnes de vaccination -Stimuler la création de pharmacies vétérinaires privées -Former les volontaires villageois pour la vaccination -Equiper les vaccinateurs villageois	CeCPA Jura – Afrique PAMRAD, LISA	X	X	X	X	X	Idem Commune de Matéri

R5.4--L'intensification de l'élevage est amorcée	- D'ici à 2009, 50% des éleveurs sont affiliés à un réseau -D'ici à 2009, effectif du cheptel élevé s'est accru de 25%	Visite de terrain statistique (CeCPA)	-Délimiter les zones de pâturage -Promouvoir la culture des plantes fourragères -Renforcer les capacités des éleveurs -Rechercher des débouchés - Promouvoir l'élevage en enclos	CeCPA LISA	X X	X X	X X	X X	X X	Idem Commune de Matéri
R5.5-La pêche est promue	-D'ici à 2009 la quantité de poissons provenant de nos barrages et rivières s'est accrue de 25%	Statistiques (CeCPA)	-Désensabler et reboiser les abords des cours d'eau -Empoisonner les retenues d'eau et barrages -Réaliser des étangs piscicoles -Former, sensibiliser et équiper les pêcheurs artisanaux sur les techniques de pêche durable	CeCPA PADPA	X X	X X	X X	X X	X X	Points et cours d'eau
R5.6-Les capacités des organisations paysannes sont renforcées	-D'ici à 2009, 50% des OP et organisations de la société civile sont bien gérées -D'ici à 2009 un fichier actualisé des OP et ONG locales est disponible	Rapport de suivi, Rapport Mairie, CeCPA	-Répertorier les OP -Former et équiper les OP - suivre des activités des OP	MAIRIE, CeCPA, ONG	X X X	X X X	X X X	X X X	X X X	Commune de Matéri
OS 6 : Restauration des sols et de la biodiversité										
R6.1- La gestion des terroirs et la restauration des sols sont améliorées	-D'ici à 2007, 80% des feux de brousse sont précoces (allumés avant le 15 novembre) -D'ici à 2009, les rendements des cultures se sont accrues de 25% - D'ici à 2009 au moins 4 bas-fonds et 2 retenues d'eau sont aménagés	Statistiques CeCPA, CENAGREF, Terrain	-Elaborer les codes locaux de gestion du terroir dans deux villages -Restituer les codes au niveau des villages concernés -Assurer l'entretien des ouvrages -Construire des retenues d'eau -Aménager les bas-fonds -Informé et sensibiliser les populations sur le code local de gestion du terroir -Informé et sensibiliser les populations sur l'importance des feux de brousse précoces - Créer et dynamiser les comités villageois de lutte contre les feux de brousse -Informé et sensibiliser les populations sur les techniques culturales appropriées -Promouvoir l'utilisation des engrais organiques	CeCPA, CENAGREF, ONG, Mairie	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	Commune de Matéri
R6.2-Les domaines reboisés sont accrus	D'ici à 2009 les plantations forestières adoptées se sont accrues de 25% D'ici 2009 les forêts sacrés sont restaurés	Statistiques (CeCPA) Visite de terrain, LISA, Jura-Afrique	-Informé et sensibiliser les populations sur le reboisement et la protection de la flore -Former les pépiniéristes et augmenter les pépinières -Reboiser les domaines publics et privés -Entretien des différentes plantations	CeCPA Jura - Afrique	X X X X	X X X X	X X X X	X X X X	X X X X	Commune de Matéri

R6.3-Les écosystèmes particuliers sont protégés	D'ici à 2009, la faune sauvage est de plus en plus visible	Visite de terrain, statistiques CeCPA, DDEHU	-Informier et sensibiliser les populations sur la protection de la faune et de la flore -Renforcer la participation de la population à la gestion des ressources naturelles	CENAGREF, ONG, CeCPA, DDEHU	X	X	X	X	X	Commune de Matéri
R6.4-L'agenda 21 communal est élaboré	D'ici à 2009, 25% de la population maîtrisent l'agenda 21 communal	Documents	-Mener des études en vue de l'élaboration de l'agenda 21 -Vulgariser l'agenda 21 communal	Mairie			X	X	X	Commune de Matéri
OS7 : Promotion de l'éducation										
R7.1-Les capacités des APE sont renforcées	-Le taux de scolarisation est passé de 70% à 90% en 2009 -Le taux de succès est passé de 40% à 80% en 2009	Rapport circonscription scolaire	-Former les responsables des APE -Organiser le suivi des APE -Primer les meilleurs élèves et enseignants méritants -Elaborer une stratégie de construction de logement à loyer modéré pour les enseignants -Développer des stratégies d'incitation des enseignants à rejoindre et à rester à leur poste	Adam. locale ONG, CS, CEG	X	X	X	X	X	
R7.2-Les loisirs adaptés aux enfants sont développés	-D'ici à 2009 le taux de fréquentation est passé de ... à....	Rapport Mairie, CLAC	-Réglementer et appliquer la loi en matière des vidéo club et les « kouan--kouan » (bar dancing) -Pourvoir le CLAC en matériels didactiques et télévisuels -Inciter les enfants à fréquenter le CLAC -Promouvoir les activités culturelles et sportives -Construire le stade municipal	Mairie, CLAC et DDCAT	X	X	X	X	X	
R7.3-La scolarisation des enfants en situation difficile et les filles en particulier est soutenue	-Au moins un internat est créé d'ici à 2009 -D'ici à 2009 les structures d'internat existantes reçoivent un appui	Rapport mairie Rapport structures concernées	-Créer un internat -Prévoir une ligne budgétaire consistante pour enfant en situation difficile -Créer une chaîne de solidarité pour enfants démunis	ONG USAID Aide et Action Mairie Confession religieuse Réseau promotion scolarisation des filles, CPS	X	X	X	X	X	
R7.4-L'environnement scolaire est assaini	-D'ici à 2009 toutes les écoles disposent d'infrastructures d'assainissement adéquates	Rapports CS et CEG, terrain	-Construire les latrines scolaires -Construire les infrastructures d'assainissement en milieu scolaire -Promouvoir l'éducation socio - sanitaire -Reboiser les cours des écoles -Doter les écoles de points d'eau potable	Mairie Etat ONG Ecoles	X	X	X	X	X	
R7.5-Le nombre d'infrastructures scolaires adéquates	- D'ici à 2009 le Ratio salle de classes élèves avoisine la norme (40 à 50 élèves/ classe)	Rapport circonscription scolaire, CEG,	-Réaliser les infrastructures scolaires en nombre suffisant -Susciter la participation communautaire	Mairie Etat APE	X	X	X	X	X	

s'est accru		terrain	dans la réalisation des infrastructures	ONG						
R7.6-L'enseignement communautaire est soutenu	-D'ici à 2009 le ratio élèves / enseignants avoisinant la norme -Les ratios élèves/maîtres sont respectés	Rapport circonscription scolaire	-Réglementer la création des écoles de proximité -Réglementer le recrutement des contractuels locaux -Subventionner le secteur des enseignants locaux -Former les contractuels locaux	Mairie Etat APE ONG	X X X X	X X X X	X X X X	X X X X	X X X X	
R7.7-Les centres d'alphabétisation sont créés et fonctionnels	-D'ici à 2009, chaque arrondissement dispose d'au moins un centre pilote d'alphabétisation d'un agent qualifié -D'ici à 2009, les alphabétiseurs sont suffisamment formés et un prix d'excellence au moins décerné aux meilleurs	Rapport du centre communal d'alphabétisation, Terrain	-Dynamiser la commission linguistique -Renforcer la collaboration entre la Mairie et le centre communal de l'alphabétisation -Construire et équiper les centres d'alphabétisation -Appuyer la formation des alphabétiseurs -Prévoir les prix d'excellence	Mairie INA DDA Association Alphabétiseurs ONG	X X X X	X X X X	X X X X	X X X X	X X X X	
R7.8-La production des documents en langues locales est soutenue	-D'ici à 2009 des documents en langues locales sont disponibles dans les bibliothèques et centre de lecture	Service communal d'alphabétisation	-Aider la production des documents en langues locales -Pouvoir les bibliothèques et autres centres de lecture de documents de langues locales	Mairie ONG INAEA DNA Association Alphabétisation	X X	X X				
OS8 : Renforcement des capacités de l'Administration Locale et des organisations de la société civile										
R8.1-Les prestations de services de la mairie sont améliorées	-D'ici à 2006 tous les services à la population sont fonctionnels D'ici à 2006 l'appréciation des prestations de la mairie par les usagers s'est améliorée	Archives, enquêtes de terrain	-Recruter les agents qualifiés -Former / recycler les agents communaux -Equiper les services de la mairie -Construire et équiper les bureaux d'arrondissements -Réaménager les locaux de la mairie -Assainir la gestion communale	Mairie, PRODECOM, SNV	X X X X	X X X X	X X X X	X X X X	X X X X	
R8.2-Le cadre de concertation des acteurs de développement est fonctionnel	-D'ici à 2006, 2/3 au moins des réunions périodiques du cadre de concertation sont tenues	Rapports Mairie, terrain	-Formaliser le cadre de concertation (TdR, Arrêté etc.) -Animer le cadre de concertation - Suivre et faire exécuter les décisions du cadre de concertation	Mairie, Acteurs concernés	X X X		X X X	X X X	X X X	
R8.3-La coopération intercommunale et décentralisée sont dynamiques	Au moins un jumelage réalisé D'ici à 2007 D'ici à 2007, Matéri est affilié à un réseau de communes	Rapports Mairie, terrain	-Créer les liens de coopération avec les communes limitrophes ou ayant les mêmes intérêts que Matéri -Rechercher des partenariats	Mairie, Autres communes, partenaires	X X	X X	X X	X X	X X	

5.2. Evaluation du coût du PDC Matéri

Tableau 13 : Estimation du coût du PDC Matéri

Désignation	Unité	Quant	Prix unitaire	Total
Programme 1: Amélioration de l'état de santé de la population				246 435 000
Projet 1: Réfection et équipement des centres de santé d'arrondissement				
Créer les mutuelles de santé dans les autres arrondissements	mutuelles	4	10 000 000	40 000 000
Créer deux dispensaires isolés dans les gros villages	Dispensaires	2	25 000 000	50 000 000
Rechercher les partenaires actifs dans le secteur de la santé	Missions	100	100 000	10 000 000
Doter les centres de santé d'équipements adéquats	Divers équipements	1	21 500 000	21 500 000
Réfectionner et entretenir les infrastructures et les équipements de santé	Réfections	3	25 000 000	75 000 000
Sous total				196 500 000
Projet 2: Amélioration de la fréquentation des centres de santé				
Organiser les séances d'IEC à l'endroit des populations et des agents de santé et des tradi-praticiens	Séance villageoise	275	5 000	1 375 000
Elaborer une stratégie de formation d'agents de santé fils du milieu	Formations	3	3 000 000	9 000 000
Appliquer la sanction à la vente illicite des médicaments	pm			
Former les responsables de COGEA/COGEC et les mutuelles de santé	pm			0
Appuyer les supervisions et inventaires périodiques des centres de santé	pm			
Assurer l'approvisionnement régulier des centres de santé en médicaments essentiels	pm			10 375 000
Sous total				10 375 000
Projet 3: Lutte contre le VIH/SIDA, les IST et le paludisme				
Former et dynamiser les membres des différents comités	pm			0
Organiser l'IEC sur le VIH/ SIDA et IST	pm			0
Promouvoir l'utilisation des moustiquaires imprégnées	forfait	1	60 000	60 000
Sous total				60 000
Projet 4: Lutte contre la malnutrition				
Organiser des séances mensuelles de suivi staturo-pondérale des enfants de 0 à 5 ans	pm			0
Développer le programme alimentaire et nutritionnel	pm	1		0
Assurer l'IEC nutrition	Pm			0
Développer les cultures maraîchères et la production des fruits	Prêt	10	1 000 000	10 000 000
Promouvoir les techniques de conservation des denrées alimentaires	Magasins	3	5 000 000	15 000 000
Organiser des séances de démonstration culinaire et de récupération nutritionnelle	Pm			0
Développer des AGR	Prêt	5	2 400 000	12 000 000
Former des relais communautaires	Formations	5	500 000	2 500 000
Sous total				39 500 000
Programme 2 : Amélioration du cadre de vie de la population				87 100 000

Projet 5:Hygiène et assainissement				
Construire des latrines publiques	Latrines	12	1 500 000	18 000 000
Encourager la construction des latrines privées	pm			0
Sensibiliser la population pour la construction des puits perdus au niveau des ménages	pm			0
Dynamiser et renforcer le service d'hygiène	Salaire	60	35 000	2 100 000
Construire des dépotoirs dans les grandes agglomérations	Dépotoirs	6	1 500 000	9 000 000
Créer les espaces verts	Espaces verts	2	5 000 000	10 000 000
Créer un cimetière communal	Cimetière	1	30 000 000	30 000 000
Sous total				69 100 000
Projet 6: Approvisionnement en eau potable				
Réaliser les pompes et puits à grand diamètre	Point d'eau potable	60	300 000	18 000 000
Etendre le réseau d'adduction d'eau dans les arrondissements et certains villages	pm			0
Sensibiliser les populations pour un changement de comportement dans l'utilisation de l'eau	pm			0
Sous total				18 000 000
Programme 3 : Promotion de l'entrepreneuriat et des produits locaux				860 500 000
Projet 7: Appui aux entreprises et promoteurs locaux				
Former les promoteurs d'entreprises et les professionnaliser	Formations	5	500 000	2 500 000
Rechercher les débouchés extérieurs	pm			0
Faciliter l'accès des opérateurs économiques aux crédits	pm			0
Sous total				2 500 000
Projet 8: Appui à la collecte et à la transformation des produits locaux				
Sensibiliser les producteurs et les commerçants	Séances par arrondissement	30	100 000	3 000 000
Créer les magasins de stockage et des dépôts des produits	Magasins	6	5 000 000	30 000 000
Promouvoir les produits locaux	foires	5	5 000 000	25 000 000
Sous total				58 000 000
Projet 9: Aménagement des pistes et ouvrages d'art				
Entretenir les anciennes pistes et ouvrages d'art	Km	100	2 000 000	200 000 000
Construire des nouvelles pistes et ouvrages d'art	Km	100	6 000 000	600 000 000
Sous total				800 000 000
Programme 4 : Accroissement des recettes communales				626 275 000
Projet 10: Viabilisation des chefs lieux d'arrondissement et Porga				
Lotir les chefs lieu d'arrondissement et Porga	ha	1500	250 000	375 000 000
Réaliser un schéma directeur d'aménagement du territoire de la commune	Etude	1	20 000 000	20 000 000
Assurer l'électrification et l'adduction en eau potable des chefs lieu d'arrondissement et certaines grandes agglomérations	pm	0	0	0
Sous total				395 000 000
Projet 11: Renforcement du système de recouvrement				

Réaliser le RFU simplifié et un fichier actualisé des contribuables	pm			0
Développer les infrastructures marchandes	Infrastructures	7	30 000 000	210 000 000
Renforcer la collaboration entre la mairie, le service des impôts et structures organisées des promoteurs	Salaire	60	45 000	2 700 000
Réaliser une étude de rentabilité des marchés	Forfait	7	2 000 000	14 000 000
Sensibiliser d'avantage les contribuables de concert avec le service des impôts	Réunions villageoises	55	25 000	1 375 000
Former et motiver les collecteurs	Forfait	1	800 000	800 000
Organiser le suivi et le contrôle au niveau des marchés	Contrôles	480	5 000	2 400 000
Sous total				231 275 000
Programme 5 : Promotion des filières végétales, des ressources halieutiques et de l'élevage des espèces rustiques				119 575 000
Projet 12: Réalisation de la carte agro-pédologique				
Faire une étude prospective des sols	homme/jour	45	70 000	3 150 000
Etablir la carte agro écologique de la commune	Carte	1	0	0
Populariser la carte agro écologique de la commune	Réunions villageoises	55	25 000	1 375 000
Sous total				4 525 000
Projet 13: Elaboration d'une stratégie de stockage des produits agricoles				
Informier et sensibiliser les producteurs	réunion villageoise	55	25 000	1 375 000
Constituer les OP professionnelles en réseaux	AG	55	25 000	1 375 000
Rechercher les débouchés	Mission	10	200 000	2 000 000
Appuyer les structures de stockage dans la commune	GVS	55	300 000	16 500 000
Créer un réseau d'information sur les prix	Subvention annuelle	5	500 000	2 500 000
Sous total				23 750 000
Projet 14: Lutte contre les épizooties				
Informier et sensibiliser les éleveurs sur les maladies courantes des animaux	Réunions villageoises	55	25 000	1 375 000
Organiser les campagnes de vaccination	Subvention annuelle	5	1 000 000	5 000 000
Stimuler la création de pharmacies vétérinaires privées	Prêt	2	1 000 000	2 000 000
Former et équiper les volontaires villageois pour la vaccination	Formations	5	510 000	2 550 000
Sous total				10 925 000
Projet 15: Intensification de l'élevage				
Délimiter les zones de pâturage	Séances villageoises	110	25 000	2 750 000
Promouvoir la culture des plantes fourragères	Forfait/villages	55	70 000	3 850 000
Renforcer les capacités des éleveurs	Formations	55	50 000	2 750 000
Encourager l'élevage en enclos	Mission	55	25 000	1 375 000
Sous total				10 725 000
Projet 16: Promotion de la pêche				
Désensabler et reboiser les abords des cours d'eau	ha	100	277 000	27 700 000
Empoisonner les retenues d'eau et barrages	ha	50	825 000	41 250 000

Réaliser des étangs piscicoles	pm			0
Former, sensibiliser et équiper les pêcheurs artisanaux sur les techniques de pêche durable	Pêcheurs	30	20 000	600 000
Sous total				69 550 000
Projet 17: Renforcement des capacités des organisations paysannes				
Répertorier les organisations paysannes	Forfait	1	100 000	100 000
Former et équiper les organisations paysannes	pm			
Sous total				100 000
Programme 6 : Restauration des sols et de la biodiversité				
Projet 18: Gestion de terroir				
Elaborer les codes locaux de gestion du terroir	h/jour	45	70 000	3 150 000
Assurer l'entretien des ouvrages hydro agricoles	forfait	1	5 000 000	5 000 000
Construire des retenues d'eau	pm			
Aménager des bas-fonds	pm			
Restituer le code local de gestion du terroir aux populations	Village	2	50 000	100 000
Informier et sensibiliser sur l'importance des feux de brousse précoces	Séances villageoises	275	25 000	6 875 000
Créer et dynamiser les comités villageois de lutte contre les feux de brousse	pm			0
Informier et sensibiliser les populations sur les techniques culturelles appropriées	réunion villageoise	55	25 000	1 375 000
Promouvoir l'utilisation des engrais organiques	pm			0
Sous total				16 500 000
Projet 19: Reboisement				
Informier et sensibiliser les populations sur le reboisement et la protection de la flore	Séance villageoise	55	25 000	1 375 000
Former les pépiniéristes (et augmenter les pépinières)	Pépiniéristes	30	20 000	600 000
Reboiser les domaines publics et privés	Subvention annuelle	5	500 000	2 500 000
Entretien des différentes plantations	pm			0
Sous total				4 475 000
Projet 20: Protection des écosystèmes particuliers				
Informier et sensibiliser les populations sur la protection de la faune et de la flore	Réunions villageoises	55	25 000	1 375 000
Renforcer la participation de la population à la gestion des ressources naturelles	homme jour	30	20 000	600 000
Sous total				1 975 000
Projet 21: Elaboration agenda 21 communal est élaboré				
Mener des études en vue de l'élaboration de l'agenda 21	Homme jour	30	70 000	2 100 000
Vulgariser l'agenda 21 communal	Réunions villageoises	55	25 000	1 375 000
Sous total				3 475 000
Programme 7: Promotion de l'éducation				
Projet 22: Appui aux APE				
Former les responsables des APE par arrondissement	Formations	5	640 000	3 200 000
Organiser le suivi des APE	Supervision	100	10 000	1 000 000

Primer les meilleurs élèves et enseignants méritants	primes	5	1 000 000	5 000 000
Développer des stratégies d'incitation des enseignants à rejoindre et à rester à leur poste	pm			0
Elaborer une stratégie de construction de logement à loyer modéré pour les enseignants	Subvention annuelle	30	5 000 000	150 000 000
sous total				159 200 000
Projet 23: Création de centres de loisirs				
<i>Réglementer les vidéos club et les "KOUAN-KOUAN" (bar dancing)</i>	pm			
Pourvoir le CLAC en matériels didactiques et télévisuels	Subvention annuelle	5	500 000	2 500 000
Inciter les enfants à fréquenter le CLAC	primes	5	100 000	500 000
Promouvoir les activités culturelles et sportives	Subvention annuelle	5	2 000 000	10 000 000
Construire le stade municipal	Stade	1	100 000 000	100 000 000
Sous total				113 000 000
Projet 24: Soutien à la scolarisation des enfants en situation difficile et des filles				
Créer un internat	internat	1	45 000 000	45 000 000
Prévoir une ligne budgétaire de soutien à la scolarisation consistante de soutien à la scolarisation des enfants démunis	Subvention annuelle	5	750 000	3 750 000
Créer une chaîne de solidarité pour enfants démunis	Subvention annuelle	5	400 000	2 000 000
Sous total				50 750 000
Projet 25: Assainissement de l'environnement scolaire				
Construire les infrastructures d'assainissement en milieu scolaire	Constructions	40	1 500 000	60 000 000
Promouvoir l'éducation socio sanitaire	Sensibilisation	5	250 000	1 250 000
Reboiser et entretenir les cours des écoles	Subvention annuelle	5	300 000	1 500 000
Doter les écoles de points d'eau potable	Forages	30	300 000	9 000 000
Sous total				71 750 000
Projet 26: Construction d'infrastructures scolaires				
Réaliser et équiper des modules de classe en nombre suffisant	Module	30	18 000 000	540 000 000
Susciter la participation communautaire dans la réalisation des infrastructures	pm			0
sous total				540 000 000
Projet 27: Appui aux enseignants contractuels locaux				
Réglementer la création des écoles de proximité	pm			
Réglementer le recrutement des enseignants contractuels locaux	PM			0
Subventionner le secteur des enseignants contractuels locaux	Subvention annuelle	5	10 000 000	50 000 000
Former les enseignants contractuels locaux	Formations	10	500 000	5 000 000
Sous total				55 000 000
Projet 28: Création de centres d'alphabétisation				
Dynamiser la commission linguistique	pm			0

Renforcer la collaboration entre la Mairie et le service déconcentré de l'alphabétisation	pm			0
Construire et équiper des centres d'alphabétisation	Centres	6	8 000 000	48 000 000
Appuyer la formation des alphabétiseurs	Formations	5	2 000 000	10 000 000
Prévoir les prix d'excellence	primes	5	300 000	1 500 000
Sous total				59 500 000
Projet 29: Soutien à la production des documents en langues locales				
Aider la production des documents en langues locales	Subvention annuelle	5	1 000 000	5 000 000
Pourvoir les bibliothèques et autres centres de lecture de documents de langues locales	pm			0
Sous total				5 000 000
Programme 8: Renforcement des capacités de l'administration locale et les organisations de la société civile				192 350 000
Projet 30: Amélioration des prestations des services de la mairie				
Recruter des agents qualifiés et selon les besoins	Salaire annuel	5	4 560 000	22 800 000
Former /recycler les agents communaux	Formations	2	900 000	1 800 000
Equiper les services de la mairie	Forfait	1	13 000 000	13 000 000
Réaménager les locaux de la mairie	réaménagement	1	50 000 000	50 000 000
Construire et équiper des bureaux d'arrondissement	Bureau	5	15 000 000	75 000 000
Assainir la gestion communale				
Sous total				162 600 000
Projet 31: Dynamisation du cadre de concertation des acteurs				
Formaliser le cadre de concertation	pm			0
Animer le cadre de concertation	Forfait	15	150 000	2 250 000
Suivre et faire exécuter les décisions du cadre de concertation	pm			
Sous total				0
Projet 32: Dynamisation de la coopération intercommunale et décentralisée				2 250 000
Créer des liens de coopération avec des communes limitrophes ou ayant les mêmes intérêts que Matéri	Forfait	5	500 000	2 500 000
Rechercher des partenaires	Forfait	5	5 000 000	25 000 000
Sous total				27 500 000
coût total projets/programmes				3 212 860 000

5.3. Plan quinquennal d'investissement

Le plan quinquennal résulte de la planification chiffrée des programmes allant de 2005 à 2009. Ce sont des projets qui pourront être financés soit sur fonds propres (communes et contribution de la population) soit sur financement extérieur, soit encore sur cofinancement interne et externe. Le tableau qui suit indique les coûts de ces projets.

Tableau 14 : Coût des programmes sur cinq ans

Désignation	période					Total
	2005	2006	2007	2008	2009	
Programme 1: Amélioration de l'état de santé de la population	31 735 000	80 175 000	85 175 000	37 175 000	12 175 000	246 435 000
Projet 1: Réfection et équipement des centres de santé d'arrondissement						
Créer les mutuelles de santé dans les autres arrondissements		20 000 000	20 000 000			40 000 000
Créer deux centres de santé isolés		25 000 000	25 000 000	25 000 000		75 000 000
Rechercher les partenaires actifs dans le secteur de la santé	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
Doter les centres de santé d'équipements adéquats	21 500 000					21 500 000
Réfectionner et entretenir les infrastructures et les équipements de santé		25 000 000	25 000 000			50 000 000
Sous total	23 500 000	72 000 000	72 000 000	27 000 000	2 000 000	196 500 000
Projet 2: Amélioration de la fréquentation des centres de santé						
Organiser les séances d'IEC à l'endroit des populations et des agents de santé et des tradipraticiens	275 000	275 000	275 000	275 000	275 000	1 375 000
Elaborer une stratégie de formation d'agents de santé fils du milieu	3 000 000	3 000 000	3 000 000			9 000 000
Appliquer la sanction à la vente illicite des médicaments	0					0
Former les responsables de COGEA/COGEC et les mutuelles de santé	0					0
Appuyer les supervisions et inventaire périodique des centres de santé	0					0
Assurer l'approvisionnement régulier des centres de santé en médicament essentiel	0					0
Sous total	3 275 000	3 275 000	3 275 000	275 000	275 000	10 375 000
Projet 3: Lutte contre le VIH/SIDA, les IST et le paludisme						
Former et Dynamiser le CCLS	0					0
Organiser l'IEC sur le VIH SIDA et l'IST	0					0
Promouvoir l'utilisation des moustiquaires imprégnées	60 000					60 000
Sous total	60 000	0	0	0	0	60 000
Projet 4: Lutte contre la malnutrition						
Organiser des séances mensuelles de suivi staturo-pondéral des enfants de 0 à 5 ans	0					
Développer le programme alimentaire et nutritionnel à base communautaire	0					
Assurer l'IEC nutrition	0					
Développer les cultures maraîchères et la production des fruits	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
Promouvoir les techniques de conservation des denrées alimentaires			5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000

Organiser des séances de démonstration culinaire et de récupération nutritionnelle						
Développer des AGR	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	12 000 000
Former des relais communautaires	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
Sous total	4 900 000	4 900 000	9 900 000	9 900 000	9 900 000	39 500 000
Programme 2 : Amélioration du cadre de vie de la population	12 020 000	13 520 000	40 520 000	10 520 000	10 520 000	87 100 000
Projet 5:Hygiène et assainissement						
Construire des latrines publiques	4 500 000	4 500 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	18 000 000
Encourager la construction des latrines privées	0	0	0	0	0	0
Sensibiliser la population pour la construction des puits perdus au niveau des ménages	0	0	0	0	0	0
Dynamiser et renforcer le service d'hygiène	420 000	420 000	420 000	420 000	420 000	2 100 000
Construire des dépotoirs dans les grandes agglomérations	1 500 000	3 000 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	9 000 000
Créer les espaces verts	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
Créer un cimetière communal			30 000 000			30 000 000
Sous total	8 420 000	9 920 000	36 920 000	6 920 000	6 920 000	69 100 000
Projet 6: Approvisionnement en eau potable						
Réaliser les pompes et puits à grand diamètre	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	18 000 000
Etendre le réseau d'adduction d'eau dans les arrondissements et Porga	0	0	0	0	0	0
Sensibiliser les populations pour un changement de comportement dans l'utilisation de l'eau	0	0	0	0	0	0
Sous total	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	18 000 000
Programme 3 : Promotion de l'entrepreneuriat et des produits locaux	166 100 000	181 100 000	181 100 000	166 100 000	166 100 000	860 500 000
Projet 7: Appui aux entreprises et promoteurs locaux						
Former les promoteurs d'entreprises et les professionnaliser	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
Rechercher les débouchés extérieurs	0	0	0	0	0	0
Faciliter l'accès des promoteurs aux crédits	0	0	0	0	0	0
Sous total	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
Projet 8: Appui à la collecte et à la transformation des produits locaux						
Sensibiliser les producteurs et les commerçants	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	3 000 000
Créer les magasins de stockage et des dépôts des produits		15 000 000	15 000 000			30 000 000
Promouvoir les produits locaux	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000
Sous total	5 600 000	20 600 000	20 600 000	5 600 000	5 600 000	58 000 000
Projet 9: Aménagement des pistes et ouvrages d'art						
Entretenir les anciennes pistes et ouvrages d'art	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	200 000 000

Construire des nouvelles pistes et ouvrages d'art	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	600 000 000
Sous total	160 000 000	160 000 000	160 000 000	160 000 000	160 000 000	800 000 000
Programme 4 : Accroissement des recettes communales	134 195 000	123 020 000	123 020 000	123 020 000	123 020 000	626 275 000
Projet 10: Viabilisation des chefs lieux des arrondissements et Porga						
Lotir les chefs lieux d'arrondissement et Porga	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	375 000 000
Réaliser un schéma d'aménagement du territoire de la commune	0	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	20 000 000
Assurer l'électrification et l'adduction en eau potable des chefs lieu d'arrondissement et certaines grandes agglomérations	0					0
Sous total	75 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	395 000 000
Projet 11: Renforcement du système de recouvrement						
Réaliser le RFU simplifié et un fichier actualisé des contribuables	0	0	0	0	0	0
Développer les infrastructures marchandes	42 000 000	42 000 000	42 000 000	42 000 000	42 000 000	210 000 000
Renforcer la collaboration entre la mairie, le service des impôts et structures organisées des promoteurs	540 000	540 000	540 000	540 000	540 000	2 700 000
Réaliser une étude de rentabilité des marchés	14 000 000	0	0	0	0	14 000 000
Sensibiliser d'avantage les contribuables de concert avec le service des impôts	1 375 000	0	0	0	0	1 375 000
Former et motiver les collecteurs	800 000	0	0	0	0	800 000
Organiser le suivi et le contrôle au niveau des marchés	480 000	480 000	480 000	480 000	480 000	2 400 000
Sous total	59 195 000	43 020 000	43 020 000	43 020 000	43 020 000	231 275 000
Programme 5 : Promotion des filières végétales, des ressources halieutiques et de l'élevage des espèces rustiques	6 485 000	81 935 000	26 335 000	2 410 000	2 410 000	119 575 000
Projet 12: Réalisation de la carte agro-Pédologique						
Faire une étude prospective des sols		3 150 000				3 150 000
Etablir la carte agro-Pédologique de la commune						0
Propulariser la carte agro-pédologique de la commune			1 375 000			1 375 000
Sous total	0	3 150 000	1 375 000	0	0	4 525 000
Projet 13: Elaboration d'une stratégie de stockage des produits agricoles						
Informier et sensibiliser les producteurs	1 375 000					1 375 000
Constituer les OP professionnelles en réseaux		1 375 000				1 375 000
Rechercher les débouchés	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 000 000
Appuyer les structures de stockage dans la commune			16 500 000			16 500 000
Créer un réseau d'information sur les prix	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
Sous total	2 275 000	2 275 000	17 400 000	900 000	900 000	23 750 000
Projet 14: Lutte contre les épizooties						

Informer et sensibiliser les éleveurs sur les maladies courantes des animaux		1 375 000				1 375 000
Organiser les campagnes de vaccination	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
Stimuler la création de pharmacies vétérinaires privées	2 000 000	0	0	0	0	2 000 000
Equiper les volontaires villageois pour la vaccination	510 000	510 000	510 000	510 000	510 000	2 550 000
Sous total	3 510 000	2 885 000	1 510 000	1 510 000	1 510 000	10 925 000
Projet 15: Intensification de l'élevage						
Délimiter les zones de pâturage		2 750 000				2 750 000
Promouvoir la culture des plantes fourragères		1 925 000	1 925 000			3 850 000
Renforcer les capacités des éleveurs			2 750 000			2 750 000
Encourager l'élevage en enclos			1 375 000		0	1 375 000
Sous total	0	4 675 000	6 050 000	0	0	10 725 000
Projet 16: Promotion de la pêche						
Désensabler et reboiser les abords des cours d'eau		27 700 000				27 700 000
Empoisonner les retenues d'eau et barrages		41 250 000				41 250 000
Réaliser des étangs piscicoles	0	0	0	0		0
Former, sensibiliser et équiper les pêcheurs artisanaux sur les techniques de pêche durable	600 000	0	0	0	0	600 000
Sous total	600 000	68 950 000	0	0	0	69 550 000
Projet 17: Renforcement des capacités des organisations paysannes						
Répertorier les organisations paysannes	100 000	0	0	0	0	100 000
Former et équiper les organisations paysannes	0	0	0	0	0	0
Sous total	100 000	0	0	0	0	100 000
Programme 6 : Restauration des sols et de la biodiversité	16 175 000	4 625 000	1 875 000	1 875 000	1 875 000	26 425 000
Projet 18: Gestion de terroir						
Elaborer les codes locaux de gestion du terroir	3 150 000					3 150 000
Restituer le code local de gestion de terroir aux populations	100 000					100 000
Assurer l'entretien des ouvrages hydro agricoles	5 000 000					5 000 000
Construire des retenus d'eau	0					
Aménager des bas fonds	0					
Informer et sensibiliser sur l'importance des feux de brousse précoces	1 375 000	1 375 000	1 375 000	1 375 000	1 375 000	6 875 000
Créer et dynamiser les comités villageois de lutte contre les feux de brousse						0
Informer et sensibiliser les populations sur les techniques culturales appropriées		1 375 000				1 375 000
Promouvoir l'utilisation des engrais organiques	0					0
Sous total	9 625 000	2 750 000	1 375 000	1 375 000	1 375 000	16 500 000

Projet 19: Reboisement						
Informier et sensibiliser les populations sur le reboisement et la protection de la flore	1 375 000					1 375 000
Former les pépiniéristes (et augmenter les pépinières)	600 000					600 000
Reboiser les domaines publics et privés	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
Entretien des différentes plantations	0					0
Sous total	2 475 000	500 000	500 000	500 000	500 000	4 475 000
Projet 20: Protection des écosystèmes particuliers						
Informier et sensibiliser les populations sur la protection de la faune	1 375 000	0	0	0	0	1 375 000
Renforcer la participation de la population à la gestion des ressources fauniques	600 000					600 000
Sous total	1 975 000	0	0	0	0	1 975 000
Projet 21: Elaboration de l'agenda 21 communal						
Mener des études en vue de l'élaboration de l'agenda 21	2 100 000					2 100 000
Vulgariser l'agenda 21 communal		1 375 000				1 375 000
Sous total	2 100 000	1 375 000	0	0	0	3 475 000
Programme 7: Promotion de l'éducation	265 240 000	172 240 000	172 240 000	272 240 000	172 240 000	1 054 200 000
Projet 22: Appui aux APE						
Former les responsables des APE	640 000	640 000	640 000	640 000	640 000	3 200 000
Organiser le suivi des APE	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
Primer les meilleurs élèves et les enseignants méritants	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
Développer des stratégies d'incitation des enseignants à rejoindre et à rester à leur poste	0					
Développer une stratégie de construction de logement à loyer modéré pour les enfants	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
sous total	31 840 000	31 840 000	31 840 000	31 840 000	31 840 000	159 200 000
Projet 23: Création de centres de loisirs						
Réglementer les vidéos club et les "KOUAN-KOUAN" (bar dancing)	0	0	0	0	0	
Pourvoir le CLAC en matériels didactiques et télévisuels	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
Inciter les enfants à fréquenter le CLAC	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Promouvoir les activités culturelles et sportives	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
Construire le stade municipal				100 000 000		100 000 000
Sous total	2 600 000	2 600 000	2 600 000	102 600 000	2 600 000	113 000 000
Projet 24: Soutien à la scolarisation des enfants en situation difficile et des filles						
Créer un internat	45 000 000					45 000 000

Provisionner voir une ligne budgétaire consistante de soutien à la scolarisation des enfants	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000	3 750 000
Créer une chaîne de solidarité pour enfants démunis	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 000 000
Sous total	46 150 000	1 150 000	1 150 000	1 150 000	1 150 000	50 750 000
Projet 25: Assainissement de l'environnement scolaire						
Construire les infrastructures d'assainissement en milieu scolaire	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	60 000 000
Promouvoir l'éducation socio sanitaire	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	1 250 000
Reboiser les cours des écoles	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000
Doter les écoles de points d'eau potable	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	9 000 000
Sous total	14 350 000	14 350 000	14 350 000	14 350 000	14 350 000	71 750 000
Projet 26: Construction d'infrastructures scolaires						
Réaliser et équiper des modules de classes scolaires en nombre suffisant	108 000 000	108 000 000	108 000 000	108 000 000	108 000 000	540 000 000
Susciter la participation communautaire dans la réalisation des infrastructures						
sous total	108 000 000	108 000 000	108 000 000	108 000 000	108 000 000	540 000 000
Projet 27: Appui aux enseignants contractuels locaux						
Réglementer la création des écoles de proximité						
Réglementer le recrutement des enseignants contractuels locaux						
Subventionner le secteur des enseignants contractuels locaux	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
Former les enseignants contractuels locaux	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
Sous total	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	55 000 000
Projet 28: Création de centres d'alphabétisation						
Dynamiser la commission linguistique						
Renforcer la collaboration entre la Mairie et le service déconcentré de l'alphabétisation						
Construire et équiper des centres d'alphabétisation	48 000 000					48 000 000
Appuyer la formation des alphabétiseurs	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
Prévoir les prix d'excellence	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000
Sous total	50 300 000	2 300 000	2 300 000	2 300 000	2 300 000	59 500 000
Projet 29: Soutien à la production des documents en langues locales						
Aider la production des documents en langues locales	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
Pourvoir les bibliothèques et autres centres de lecture de documents de langues locales						
Sous total	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
Programme 8: Renforcement des capacités de l'administration locale et les organisations de la société civile	89 410 000	26 410 000	25 510 000	25 510 000	25 510 000	192 350 000

Projet 30: Amélioration des prestations des services de la mairie						
Recruter des agents qualifiés et selon les besoins	4 560 000	4 560 000	4 560 000	4 560 000	4 560 000	22 800 000
Former /recycler les agents communaux	900 000	900 000				1 800 000
Equiper les services de la mairie	13 000 000					13 000 000
Réaménager les locaux de la mairie	50 000 000					50 000 000
Construire et équiper des bureaux d'arrondissement	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	75 000 000
Sous total	83 460 000	20 460 000	19 560 000	19 560 000	19 560 000	162 600 000
Projet 31: Dynamisation du cadre de concertation des acteurs						
Formaliser le cadre de concertation						
Animer le cadre de concertation	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	2 250 000
Suivre et faire exécuter les décisions du cadre de concertation						0
Sous total	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	2 250 000
Projet 32: Dynamisation de la coopération intercommunale et décentralisée						
Créer des liens de coopération avec des communes limitrophes ou ayant les mêmes intérêts que Matéri	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
Rechercher des partenaires	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000
Sous total	5 500 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000	27 500 000
coût total projets/programmes	718 785 000	614 075 000	655 775 000	638 850 000	513 850 000	3 212 860 000

5.4. Schéma de financement

Le financement du PDC de Matéri se fera sur trois types de ressources:

- La participation des communautés à la base ;
- La participation de la commune sur ressources propres ;
- L'appui des partenaires au développement. (projets, programmes, coopérations décentralisées et ONG).

S'agissant de la participation des communautés, il s'avère que, malgré la lenteur du processus, les populations de la commune peuvent mobiliser la contrepartie nécessaire aux investissements répondant à leurs besoins. Il s'agit en l'occurrence de la réalisation des points d'eau et dans une moindre mesure dans les réalisations de modules de classe etc. pour lesquelles elles contribuent. Les carnets bancaires sont une source de vérification pouvant permettre à la Commune d'orienter ses investissements dans tel ou tel autre sens.

A la lueur du diagnostic financier et fiscal de la commune , l'accroissement des finances communales passe par :

- Un renforcement des capacités de planification et de fonctionnement de l'administration locale ;
- Une amélioration de la communication et de la coordination des actions entre les différents partenaires que sont les populations, les ressortissants de la commune à l'extérieur, les services déconcentrés de l'Etat, les programmes et projets, les ONG locales et internationales ;
- Un suivi rigoureux de l'évolution de la base imposable et de recouvrement des taxes et impôts.

Le schéma de financement suivant dénote de l'optimisme du conseil communal à relever ces défis.

Tableau 15: Schéma de financement

Programmes	Périodes/coûts					Total
	2005	2006	2007	2008	2009	
Programme1: Amélioration de l'état de santé de la population	31 735 000	80 175 000	85 175 000	37 175 000	12 175 000	246 435 000
programme2: Amélioration du cadre de vie de la population	12 020 000	13 520 000	40 520 000	10 520 000	10 520 000	87 100 000
Programme3: Promotion de l'entrepreneuriat	166 100 000	181 100 000	181 100 000	166 100 000	166 100 000	860 500 000
Programme4: Accroissement des recettes communales	134 195 000	123 020 000	123 020 000	123 020 000	123 020 000	626 275 000
Programme5: Promotion des filiales végétale, des ressources halieutiques et de l'élevage des espèces rustiques	6 485 000	81 935 000	26 335 000	2 410 000	2 410 000	119 575 000
Programme6: restauration des sols et de la biodiversité	16 175 000	4 625 000	1 875 000	1 875 000	1 875 000	26 425 000
Programme7: Promotion de l'éducation	265 240 000	172 240 000	172 240 000	272 240 000	172 240 000	1 054 200 000
Programme8: Renforcement des capacités de l'administration locale et des organisations de la société civile	89 410 000	26 410 000	25 510 000	25 510 000	25 510 000	192 350 000
Total général des programmes	721 360 000	683 025 000	655 775 000	638 850 000	513 850 000	3 212 860 000

6. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

La mise en œuvre du PDC pose de nombreux problèmes au nombre desquels on peut citer :

- ⇒ La mobilisation des ressources financières nécessaires
- ⇒ La gestion et la coordination des programmes/projets contenus dans le PDC

- ⇒ Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des plans annuels et du PDC en général

En clair,

- ⇒ Quels sont les organes qui assureront en ce qui concerne la commune la gestion et la coordination des programmes et projets du plan ?
- ⇒ Quels sont les organes qui assureront le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan ?
- ⇒ De quels appuis ces organes auront-ils besoins ?
- ⇒ Quelles sont les structures d'appui sur lesquelles on peut compter ?

Les réponses à ces questions ont nécessité un rappel des instruments existants (cadre légal de la mise en œuvre du plan et dispositif légal de suivi et d'évaluation des activités de la commune) et la formulation de certaines propositions (dispositions institutionnelles de mise en œuvre et système de suivi évaluation du plan).

6.1. Cadre légal de la mise en œuvre du PDC

Aux termes de l'article 84 de loi 97029 du 15 janvier 1999, la commune élabore et adopte son plan. Elle veille à l'exécution du plan en harmonie avec les orientations nationales en vue d'assurer de meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population.

Il en résulte que le conseil communal à travers le Maire est le premier responsable de l'exécution du plan. Il peut toutefois bénéficier des appuis, expertises et expériences des tiers.

Ainsi le conseil communal est selon la loi, l'organe compétent pour la coordination de toutes les actions de développement de la commune à savoir :

- ⇒ L'élaboration, l'approbation et l'exécution du plan de développement
- ⇒ L'élaboration, l'approbation et l'exécution du plan annuel
- ⇒ L'approbation des conditions d'exécution des activités
- ⇒ L'élaboration, l'approbation d'une politique de financement du plan
- ⇒ La communication ou la restitution périodique à la population et aux intervenants

Pour ce faire, la loi fait obligation au conseil de créer trois commissions permanentes chargées notamment des affaires :

- ⇒ Economiques et financières
- ⇒ Domaniales et environnementales
- ⇒ Sociales et culturelles

Aussi, ces commissions se doivent-elles d'être opérationnelles et assez dynamiques pour la mise en œuvre des programmes/projets qui relèvent de leurs compétences

6.2. Dispositif institutionnel de mise en œuvre du PDC

Selon la loi, l'exécution du PDC relève en particulier de la compétence du Maire. Toutefois une assistance technique et divers appuis sont requis du fait des nombreuses spécificités que contient le plan. C'est ce qui justifie les propositions ci après :

6.2.1. Création d'un Service de Pilotage du Système de Suivi/Evaluation (SPSSE)

Le service de pilotage du système de suivi/évaluation sera un service technique de la mairie responsable devant le Maire. Il sera dirigé par un cadre universitaire et aura les attributions suivantes :

- ⇒ Organiser et conduire des planifications/évaluations trimestrielles et Annuelles
- ⇒ Organiser la collecte des informations liées à l'exécution du plan sur le terrain
- ⇒ Analyser les données collectées
- ⇒ Mesurer l'avancement du PDC, ses impacts et justifier les écarts
- ⇒ Proposer et assurer les réajustements nécessaires
- ⇒ Présenter un rapport d'activités périodique (trimestriel) au conseil communal

6.2.2. Cadre de Concertation des Acteurs (CCA)

Le cadre de concertation sera un creuset de réflexion, de conseils et d'orientations. Cet organe sera en fait chargé de la coordination des échanges entre les acteurs (internes et externes) impliqués dans le PDC. C'est un organe d'appui au SPSSE surtout dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des programmes et projets du plan. Le cadre de concertation des acteurs collabore étroitement avec le Maire

dans la définition des stratégies de mobilisation des ressources financières, matérielles et techniques nécessaires à la mise en œuvre du PDC.

Les deux organes sus-cités doivent être créés par arrêté communal. Ledit arrêté précisera la composition et les attributions de chaque organe.

7. DISPOSITIF DE SUIVI ET DE MISE EN ŒUVRE DU PDC

7.1. Définition, objectifs et préalables du suivi évaluation

- ⇒ Le suivi évaluation est un ensemble d'outils et de mécanismes internes permettant de prélever et d'analyser les informations essentielles afin de faciliter l'atteinte des objectifs. Le suivi évaluation est un processus cyclique.

Les principaux objectifs d'un système de suivi évaluation sont :

- ⇒ Passer en revue les grandes lignes des stratégies et de la démarche d'intervention ;
- ⇒ Corriger des erreurs dans la planification (réajustement, replanning) ;
- ⇒ Améliorer la performance de mise en œuvre des actions.

Plusieurs préalables sont nécessaires à la mise en place d'un système de suivi/évaluation :

- ⇒ Existence d'un plan précis ;
- ⇒ Indicateurs bien formulés ;
- ⇒ Pour être fonctionnel, le système de S&E doit être bien conçu ;
- ⇒ Le S&E doit être sous la responsabilité d'un cadre ayant des compétences.

7.2. Instauration d'un Système de Suivi/Evaluation

7.2.1. Définition des objectifs particuliers d'un Système de Suivi/Evaluation

Il s'agit ici de définir les résultats attendus, les indicateurs, la situation de départ et les sources de vérification comme l'indique le tableau cadre référentiel.

Tableau 16: Cadre référentiel

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Amélioration de l'état de santé de la population			
Résultats	Indicateurs	Situation de départ	Sources de vérification
R1.1-La fréquentation des centres de santé est accrue	1-D'ici à 2009, les CS sont dotés d'équipements adéquats à 60% au moins 2-D'ici à 2009, trois centres de santé sont réfectionnés	1-Le niveau d'équipement moyen actuel est de 25% 2- La moitié des centres existants sont vétustes	SIEMHAB/DDSP Atacora et Donga Enquêtes inventaires sur le terrain
	1-D'ici à 2009 le taux de fréquentation des CS s'est accru de 39 à 50 % au moins 2-D'ici à 2009, au moins 30% des malades traités par les tradipraticiens sont suivis par un agent de santé 3-D'ici à 2009, le niveau de satisfaction des populations par rapport aux formations sanitaires s'est accru de 15% 4-D'ici à 2009, le niveau de recouvrement des centres de santé s'est accru de 0,5% 5-D'ici à 2009, le taux de couverture vaccinale atteint les 90%	-Le taux de fréquentation actuel est de 39% -20% des personnes ayant été traités par des tradipraticiens déclarent n'avoir pas associés les conseils d'un agent de santé -13% des personnes traitées dans les centres de santé d'arrondissement sont insatisfaites de l'accueil -Le taux d'accroissement moyen du financement communautaire est de 10% -Les taux de couverture vaccinale moyens sont : . Polio : 67% . Méningite : 2°/000 . VAR : 92% . DTCP1 : 89% . DTCP3 : 78% . VAT2+ : 62%	SNIGS Enquête Enquêtes inventaires sur le terrain -Inventaires SNIGS
R1.2 L'éducation nutritionnelle est assurée	-D'ici à 2009, 50% des villages sont couverts par le programme nutritionnel -D'ici à 2009, 50% des usagers du CPR mène des activités génératrices de revenu -Le taux de malnutrition sévère est réduit de 15% à 5% en 2009	- 18 villages sont actuellement couverts par le programme nutritionnel -Sur 200 usagers actuels du centre de promotion sociale 75 y sont appuyées dans différentes AGR -Le taux actuel de malnutrition sévère est des 15% en 2003	Rapport des ONG, du Centre social et enquêtes SNIGS
R1.3 Le taux de prévalence du VIH/SIDA, IST et paludisme est réduit	-Le taux de prévalence du VIH/SIDA est réduit de 0,4% à 0,2% en 2009 -Le taux d'incidence du paludisme est réduit de 0,86% à 0,5% en 2009	-Le taux de prévalence du VIH /SIDA actuel est de 0,4% en 2002 Le taux d'incidence du paludisme est de 0,86% en 2003	BASEDOR 2004 Rapport des CS et Comités de lutte contre le VIH/IST
OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Amélioration du cadre de vie de la population			
R2.1-L'hygiène et l'assainissement du milieu est assuré	-Chaque année au moins soixante ménages se sont dotés de latrines -D'ici à 2009, tous les marchés disposent de latrines et urinoirs -A partir de 2005, l'état sanitaire de toutes les restauratrices est suivi	- 20% de ménages dispose de latrines -2 marchés y disposent de blocs de latrines	Enquêtes Enquêtes

	<ul style="list-style-type: none"> -Chaque gros village dispose d'un domaine réservé à l'espace vert en 2009 -Le chef de la commune dispose d'au moins deux espaces verts en 2009 -Chaque gros village dispose d'un dépotoir en 2009 -La gestion des ordures ménagères est effective à Matéri centre 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune visite n'est faite par l'agent d'hygiène aux restauratrices au cours du mois - Aucun gros village ne dispose d'espace vert - Aucun espace vert n'existe à Matéri centre - Aucun gros village ne dispose d'un dépotoir - Aucune structure de gestion des ordures n'existe dans la commune 	<ul style="list-style-type: none"> -Enquêtes -Fichier de suivi des réalisations - Mairie - ONG
R2.2-L'accès des populations à l'eau potable est assuré	<ul style="list-style-type: none"> -La couverture en eau potable est passée de 3,8 à 6 2009 -Le taux de maladies hydriques est réduit de 20% à 15% en 2009 	<ul style="list-style-type: none"> -La couverture en eau potable est de 3,8 point d'eau par village en 2001 -Le taux de maladies hydriques est de 20% en 2003 	<ul style="list-style-type: none"> SONEB Centre de Santé/ Annuaire Statistique/ SNIGS
OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : Promotion de l'entrepreneuriat et des produits locaux			
R3.1-Les entreprises locales et initiatives privées sont soutenues et compétitives	<ul style="list-style-type: none"> -D'ici à 2009, 100% des OPE ont accès au crédit 	<ul style="list-style-type: none"> - 50% d'OPE ont reçu un crédit au niveau d'une institution financière 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête
R3.3-La collecte primaire et la transformation des produits locaux sont organisées	<ul style="list-style-type: none"> -D'ici 2009, 80% des principaux marchés de collecte primaire de produits dispose d'un magasin de stockage/dépôt de produits -D'ici 2009, la mairie dispose d'un fonds de soutien à la transformation des produits locaux -D'ici à 2009 du riz et de l'huile d'arachide avec le label Matéri existent 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun marché ne dispose d'un magasin de stockage - Aucun fonds de soutien n'existe à la commune - Aucun produit de Matéri n'existe sous un label 	<ul style="list-style-type: none"> - Service financier Mairie - Mairie - Enquête
R3.4-Les pistes et ouvrages d'art sont aménagés	<ul style="list-style-type: none"> -D'ici à 2005, la mairie dispose d'un service technique fonctionnel -D'ici à 2009, 200 km de pistes rurales sont réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun service technique n'existe à la Mairie de Matéri - 55 km de pistes rurales sont réalisées en 2001 	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie - PDRA II/ CARDER Atacora
OBJECTIF SPECIFIQUE 4 : Accroissement des recettes communales			
R4.1-Les chefs lieux des arrondissements, certaines grandes agglomérations et centres stratégiques sont viabilisés	<ul style="list-style-type: none"> -D'ici 2009 le chef lieu d'arrondissement et Porga disposent de réseaux d'eau potable et d'électricité - D'ici 2006 le schéma directeur d'aménagement de la commune existe 	<ul style="list-style-type: none"> - Matéri centre dispose partiellement de réseaux d'eau potable - Matéri centre dispose partiellement d'électricité - Aucun schéma directeur d'aménagement n'existe 	<ul style="list-style-type: none"> -Enquêtes - Mairie
R4.2- Le système de recouvrement est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> -D'ici à 2009 la commune dispose d'un RFU simplifié et d'un fichier des contribuables -D'ici à 2009, 90% des contribuables 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun RFU simplifié et fichier des contribuables n'existe - 75,65% des contribuables 	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie - Service des impôts

	s'acquittent de leurs impôts - D'ici à 2009, les recettes provenant des marchés se sont passées à 40%	s'acquittent de leurs impôts - 15,33% des recettes provenant des marchés dans le budget 2004 de la mairie	- Service financier de la Mairie
OBJECTIF SPECIFIQUE 5 : Promotion des filières végétales, des ressources halieutiques et de l'élevage des espèces rustiques			
R5.1-Les zones propices à chaque spéculation porteuse sont définies (carte agro - écologique)	-D'ici à 2009, les rendements des spéculations porteuses se sont accrus de 25%	-Le rendement par ha pour la campagne 2003-2004 . Maïs: 374kg/ha .Haricot: 750kg/ha .Riz: 1800kg/ha .Sorgho: 725kg/ha	Terrains statistiques (CeRPA)
R5.2- Une stratégie de promotion de stockage des produits agricoles est élaborée	-D'ici à 2009 un centre de stockage des produits est construit dans chaque grand marché	-Aucun marché ne dispose actuellement de magasin de stockage	Enquête visite de terrain marché/fichier de réalisation d'infrastructure de la mairie
R5.3-Les épizooties sont réduites	- D'ici à 2009, le taux de mortalité du cheptel est réduit de 30%	-Le taux actuel de mortalité du cheptel est de	Statistiques (CeRPA) (Données non disponibles)
R5.4-- L'intensification de l'élevage est amorcée	- D'ici à 2009, 50% des éleveurs sont affiliés à un réseau -D'ici à 2009, l'effectif du cheptel élevé s'est accru de 25%	-Aucun réseau d'éleveurs n'existe actuellement -L'effectif actuel du cheptel en 2003 est de : . Bovins : 14500 . Caprins : 29000 .Volailles : 66000 . Ovins : 16100 . Porcins : 8100	Visite de terrain statistiques (CeCPA)
R5.5-La pêche est promue	-D'ici à 2009, la quantité de poissons provenant de nos barrages et rivières s'est accrue de 25%	-La quantité de poisson en 1998 provenant des barrages et rivières est de 239 kg	Statistiques (CeCPA)
R5.6-Les capacités des organisations paysannes sont renforcées	-D'ici à 2009, 50% des OP et organisations de la société civile sont bien gérées -D'ici à 2009 un fichier actualisé des OP et ONG locales est disponible	-Le niveau de gestion des OP et organisations de la société civile est bas -Des données éparses existent sur les OP et ONG locales	-Rapport de suivi, d'enquêtes -Archives /dossiers de la mairie
OBJECTIF SPECIFIQUE 6 : Restauration des sols et de la biodiversité			
R6.1- La gestion des terroirs et la restauration des sols sont améliorées	-D'ici à 2007, 40% des feux de brousse sont précoces (allumés avant le 15 novembre) -D'ici à 2009, les rendements des cultures se sont accrues de 25% - D'ici à 2009 au moins 4 bas fonds et 2 retenues d'eau sont aménagés	- Près de 11% de la population réalise les feux de brousse en octobre-novembre -Les rendements par hectares actuels sont : . Maïs: 374kg/ha .Haricot: 750kg/ha .Riz: 1800kg/ha .Sorgho: 725kg/ha - Actuellement la retenue	Enquête Statistiques /archives et fiches de suivi du CeRPA

		d'eau de Kouforpissiga est la seule en cours d'aménagement	
R6.2-Les domaines reboisés sont accrus	-D'ici à 2009, les plantations forestières adoptées se sont accrues de 25% -D'ici 2009, la forêt sacrée est restaurée	-1720,4 ha de plantation, toutes catégorie de plants existent en 2003 - la seule forêt sacrée identifiée est Fiéri dans Nodi	Statistiques (CeCPA) Visite de terrain -Visite de terrain
R6.3-Les écosystèmes particuliers sont protégés	-D'ici à 2009, la faune sauvage est de plus en plus visible	-Aucune zone protégée hors de parc de la pendjari n'existe actuellement	Visite de terrain statistiques
R6.4-L'agenda 21 communal est élaboré	-D'ici à 2009, 25% de la population maîtrisent l'agenda 21 communal	-L'agenda 21 communal n'est pas disponible	Documents
OBJECTIF SPECIFIQUE 7 : Promotion de l'éducation			
R7.1-Les capacités des APE sont renforcées	-Le taux de scolarisation est passé de 60% à 70% en 2009 -Le taux de succès au CEP est passé de 62,36% à 80% en 2009 et celui de BEPC est passé de 42,24% à 60% en 2009	-Le taux brut de scolarisation est de 60% en 2003 -Le taux de succès au CEP en 2004 est de 62,36% tandis que celui du BEPC en 2004 est de 42,24%	BASEDOR Atacora DDEPS Atacora Circonscription Scolaire CEG Matéri
R7.2-Les loisirs adaptés aux enfants sont développés	-D'ici à 2009, la fréquentation des centres de loisirs est passé de 36347 à 60000 Il s'agit des données du CLAC Matéri	La fréquentation des centres de loisirs en 2003 est de 36347	DDCAT
R7.3-La scolarisation des enfants en situation difficile et les filles en particulier sont soutenues	-Au moins un internat est créé d'ici à 2009 -D'ici à 2009 les structures d'internat existantes reçoivent un appui	-Les internats existants sont : * Internat des soeurs la mission catholique de Matéri * Internat les Rôniers de la mission catholique de Matéri * Internat communautaire Expérimentale du CPS de Matéri * Orphelinat des sœurs de la Charité de Gouandé -Les internats actuels sont appuyés par : les partenaires étrangers, les parents et l'église catholique	Rapport mairie Rapport structures concernées
R7.4-L'environnement scolaire est assaini	-D'ici à 2009 toutes les écoles disposent d'infrastructures d'assainissement adéquates	- 17 écoles primaires disposent actuellement de latrines	Rapport circonscription scolaire
R7.5-Le nombre d'infrastructures scolaires adéquates s'est accru	- D'ici à 2009, le Ratio salle de classes élèves avoisine la norme (40 à 50 élèves/ classe)	-Le ratio élèves /salles de classe est de 53 au primaire en 2004 tandis que il est de 69 au secondaire en 2004	Rapport circonscription scolaire BASEDOR Atacora CEG Matéri et Dassari

R7.6- L'enseignement communautaire est soutenu	-D'ici à 2009, le ratio élèves/enseignants avoisinant la norme	Le ratio élève / enseignant est de 60 au primaire en 2004 tandis que il est de 39 au secondaire en 2004	Rapport circonscription scolaire BASEDOR Atacora CEG Matéri et Dassari
R7.7-Les centres d'alphabétisation sont créés et fonctionnels	-D'ici à 2009, chaque arrondissement dispose d'au moins un centre pilote d'alphabétisation et d'un agent qualifié -D'ici à 2009, les alphabétiseurs sont suffisamment formés et un prix d'excellence au moins décerné aux meilleurs	- Sur les 6 arrondissements 2 disposent d'un centre d'un centre d'alphabétisation -Aucun prix n'a jamais été décerné les années antérieures	Rapport du centre communal d'alphabétisation
R7.8-La production des documents en langues locales est soutenue	-D'ici à 2009 des documents en langues locales sont disponibles dans les bibliothèques et centre de lecture	-Aucune disposition n'est prise dans ce sens pour le moment	Service communal d'alphabétisation
OBJECTIF SPECIFIQUE 8 : Renforcement des capacités de l'administration locale et des organisations de la société civile			
R8.1-Les prestations de services de la mairie sont améliorées	-D'ici à 2006, tous les services à la population sont fonctionnels -D'ici à 2006, l'appréciation des prestations de la mairie par les usagers s'est améliorée	-Le service population, SAG, SAF et SCT sont fonctionnels -Le niveau de satisfaction des usagers est actuellement de 60%	Enquêtes, Visite de terrain
R8.2-Le cadre de concertation des acteurs de développement est fonctionnel	-D'ici à 2006, 2/3 au moins des réunions périodiques du cadre de concertation sont tenues	-Le cadre de concertation n'est pas fonctionnel	Archives de la mairie et rapport de réunions
R8.3-La coopération intercommunale et décentralisée sont dynamiques	-Au moins un jumelage réalisé d'ici à 2007 -D'ici à 2007, Matéri est affilié à un réseau de communes	-Aucun jumelage n'existe actuellement -L'intercommunalité au sein des pays de la Pendjari est en préparation	Archives de la mairie

7.2.2. Clarification des rôles des acteurs impliqués

La clarification des rôles des acteurs nécessite :

- La définition des objectifs particuliers d'un Système de Suivi/Evaluation ;
- La définition des rôles de chaque acteur impliqué ;
- La responsabilisation de chaque acteur par rapport à ses rôles ;
- L'établissement du tableau de Suivi/Evaluation qui définit :
 - ☞ Quel acteur prélève quelles informations relatives à quel indicateur ? quand et comment ?

- ☞ Quel acteur traite quelles informations relatives à quel indicateur ? quand et comment ?
- ☞ Quel acteur (ré) agit par la suite ?
- L'établissement d'un plan de S&E et son insertion dans la planification existante ;
- La conception des fiches de S&E et l'ajout de ces rubriques au canevas des différents rapports périodiques. Chaque rapport doit informer sur l'évolution des indicateurs les plus importants ;
- La priorisation de certaines actions du S&E si les ressources sont restreintes

7.2.3. Tableau de Suivi et évaluation

C'est une matrice à sept fenêtres qui informe sur :

- Les effets à suivre (indicateurs) ;
- Les informations nécessaires au suivi ;
- Les méthodes de collecte .

Le tableau de suivi et évaluation se présente comme suit :

Tableau 17: Matrice de suivi et évaluation (Modèle à exploiter par le service concerné)

Effets à suivre (indicateurs)	Informations nécessaires au suivi	Méthodes de collecte	Fréquence de collecte	Qui commande la collecte ?	Qui collecte ?	Outils de collecte

7.2.4. Fréquence de collecte

- Qui commande la collecte
- Qui collecte
- Outils de collecte
- Selon quelle périodicité de collecte et de traitement

7.3. Cadre légal de suivi évaluation du PDC

Le cadre légal du suivi évaluation du PDC découle du contexte de la décentralisation. A cet effet, des actions du plan communal doivent être suivie et

évaluées par un dispositif de tutelle et de responsabilité prévu par les textes de lois. Il est donc nécessaire de comprendre ce dispositif qui est récapitulé dans le tableau ci-après.

Tableau 18: Dispositif de suivi et d'évaluation des activités de la commune découlant des lois¹

NIVEAUX DU SUIVI EVALUATION	ORGANES	THEMES	ATTRIBUTIONS
1-Département	Préfecture	Tutelle	Contrôle de la légalité des actes communaux et conseils
2-Commune	Le Maire et le secrétaire général	S+E de la planification et d'exécution	Fait exécuter le PDC S+E des impacts
	Le Conseil Communal	Contrôle de l'exécution du PDC	- Suivi de l'exécution du plan d'action annuel et du PDC - Evaluation du PAA et du PDC
3-Populations à la base (société civile)	Société civile (organisations de base et / ou leurs unions)	Suivi des réalisations sur le terrain	- Suivi, contestation - Lobbying - Pression

A ce dispositif, s'ajoute le système de suivi/évaluation propre à la commune. A cet effet une proposition des différents éléments qui entrent dans la mise en place du système est faite ici en attendant que le Service de Pilotage du Système de Suivi/Evaluation (SPSSE) soit créé et les utilise pour la mise en place du système.

7.4. Les éléments du dispositif de suivi évaluation du PDC et des plans d'actions annuels de Matéri

7.4.1. Objectifs du système de suivi-évaluation

Les objectifs d'un système de suivi et évaluation sont:

- Mesurer l'avancement de l'exécution du PDC
- Faire à temps les réajustements nécessaires

Pour ce faire il est indispensable d'élaborer des plans annuels qui serviront de base aux plans trimestriels. L'élaboration de ces plans ainsi que leur évaluation se feront au cours d'ateliers rassemblant tous les acteurs ci-dessous énumérés. Les documents préparatoires devront être élaborés par le service de planification et de suivi évaluation avant la tenue effective desdits ateliers.

7.4.2. Acteurs et leurs rôles dans le suivi évaluation

¹ loi n°97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la Rép. du Bénin et loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en Rép. du Bénin

- **Le Maire** : au terme de la loi, il est l'exécutant de « tout » le PDC. Il est de fait le premier responsable du suivi et de l'évaluation du plan. Toutefois il confie cette responsabilité au responsable du Service de Pilotage du Système de Suivi/Evaluation. Il apprécie les résultats d'avancement de la mise en œuvre du PDC qui lui sont présentés par le responsable du SPSSE. Il a l'initiative de réajustement du plan.
- **Le conseil communal**: en tant que organe de délibération et de contrôle des actions du maire, reçoit le rapport d'avancement préparé par le R/SPSSE, se prononce et peut au besoin opérer une vérification sur le terrain les données collectées relatives à l'avancement des activités. Il discute des éventuels écarts constatés et prend les décisions de réajustement des plans (PDC, Plans annuels et trimestriels). Il participe à l'élaboration et à l'évaluation des plans annuels et trimestriels.
- **Les commissions permanentes du conseil communal** : Elles sont chargées avec les services déconcentrés et le R/SPSSE du suivi des aspects particuliers ou techniques des actions mises en œuvre et rendent compte au conseil au cours de ses sessions. En particulier la commission AEF et le bureau des affaires financières s'engagent pour le suivi financier de toutes les actions du PDC
- **Les services déconcentrés** (CeCPA, CS, CSC, CPS, Gendarmerie, RP, RAI, SBEE, SONEB, PTT) : Ils émettent des avis techniques et de non objection sur les planning. Ils participent aux réunions sectorielles aux planning et évaluations qui sont de leur ressort. Ils suivent certains paramètres (normes) techniques et contribuent à la collecte des données statistiques.
- **Les organisations de la société civile** : Elles éveillent l'attention des populations (bénéficiaires) sur l'importance de suivre les réalisations. Elles collectent des données de base et prêtent des services sur demande, collectent et analysent des données pointues.
- **Populations/bénéficiaires** : Ils suivent (individuellement ou par l'intermédiaire de leurs représentants) la mise en œuvre des actions du PDC et informent les chefs d'Arrondissements ou le maire des éventuels écarts. Ils font le pressing et le lobbying.

- **Les maîtres d'œuvre et leurs techniciens** : Ils communiquent l'avancement des réalisations, collecte des données purement techniques.

CONCLUSION

Le plan de développement communal est un outil précieux de travail pour les gestionnaires de la commune à savoir le Maire, le Secrétaire Général et le Conseil Communal. Il comprend :

- ⇒ Le bilan diagnostic
- ⇒ La vision et les orientations stratégiques
- ⇒ Le cadre logique de programmation pluriannuel d'investissement
- ⇒ Le programme d'action quinquennal
- ⇒ Le schéma de financement

Son élaboration a respecté une démarche participative qui a largement pris en compte les préoccupations des populations.

Les actions programmées dans le PDC doivent être suivies et évaluées périodiquement en vue de s'assurer de l'efficacité de tous les acteurs de sa mise en oeuvre. Dans cette optique, il est nécessaire de créer un service chargé du suivi-évaluation et des statistiques.

Dans ce cadre, il est également nécessaire de mobiliser des ressources pour un taux élevé de réalisation des actions programmées pour les 5 ans à venir.

Cependant certaines suppositions peuvent constituer des dangers ou des risques dans la mise en œuvre efficiente du PDC. Il s'agit notamment :

- de la politisation des actions de développement ;
- de la faible ouverture de la commune sur l'extérieur ;
- du développement exagéré du concept « fils du terroir » ;
- de la non prise en compte des intérêts des groupes minoritaires ;
- de la défaillance au niveau des organes de contrôle et de suivi de la mise en application du PDC.

En effet, dans la présente expérience, les acteurs véritablement impliqués dans la conduite des PDC sont considérés comme des apprentis. Ils doivent alors prendre suffisamment du recul et se mettre résolument au travail pour la réussite de la décentralisation de l'administration territoriale.

En vue d'aider à relever les défis et éviter les dangers qui pourraient survenir, il serait intéressant de :

- Mettre au début de chaque année le plan annuel communal à la disposition de tous les acteurs de la commune ;
- Organiser chaque année une journée de concertation des différents acteurs pour présenter le plan d'actions annuel de la Commune ;

La prise de conscience des populations par rapport au défi majeur, aux contraintes, aux dangers et la mise en application des présentes recommandations constituent un gage de succès pour un développement durable de la commune de Matéri.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les références bibliographiques mentionnées ci- dessous présentent :

- des documents généraux
- des documents portant sur les départements de l'Atacora et de la Donga
- des documents portant sur la Commune de Matéri

DOCUMENTS GENERAUX

1. Commission nationale pour le développement et la lutte contre la pauvreté 2003- Document de stratégie de réduction de la pauvreté au Bénin 2005, Décembre 2002
2. GTZ, Atlas Monographique des Communes du Bénin, Juin 2001.
3. GTZ , Guide de planification communale : les éléments de base du plan de développement Communal Tome 1 - Juin 2003
4. GTZ, Le cycle de planification communale : ses étapes, méthodes et outils, juin 2003
5. INSAE, Tableau de bord social : profil social et indicateurs du développement humain, septembre 1999 , 163 p
6. INSAE, Tableau de bord social, profil social et indicateurs du développement humain, Septembre 1999
7. Mathias GOGAN et Richard ADJAHO, Comprendre la Réforme de l'Administration territoriale en 45 questions, 2è édition, Mai 1999,
8. MEHU , Plan stratégique 2002-2003 du MEHU/Direction de la programmation et de la Prospective, septembre 2000, 32 p,
9. MEMH/SBEE, Stratégies de développement du secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement en zone rurale, janvier 1992, 42 p
10. MENRS, Diagnostic, orientations et stratégies sectorielles, document de synthèse de la table ronde sur le secteur de l'éducation, décembre 1996, 35 p
11. MENRS/DPP-projet CLEP/TMG, Niveau des écoles primaires publiques par rapport aux normes de qualité fonctionnelle, Août 2000, 25 p
12. MEPS, Annuaire statistique, 2003, 80 p
13. Mission de décentralisation, décrets d'application des lois de décentralisation, Mars 2003
14. Mission de décentralisation, Guide pour la Planification du Développement Communal , Novembre 2003, 59 p
15. MSP, Politiques et stratégies nationales de développement du secteur santé, mars 1997, 67 p
16. MSP/DPP, Propositions budgétaires dans le secteur de la santé gestion 2001, présentation PERC, Août 2000, 46 p
17. PRCIG- NLTPS – BEN/ 96/ 001, Etudes nationales de perspectives à long terme NLTPS- BENIN 2005 : les tendances poudres de la Société béninoise : histoire, culture et pesanteur, Novembre 1999.
18. PRCIG/ NTPS- BENIN 96/001, Etudes nationales de perspectives à long termes NLTPS- BENIN 2025 : Stratégie nationales de développement du BENIN à long terme, Rapport 4. Juin 2000.
19. Projet tripartite bénino – franco - allemend d'appui à la décentralisation / déconcentration; les textes législatifs
20. Ministère d'Etat Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan , du Développement et de la Promotion de l'emploi, Etudes Nationales de Perspectives à long Terme NPTPS-Bénin 2025 : Scénario et Vision du Bénin 2025, Rapport 3, Avril 2000, 88 p

21. Ministère d'Etat Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la promotion de l'Emploi, Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme NLTPS-Bénin 2005 ; Economie Béninoise et Mondialisation : Enjeux et Opportunités, Octobre 1999, 94 p
22. GRAZIA Borrini-Feyerabend et al , La Gestion Participative des Ressources Naturelles : Organisation, Négociation et apprentissage par l'Action, GTZ et UICN,Kasperek Verlag, 2000, 95 p
23. Projet de Restauration des Ressources Forestières, L'Approche Participative à l'Usage des Agents du Développement Rural : de l'Environnement, des eaux et Forêt, de l'Agriculture et de l'Elevage, Bassila, juin 1998, 43 p
24. FAO, Comment Concevoir et Réaliser les Supports de Communication de Proximité : Manuel à l'usage des responsables de la communication, de l'animation, de la formation et de la vulgarisation des projets de développement, Rome, 1998, 102 p
25. CHRISTIANE Grieshaber (DES-ZEL), Pas à Pas ; Développement des groupes : Manuel de Formation, Fedalfig, Avril 2000, 217 p
26. MEHU-ABE, Manuel de Technique Managériales à l'usage des membres des Associations Municipales d'Actions Environnementales (AMAE), Cotonou, Juillet 2000, 71 p
27. MEHU-ABE, Guide Général de Réalisation d'une Etude d'Impact sur l'Environnement, Cotonou, 1998,52 p
28. MEHU-ABE, Plan d'Action Environnemental du Bénin : première version révisée, Cotonou, 2001, 170 p
29. RB, Agenda 21 National, Cotonou, Janvier 1997, 210 p et annexes
30. INSAE, Deuxième recensement générale de la population et de l'habitat (RGPH2), Cotonou, 1992
31. RAMAD François, Eléments d'écologie : Ecologie fondamentale, 3^{ème} éd, DUNOD, Paris, 2003, 690 p
32. ARBONNIER Michel, Arbres, arbustes et lianes des zones sèches d'Afrique de l'Ouest, CIRAD-MNHN-UICN, 2000, 541 p

DOCUMENTS PORTANT SUR LES DEPARTEMENTS DE L'ATACORA ET DE LA DONGA

33. APDD & PPA, Rapport général de l'atelier sur la politique communale de promotion de l'artisanat : les attentes des artisans de l'Atacora, Juillet 2000
34. GTZ, Base de Données Régionale (BASEDOR) du Département de l'Atacora, 2002, 127 p
35. APDD, Rapport de la Réunion d'évaluation sur le recouvrement des impôts et taxes dans les Départements de l'Atacora et de la Donga
36. DDE Atacora–Donga, Rapport des ateliers sous-préfectoraux sur l'éducation, Juin 2001.
37. Elise Suzanne DJOGBENOU, Fonds de développement villageois : Atacora Rapport d'évaluation des programmes sur la population féminine, 27/10 au 04/11/1993
38. Eric K. N'DA et Hubert ONIBON/Préfecture de l'Atacora, Analyse sociale et normes pour un minimum social communautaire dans l'Atacora, Mai 1998, 47p
39. GTZ, Activités des ONG dans le département de l'Atacora, situation en 1999, juin 2000. 43 p.

40. PPEA, Etude de suivi de l'impact du projet Promotion de l'Elevage dans l'Atacora : document présenté lors de la restitution des résultats au comité de coordination, septembre 1997, 31p
41. Préfecture de l'Atacora, Programme de réhabilitation des bureaux et des résidences du personnel de commandement de l'Administration Territoriale financé par le budget national dans le Département de l'Atacora et de la Donga, 2001
42. SEPD/DDSP Atacora –Donga, Stratégies sanitaires des départements de l'Atacora et de la Donga 1999, juin 2000
43. MERCIER Paul, Tradition, Changement, Histoire "les Somba" du Dahomey Septentrional, Paris, Anthropos, 1968, 329 p
44. HABERMAANN, Monographie de la Division de Tanguiéta, Archives IRAD, Porto-Novo, 31 Octobre 1942
45. MADIENGA Y. G., Contribution à l'histoire précoloniale du GOURMA (Haute-Volta), Frangsteimer Verlag Wiesbaden, 1982, 280 p

DOCUMENTS PORTANT SUR LA COMMUNE DE MATERI

46. OUANIBINI B.Mathieu, Baptême comme initiation sociale chez les Berba pour une pastorale catéchétique du baptême chrétien, Mémoire de Licence en théologie pastorale, Université Pontificale de Latran, Abidjan, Faculté de Théologie Pastorale, 1976-1977, 67 p
47. N'OUENI W. Raphaël, Contribution à l'étude phonologique du parler biali de Matéri avec application à l'établissement d'une orthographe pratique, Mémoire de Maîtrise de linguistique, UNB-FLASH, 1983, 141 p
48. BALLE Thomas, Contribution à l'histoire précoloniale des Berba de l'Atacora, Mémoire de Maîtrise d'histoire, UNB-FLASH, 1987
49. TOSSOU F. Zakari, Enquête agro écologique et socio écologique dans le District de Matéri : Impact Socio-économique du Programme Rural Intégré de Matéri ; Contraintes de développement face aux changements naturels, techniques et humains en milieu berba, Mémoire de Maîtrise en Géographie, UNB-FLASH, 1990
50. KIANZI Yantibossi, Impacts du Mariage Biali sur le Développement dans la Sous-préfecture de Matéri, Mémoire de Maîtrise de Sociologie Anthropologie, UNB-FLASH, 1992-1993, 108 p
51. KOMBIENI M. Frédéric, Etude de la dégradation du milieu naturel dans les communes de Tchahoun-Cossi, Dassari et Tantéga (Sous-préfecture de Matéri), Mémoire de Maîtrise de Géographie, UNB-FLASH, 2001, 110 p
52. KIANZI T Mathias, Agriculture et développement : une approche de la diversification des cultures dans la Sous-préfecture de Matéri, Mémoire de Maîtrise de Géographie, UNB-FLASH, 2002, 112 p
53. PNUD/FENU, Pour le déclenchement du processus d'autopromotion dans le village de Pouniari (Sous-préfecture de Matéri) : Rapport de diagnostic participatif réalisé par le PADEL, Tanguiéta, 1998, 106 p
54. PNUD/FENU, Programme de développement du village de Pouniari (Sous-préfecture de Matéri) : Rapport réalisé par le PADEL, Tanguiéta, 1998, 23 p
55. Ambassade Royale des Pays Bas et La SNV Bénin (Organisation Néerlandaise pour le Développement, Evaluation des Projets d'Appui au Développement et des actions d'accompagnement de SNV-PADEC Matéri : Rapport d'évaluation réalisé par Jaap Bijl, Chantal D. GNIMADI, Moussa BA, Gabriel DEGBEGNI et Rébecca DOSSOU-GBETE, Janvier 1999

56. *SNV Bénin, Document de Programme « Administration Locale et Bonne Gouvernance » : Programme d'Appui au Développement Institutionnel des Communes (PADIC 2000-2003) SNV-Bénin, Mars 2000*
57. *Projet d'Appui au Développement Institutionnel dans la Commune de Matéri (PADIC Matéri 2000-2003), Juin 2000*
58. *SNV-Bénin et CBDD, Mission d'évaluation à mi parcours du Programme d'Appui au Développement Institutionnel des Communes, Rapport réalisé par Marc AGONSSANOU, Elise DJOGBENOU et Saidou ADELABOU, Juillet 2002*